

INVOLYS S.A.



NOTE D'INFORMATION

Introduction en bourse par cession de 28 314 actions
et émission de 137 686 nouvelles actions

Offre à prix ferme

Nombres d'actions offertes	: 166.000 actions
Prix par action	: 316 DH
Montant global de l'opération	: 52.456.000 DH
Période de Souscription	: Du 27/11/2006 au 01/12/2006

Conseiller financier & Coordinateur global



Chef de file du syndicat de placement

Membre du syndicat de placement



Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°03/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique de Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 16/11/2006 sous la référence VI/EM/034/2006.

Abréviations et Définitions

Actionnaires fondateurs	Désigne les actionnaires fondateurs de la société Involys et qui sont au nombre de 3 : Messieurs Bachir RACHDI, Omar BENNANI et Jamal EL OUARZAZI. Ce dernier étant décédé, ses parts sont devenues la propriété de ses héritiers, ci-après « Héritiers EL OUARZAZI »
AG	Assemblée Générale
AO	Avis d'Opéré
APEBI	Association des professionnels des technologies de l'information et de l'offshoring
API	Application Programming Interface Fonctions destinées à être utilisées par les programmeurs dans leurs applications. Ces fonctions facilitent l'écriture des programmes en masquant la complexité de l'accès à une application et en proposant un jeu de fonctions standard dont seuls les paramètres et les valeurs retournées sont connus.
Applications d'entreprise	Applications distribuées, donc qui interagissent par l'intermédiaire d'un réseau. Avec la croissance exponentielle de l'usage des réseaux en entreprise, ces applications sont amenées à se développer et les plus grands fournisseurs de logiciel proposent leur propre solution
ASP	Application Service Provider Fourniture par un prestataire d'une application utilisable à travers un réseau. Il s'agit donc de l'externalisation de l'hébergement d'une application ou d'un service en ligne.
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
CA	Chiffre d'Affaires
CAN\$	Dollar Canadien
CAO	Conception Assistée par Ordinateur
CC	Compte Courant
CCI	Chambre de Commerce Internationale
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIN	Carte d'Identité Nationale
Datawarehouse	Appelé également « Entrepôt de données », un Datawarehouse est une structure informatique dans laquelle est centralisé un volume important de données consolidées à partir des différentes sources de renseignements d'une entreprise (notamment les bases de données internes). L'organisation des données est conçue pour que les personnes intéressées aient accès rapidement et sous forme synthétique à l'information stratégique dont elles ont besoin pour la prise de décision.
DCF	Discounted Cash Flows
Décisionnel	On qualifie d'informatique décisionnelle (en anglais « Business intelligence », parfois appelée tout simplement « décisionnel ») l'exploitation des données de l'entreprise dans le but de faciliter la prise de décision par les décideurs, c'est-à-dire la compréhension du fonctionnement actuel et l'anticipation des actions pour un pilotage

	éclairé de l'entreprise.
	Les outils décisionnels sont basés sur l'exploitation d'un système d'information alimenté grâce à l'extraction de données diverses à partir des données de production, d'informations concernant l'entreprise ou son entourage et de données économiques
DEPTTI	Département de la Poste, des Télécommunications et des Technologies de l'Information
ERP	Enterprise Resource Planning Progiciels de Gestion Intégrés dont le but est de coordonner l'ensemble des activités d'une entreprise (activités dites verticales telles que la production, l'approvisionnement ou bien horizontales comme le marketing, les forces de vente, la gestion des ressources humaines, etc.) autour d'un même système d'information
IFC	Industry Foundation Classes Protocole d'échange de données informatisées créé par l'IAI (International Alliance for Interoperability, association américaine créée en 1995 ayant pour but de développer un standard d'échange informatisé de données techniques et graphiques dans le secteur du Bâtiment) et permettant de spécifier comment les "choses" qui se présentent dans une construction (aussi bien les composants tangibles comme les portes, les murs, les ventilateurs, etc.. que les concepts abstraits comme les espaces, l'organisation, les processus, etc.) peuvent être représentées sous forme électronique dans un ordinateur.
IR	Impôt sur le Revenu
Infogérance	Externalisation d'une partie de ses services informatiques consistant à confier tout ou partie de la gestion du système d'information à un prestataire informatique tiers. Il existe deux types d'infogérances : infogérance applicative et infogérance d'infrastructure.
Infogérance applicative	Externalisation de la gestion des logiciels et applications de l'entreprise (voir « Infogérance » également)
Infogérance d'infrastructure	Externalisation de la gestion du matériel informatique et des réseaux (voir « Infogérance » également)
IS	Impôt sur les Sociétés
ISTI	Informatique Scientifique, Technique et Industrielle
J2EE	Java 2 Enterprise Edition Ensemble d'APIs dédiées au développement d'applications d'entreprise
KDH	Milliers de Dirhams
MDH	Millions de Dirhams
MMDH	Milliards de Dirhams
ORA	Obligation Remboursable en Action
Progiciel	Le vocable « Progiciel » est le résultat de la contraction des deux noms « produit » et « logiciel ». D'une part, il présente les caractéristiques du produit, par ses méthodes de réalisation et par sa vente à des utilisateurs multiples. D'autre part, il a les spécificités du logiciel, puisqu'il s'agit d'un ensemble de programmes développés pour répondre à des fonctionnalités informatisées plus ou moins étendues.

Progiciel applicatif	Progiciels qui répondent aux besoins d'une activité économique (progiciels verticaux) ou d'une fonction de l'entreprise (progiciels horizontaux)
Progiciel outil	Progiciels qui facilitent les opérations de développement et de maintenance des programmes
Promoconsult	Filiale du CIH qui détenait une participation (64%) dans le capital de Involys et qui en y est sortie en 2000
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RN	Résultat Net
ROA	Return on Assets Rendement des actifs. Il est calculé en rapportant le Résultat Net au total des actifs de l'entreprise
ROE	Return on Equity Rendement des capitaux propres. Il est calculé en rapportant le Résultat Net aux capitaux propres de l'entreprise
SIG	Soldes Intermédiaires de Gestion
SSII	Société de Services et d'Ingénierie Informatique
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication Selon l'article premier des statuts de l'APEBI, le secteur des TIC inclut : « [...] les constructeurs, les éditeurs, les intégrateurs, les distributeurs, les sociétés de services, de conseil et d'ingénierie et plus généralement les sociétés qui exercent principalement dans les différents domaines des technologies de l'information et de la communication [...] »
TSP	Terminal de Saisie Portable
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
Upline IT Management	Société gestionnaire du fonds Upline Technologies
Upline Technologies	Fond de capital risque dédié aux technologies de l'information

Sommaire

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS	2
SOMMAIRE.....	5
AVERTISSEMENT	7
PREAMBULE	8
I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	10
I.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	11
I.2. LE COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	12
I.3. L'ORGANISME CONSEIL	16
I.4. LE CONSEIL JURIDIQUE	17
I.5. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE.....	18
II. PRESENTATION DE L'OPERATION	19
II.1. Cadre de l'opération.....	20
II.2. Objectifs de l'opération	20
II.3. Actionnaires cédants	20
II.4. Intentions des actionnaires	21
II.5. Structure de l'offre.....	21
II.6. Renseignements relatifs aux titres à émettre / céder	22
II.7. Eléments d'appréciation du prix de souscription ou d'acquisition.....	24
II.8. Cotation en bourse	27
II.9. Membres du syndicat de placement	29
II.10. Modalités de souscription.....	30
II.11. Modalités de traitement des ordres	36
II.12. Modalités de règlement et de livraison des titres	38
II.13. Fiscalité.....	38
II.14. Charges relatives à l'opération	40
III. PRESENTATION GENERALE DE INVOLYS	41
III.1. Renseignements à caractère général	42
III.2. Renseignements sur le capital de Involys.....	44
III.3. Marché des titres de Involys.....	53
III.4. Assemblées d'actionnaires.....	54
III.5. Organes d'administration de Involys	56
III.6. Organes de direction de Involys	57
III.7. Gouvernement d'entreprise.....	59
IV. ACTIVITES DE INVOLYS.....	60
IV.1. Historique de Involys.....	61
IV.2. Appartenance de Involys.....	63
IV.3. Filiale de Involys	63
IV.4. Marché des services informatiques.....	66
IV.5. Activités et positionnement de Involys	74
IV.6. Organisation de Involys.....	90
IV.7. Moyens humains	94

IV.8. Moyens Techniques.....	96
IV.9. Stratégie de développement	98
V. SITUATION FINANCIERE DE INVOLYS.....	101
V.1. Analyse du compte de produits et charges	102
V.2. Analyse du bilan -Actif	113
V.3. Analyse du bilan -Passif.....	118
V.4. Analyse bilantielle	121
V.5. Analyse du tableau de financement.....	123
VI. PERSPECTIVES SUR LA PERIODE 2006-2009	125
VI.1. Un contexte général favorable au développement des entreprises du secteur TIC ...	126
VI.2. Périmètre du business plan	126
VI.3. Comptes de produits et charges prévisionnels	126
VI.4. Tableau de financement prévisionnel.....	130
VI.5. Bilan simplifié	131
VII. FACTEURS DE RISQUES.....	132
VII.1. Risques client	133
VII.2. Risques d'évolution technologique	133
VII.3. Risques afférents au personnel.....	133
VII.4. Risques de change	133
VIII. FAITS EXCEPTIONNELS.....	134
IX. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	136
X. ANNEXES.....	138

Avertissement

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Involys S.A. ne garantit pas de dividendes futurs, ils sont fonction des résultats et de la politique de distribution de dividendes

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition de titres de capital, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les titres de capital, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ni l'émetteur n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

Préambule

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

La dite note d'information a été préparée par Upline Securities conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n° 03/04 du 19 novembre 2004 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base des informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- § Commentaires, analyses et statistiques fournies par le Management de Involys et recueillies par Upline Securities, notamment lors des diligences effectuées auprès de la société ;
- § Procès verbaux des Assemblées Générales Ordinaires (AGO) et Extraordinaires (AGE) pour les exercices clos aux 31 décembre 2002, 2003, 2004 et 2005 ;
- § Procès verbaux des Conseils d'administration et rapports annuels pour les exercices clos aux 31 décembre 2003, 2004 et 2005 ;
- § Liasses comptables et fiscales de Involys pour les exercices clos aux 31 décembre 2003, 2004 et 2005 ;
- § Comptes sociaux de Involys au 30 juin 2006 ;
- § Rapports des commissaires aux comptes (Ernst&Young) des exercices clos au 31 décembre 2003, 2004 et 2005.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- § Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- § Tenue à la disposition du public au siège de Involys et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes :
 - o Elle est disponible à tout moment dans les lieux suivants :

Lieu	Adresse	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur
INVOLYS S.A.	219, Bd. Zerktouni angle Brahim Roudani, Casablanca	022 23 48 95/96	022 23 16 79
UPLINE SECURITIES	37, Bd. Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca	022 95 49 60/61	022 95 49 62/63
ATTIJARIWAFABANK	2, Bd Moulay Youssef, Casablanca	022 22 41 69	022 22 41 00

- o Elle est disponible sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des points de collecte du réseau de placement
 - o Disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma);
- § Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

I. Attestations et Coordonnées

I.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

I.1.1. Attestation

Le Président du Conseil d'administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de INVOLYS S.A. ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohamed Bachir RACHDI
Président du Conseil d'administration

I.1.2. Coordonnées du Président du Conseil d'Administration

Dénomination ou raison sociale	INVOLYS S.A.
Représentant légal	Mohamed Bachir RACHDI
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	219, Bd. Zerktouni angle Brahim Roudani, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0) 22 23 48 95 / 96
Numéro de télécopieur	+212 (0) 22 23 16 79
Adresse électronique	b.rachdi@involys.com

I.2. LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

I.2.1. Attestation

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèses audités.

Les états de synthèse sociaux de INVOLYS S.A. pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005, ont fait l'objet d'un audit de notre part.

Sur la base des diligences ci-dessus nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse tels qu'audités par nos soins.

Hicham BELMRAH
Ernst & Young

I.2.2. Rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice 2005

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société Involys au 31 décembre 2005, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 26.370.943 compte tenu d'un bénéfice net de MAD 5.550.206 sont la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

I.2.2.1. Opinion sur les états de synthèse

Les créances clients, qui s'élèvent, au 31 décembre 2005, en valeur nette à KMAD 25.556, comprennent une créance à risque totalisant MMAD 1,3 non provisionnée et non encore encaissée à la date d'émission de notre rapport. La Direction de la société estime que cette créance est recouvrable. Pour notre part, compte tenu de l'ancienneté de cette créance, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur sa recouvrabilité totale.

A notre avis, sous réserve de l'incidence sur les états de synthèse de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société Involys au 31 décembre 2005 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

I.2.2.2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

I.2.3. Rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice 2004

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société Involys au 31 décembre 2004, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 20.820.736,81 compte tenu d'un bénéfice net de MAD 3.162.321,98 sont la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

I.2.3.1. Opinion sur les états de synthèse

- a. Les frais de recherche et développement immobilisés par la société, qui s'élèvent en valeurs brute et nette à KMAD 19.527 et KMAD 8.576 respectivement, sont amorties sur une durée de cinq ans à partir de l'exercice suivant celui de leur constatation à l'actif. En l'absence d'une étude permettant de déterminer la durée réelle de rentabilité de ces frais aux logiciels, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la durée d'amortissement pratiquée par la société et sur l'amortissement complémentaire des frais de recherche et développement à constater au 31 décembre 2004.
- b. Les créances clients, qui s'élèvent, au 31 décembre 2004, en valeur nette à KMAD 14.316, comprennent des créances à risque totalisant MMAD 1,3 non provisionnée et non encore encaissée à la date d'émission de notre rapport. La Direction de la société estime que cette créance est recouvrable. Pour notre part, compte tenu de l'ancienneté de cette créance, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur sa recouvrabilité totale.

A notre avis, sous réserve de l'incidence sur les états de synthèse de la situation décrite au paragraphe a et b ci-dessus, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société Involys au 31 décembre 2004 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

I.2.3.2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Nous précisons par ailleurs que la société a acquis durant l'exercice 180.000 actions de la société Involys Canada pour KMAD 1.214 représentant 60% du capital.

I.2.4. Rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice 2003

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 juin 2002, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société Involys au 31 décembre 2003, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 17.658.414,83 compte tenu d'un bénéfice net de MAD 1.345.090,23 sont la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

I.2.4.1. Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société Involys au 31 décembre 2003 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

I.2.4.2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

I.2.5. Coordonnées du Commissaire aux Comptes

Raison sociale	Ernst & Young
Prénom et nom	Hicham BELMRAH
Adresse	37, Bd. Abdellatif Ben Kaddour -Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0) 22 95 79 00
Numéro de télécopieur	+212 (0) 22 39 02 26
Adresse électronique	hicham.belmrah@ma.ey.com
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2002
Date d'expiration du mandat actuel	2008

I.3. L'ORGANISME CONSEIL

I.3.1. Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de INVOLYS S.A. à travers :

- § les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de INVOLYS S.A. ;
- § l'analyse des comptes sociaux, des rapports d'activité des exercices 2003, 2004 et 2005 ainsi que la lecture des procès verbaux des organes de direction et des assemblées d'actionnaires de INVOLYS S.A. ; et
- § les principales caractéristiques du secteur des technologies de l'information et de la communication.

Par ailleurs, INVOLYS S.A. compte parmi ses actionnaires la société UPLINE TECHNOLOGIES, dans laquelle UPLINE INTERNATIONAL détient une participation. UPLINE INTERNATIONAL est elle-même l'actionnaire principal de UPLINE SECURITIES, qui agit en tant que conseiller financier et coordinateur global.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Rachid ALAOUI
UPLINE SECURITIES

I.3.2. Coordonnées de l'Organisme Conseil

Dénomination ou raison sociale	UPLINE SECURITIES
Représentant légal	Rachid ALAOUI
Fonction	Administrateur Directeur Général
Adresse	37, Bd. Abdellatif Ben Kaddour -Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0) 22 95 49 60 / 61
Numéro de télécopieur	+212 (0) 22 95 49 62 / 63
Adresse électronique	alaoui@upline.co.ma

I.4. LE CONSEIL JURIDIQUE

I.4.1. Attestation

L'opération d'introduction en bourse, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de la société INVOLYS S.A. et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Abdelkader MASNAOUI
MASNAOUI CORPORATE CONSULTING

I.4.2. Coordonnées du Conseiller Juridique

Dénomination ou raison sociale	MASNAOUI CORPORATE CONSULTING
Représentant légal	Abdelkader MASNAOUI
Adresse	104 bis, Bd. Abdelmoumen – 20100 Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0) 22 23 81 90
Numéro de télécopieur	+212 (0) 22 23 82 37
Adresse électronique	Abdelkader.masnaoui@mazars.ma

I.5. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

Responsable	Mohamed EL GARTI
Fonction	Responsable Administratif et Financier
Adresse	219, Bd. Zerktouni angle Brahim Roudani, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0) 22 23 48 95 / 96
Numéro de télécopieur	+212 (0) 22 23 16 79
Adresse électronique	m.elgarti@involys.com

II. Présentation de l'opération

II.1. Cadre de l'opération

Le Conseil d'administration du 02 octobre 2006 a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de la société Involys d'ouvrir le capital de la société au public par offre d'un maximum de 166.000 actions sur la bourse de Casablanca. Cette ouverture de capital au public se fera par voie de cession de 28.314 actions et par voie d'augmentation de capital, par la création de 137.686 nouvelles actions. Ainsi, le montant global de l'opération sera de 52.456.000 DH.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 02 octobre 2006 a ratifié la décision prise par le conseil d'administration. Par conséquent, elle a décidé de modifier les statuts afin de les harmoniser avec les dispositions légales relatives aux sociétés faisant appel public à l'épargne, notamment la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes et le Dahir portant loi 1-93-212 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi 23-01.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer à son Président, le soin de mener à bien l'opération conformément aux conditions et modalités fixées par le Conseil d'Administration du 15 septembre 2006 dont le rapport a été approuvé par ladite assemblée, et d'effectuer toutes les démarches administratives et juridiques prévues à cet effet.

Un conseil d'administration se tiendra le 07 décembre 2006 afin d'entériner l'augmentation définitive du capital de la société Involys suite à la présente opération d'introduction en bourse.

II.2. Objectifs de l'opération

Les objectifs visés par les dirigeants de INVOLYS S.A, à travers la présente opération d'introduction en bourse sont les suivants

- § Renforcer l'institutionnalisation de l'entreprise et de son capital en ouvrant l'actionnariat au grand public, aux investisseurs institutionnels ainsi qu'aux salariés et partenaires de la société ;
- § Accroître la notoriété de l'entreprise auprès de ses partenaires, de ses clients, de la communauté financière et du grand public ;
- § Renforcer la logique de performance et de transparence dans laquelle s'inscrit l'entreprise en se soumettant au jugement du marché ;
- § Permettre une liquidité des titres de capital de la société et par là même pérenniser la société ;
- § Faciliter le recours à des financements externes grâce à un accès direct aux marchés financiers.

II.3. Actionnaires cédants

Le fonds de capital risque UPLINE TECHNOLOGIES est le seul actionnaire souhaitant céder une partie de sa participation dans le capital de la société. La cession concerne l'équivalent de 50% de la participation de UPLINE TECHNOLOGIES qui s'élève à 56.627 actions, soit 28.314 actions à céder.

II.4. Intentions des actionnaires

A la connaissance de Involys, les actionnaires salariés ou non de l'entreprise détenant plus de 5% du capital ainsi que les détenteurs des ORA de Involys se réservent le droit de participer à la présente opération.

A la connaissance de la société, certains dirigeants de la société envisagent de participer à la présente opération.

II.5. Structure de l'offre

II.5.1. Montant global de l'opération

Le montant global de l'opération est de 52.456.000 DH sur la base de 166.000 actions dont 94.689 offertes au public au prix de 316 DH par action et le reste est réservé au remboursement¹ des Obligations Remboursables en Actions (ORA). Le montant global de l'opération est réparti de la manière suivante :

- § 20.974.500 DH issue d'une augmentation de capital en numéraire, soit l'équivalent de 66.375 nouvelles actions et 40% du montant global de l'opération ;
- § 22.534.276 DH issue d'une augmentation de capital par remboursement anticipé des ORA au moment de l'introduction en bourse, soit l'équivalent de 71.311² nouvelles actions et 43% du montant global de l'opération ;
- § 8.947.224 DH issue de la cession de 28.314 actions existantes, soit 17% du montant global de l'opération ;

II.5.2. Place de cotation

Les actions de INVOLYS seront cotées sur le 3^{ème} compartiment de la Bourse de Casablanca.

II.5.3. Répartition de l'offre

La présente opération est structurée en quatre (4) types d'ordres :

- | | |
|------------------|---|
| Type d'ordre I | Réservé aux salariés et aux administrateurs de INVOLYS. |
| Type d'ordre II | Réservé : <ul style="list-style-type: none">§ aux personnes physiques résidentes ou non résidentes de nationalité marocaine ou étrangère exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 1.000 actions ;§ aux personnes morales non institutionnelles de droit marocain exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 1.000 actions. |
| Type d'ordre III | Réservé : <ul style="list-style-type: none">§ aux personnes physiques résidentes ou non résidentes de nationalité marocaine ou étrangère exprimant des ordres strictement supérieurs à 1.000 actions et inférieurs ou égaux à 6.000 actions ; |

¹ La parité d'échange étant de 1 action pour 1 ORA.

² L'émission des ORA a été réalisée en février 2006 sur la base d'un prix de 285 DH par ORA et de 242 DH par ORA pour les salariés clés de la société. Ainsi, les montants injectés lors de l'émission des ORA ne sont que de 20.274.787 DH.

- § aux personnes morales non institutionnelles de droit marocain exprimant des ordres strictement supérieurs à 1.000 actions et inférieurs ou égaux à 6.000 actions ;
- § aux institutionnels³ de droits marocain (y compris les OPCVM) exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 6.000 actions ;
- § aux institutionnels, associations et personnes morales de droit étranger exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 6.000 actions.

Type d'ordre IV Réserve exclusivement aux détenteurs des ORA.

II.5.4. Clause de transvasement

Si le nombre de titres demandés pour un type d'ordre demeure inférieur au nombre total de titres offerts pour ce même type d'ordre, le chef de file du syndicat de placement attribuera la différence entre le nombre total de titres offerts et le nombre de titres demandés aux autres types d'ordres excepté le type d'ordre IV. Les modalités de transvasement sont définies au paragraphe II.11.2.

II.6. Renseignements relatifs aux titres à émettre/ céder

Nature des titres	Actions INVOLYS toutes de même catégorie.
Nombre d'actions	166.000 actions dont 28.314 actions existantes (à céder par les actionnaires historiques) et 137.686 actions nouvelles. Parmi ces actions nouvelles, 71.311 actions sont exclusivement réservées aux détenteurs des ORA de Involys.
Valeur nominale	100 DH
Prix de souscription	Le prix de souscription est fixé à 316 DH par action pour les types d'ordre I, II et III. Pour le type d'ordre IV, la parité d'échange des ORA, est de 1 action pour 1 ORA.
Forme de titres	Les actions sont toutes au porteur. Par ailleurs, les actions INVOLYS seront entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez MAROCLEAR.
Libération des titres	Les actions offertes seront entièrement libérées et libres de tout engagement.
Prime d'émission	216 DH
Date de jouissance	01/01/2006 ⁴ .
Ligne de cotation	1 ^{ère} ligne.
Droits préférentiels de souscription	Les anciens actionnaires ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en faveur des

³ Sont désignés comme investisseurs institutionnels tout investisseur qualifié par nature selon l'article 12-3 du Dahir portant loi n°1-93-212, tout professionnel de l'investissement agréé ou réglementé en tant que tel, toute personne morale dont l'objet social prévoit comme activité régulière l'investissement en valeurs mobilières.

⁴ Droit aux dividendes qui seront distribués en 2007 au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

	nouveaux actionnaires.
Négociabilité des titres	Les actions, objet de la présente opération, sont librement négociables. Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de INVOLYS. Cependant, et en vertu de la réglementation en vigueur à la Bourse de Casablanca, notamment l'article 14 de la loi 1-93-211 relative à la bourse des valeurs de Casablanca, le groupement formant la majorité du capital de la société s'est engagé formellement à conserver au minimum l'équivalent de 50% du capital plus une action soit 191.359 actions après augmentation de capital issue de la présente opération, et ceci pour une période de trois ans à compter du premier jour de cotation des actions INVOLYS en bourse. Des comptes spéciaux vont être ouverts à cet effet auprès de UPLINE SECURITIES et ATTIJARIWAFABANK et dans lesquels ces actions seront bloquées.
Droits rattachés	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées.
Animation des titres	Conformément au règlement de la bourse de Casablanca, notamment l'article 14 de la loi 1-93-211 relative à la bourse des valeurs de Casablanca, un contrat d'animation du titre INVOLYS en bourse a été signé entre INVOLYS et UPLINE SECURITIES. Ce contrat porte sur une durée de 3 ans. INVOLYS S.A. alloue dans le cadre de cette animation un montant en espèce de 474 KDH et AM INVEST MOROCCO une quantité en titre de 1.500 actions INVOLYS S.A.

II.7. Eléments d'appréciation du prix de souscription ou d'acquisition

Le prix de souscription proposé dans le cadre de la présente opération d'introduction en bourse, a été fixé d'un commun accord entre les membres du conseil d'administration et le coordinateur global.

La démarche globale adoptée pour la valorisation des titres INVOLYS dans le cadre de la présente opération repose sur le croisement de deux méthodes d'évaluation :

- § La méthode d'actualisation des cash flows futurs (DCF : Discounted Cash Flows) ;
- § La méthode des comparables boursiers.

Ce travail de valorisation aboutit au prix proposé pour la présente opération.

II.7.1. Méthode d'actualisation des cash flows (DCF)

La méthode des DCF repose sur le business plan prévisionnel de INVOLYS tel que présenté dans la partie « Perspectives sur la période 2006-2009 » sur un horizon de 10 ans ainsi que sur le calcul d'une valeur terminale en fin de période du business plan. Les cash flows y compris la valeur terminale sont actualisés au coût moyen pondéré du capital. La valeur des fonds propres est égale ainsi à la valeur de l'entreprise (cash flows actualisés) moins l'endettement net.

II.7.1.1. Calcul du coût des fonds propres

- § Taux sans risque⁵ : 3,70%
- § Prime de risque sur le marché actions : 7,05%
- § Bêta action : 1,6

Ces différentes hypothèses aboutissent à un coût des fonds propres de 15%.

II.7.1.2. Valeur terminale

Pour le calcul de la valeur terminale, nous avons considéré un taux de croissance à l'infini du dernier free cash flows de 3 %.

La valorisation des fonds propres de INVOLYS par la méthode de l'actualisation des cash flows aboutit à 127,3 MDH.

II.7.2. Méthode des comparables boursiers

L'utilisation de cette méthode repose sur le choix d'un échantillon de sociétés cotées. Ainsi, 2 types de comparables ont été retenus :

- § Les comparables des sociétés de logiciels internationales ;
- § Les comparables des sociétés cotées à la bourse de Casablanca.

Les ratios boursiers de ces sociétés ont été calculés sur la base des agrégats financiers arrêtés au 31 décembre 2005 et des cours enregistrés le 03 août 2006.

⁵ Taux des bons du Trésor à 10 ans.

Cet échantillon est composé de sociétés dont les caractéristiques opérationnelles sont similaires à celles de INVOLYS. Il se compose des sociétés suivantes :

Comparables internationaux :

Société	CA	RN	FP	EBITDA	EBIT	Capitalisation
Marché Français						
<i>Unité 000's Euro</i>						
COHERIS	26 720	1 200	13 450	3 631	1 510	32 727
ELIT GROUP	29 775	895	6 520	4 020	1 482	27 416
CEGID	224 305	9 867	123 826	39 411	19 576	275 747
Marché Américain						
<i>Unité Millions USD</i>						
SAP	11 480	2 100	6 630	3 420	3 150	56 027
ORACLE	14 380	3 380	15 034	5 810	3 381	77 971
BUSINESS OBJECT	1 140	75	1 681	203	113	2 250

Comparables locaux :

Etant donné que le secteur des logiciels n'est pas représenté sur la bourse de Casablanca, et que la seule et unique société représentative du secteur des technologies de l'information est IB-MAROC, nous nous sommes limités à utiliser cette dernière comme référence sur le marché local.

Société	CA	RN	FP	EBITDA	EBIT	Capitalisation
Marché Marocain						
<i>Unité Millions MAD</i>						
IB-MAROC	194	3	76	11	8	88

Les ratios utilisés pour les comparables sont présentés au tableau ci-dessous. Les multiples des bénéfices et d'EBE ont été surpondérés par rapport aux autres multiples, étant donné le fait que les éditeurs de logiciels se valorisent le plus souvent en fonction de la rentabilité dégagée. Le multiple du chiffre d'affaires constitue également un bon indicateur de valorisation, cependant, nous estimons que la société n'a pas atteint sa phase de maturité et que le multiple de CA ne reflète pas en effet l'image fidèle de INVOLYS.

Les résultats obtenus après application de la méthode des multiples boursiers sont présentés dans le tableau suivant :

Comparables internationaux :

Société	P/S	P/E	P/B	EV/EBITDA	EV/EBIT
Marché Français (I)	1,12	28,62	2,96	8,26	19,36
COHERIS	1,22	27,27	2,43	7,29	17,52
ELIT GROUP	0,92	30,63	4,20	7,62	20,68
CEGID	1,23	27,95	2,23	9,88	19,90
Marché Américain (II)	4,09	26,61	4,99	12,44	18,32
SAP	4,88	26,68	8,45	15,44	16,76
ORACLE	5,42	23,07	5,19	13,12	22,55
BUSINESS OBJECT	1,97	30,09	1,34	8,76	15,65
Moyenne 60%(I)+40%(II)	2,31	27,82	3,77	9,93	18,95

Comparables locaux :

Société	P/S	P/E	P/B	EV/EBITDA	EV/EBIT
Marché Marocain					
IB-MAROC	0,45	26,33	1,15	9,06	13,12

Synthèse des comparables :

Comparables	Pondération
Comparables internationaux	70%
IB-MAROC	30%

L'échantillon des comparables internationaux présente des similitudes par rapport à INVOLYS en terme de secteur d'activité. Par ailleurs, IB-MAROC a été sélectionnée pour rapporter les spécificités du marché local. Ainsi, nous avons considéré des pondérations de 70% pour les comparables internationaux et 30% pour IB-MAROC.

	P/S	P/E	P/B	EV/EBITDA	EV/EBIT
Comparables Locaux (I)	0,45	26,33	1,15	9,06	13,12
Comparables Internationaux (II)	2,31	27,82	3,77	9,93	18,95
Moyenne 30%(I)+70%(II)	1,75	27,37	2,98	9,67	17,20
<i>Unité Millions MAD</i>					
Réalisations INVOLYS 2005	34,6	5,5	26,4	10,2	7,4
Valorisation	60,7	151,9	78,7	98,3	126,7
Pondération	10%	40%	10%	30%	10%
Valorisation pondérée			116,9		

II.7.3. Synthèse des méthodes d'évaluation

La valorisation moyenne des fonds propres de INVOLYS s'établit à 122,1 MDH. La décote pour minoritaire appliquée aux actions émises dans le cadre de la présente opération est de 22%, ce qui correspond à une valorisation de 100,1 MDH, soit un prix par action de 316 DH.

II.8. Cotation en bourse

II.8.1. Calendrier indicatif de cotation

Ordre	Etapes	Au plus tard
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération d'introduction en Bourse de la société INVOLYS S.A	16 nov 2006
2	Emission de l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca sur l'opération	16 nov 2006
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par le CDVM	16 nov 2006
4	Publication au Bulletin de la Cote de l'avis relatif à l'opération d'introduction en Bourse	17 nov 2006
5	Ouverture de la période des souscriptions	27 nov 2006
6	Clôture de la période des souscriptions	01 déc 2006
7	Réception des souscriptions par la Bourse de Casablanca	04 déc 2006 à 12h00
8	Centralisation, consolidation des souscriptions et traitement des rejets par la Bourse de Casablanca	05 déc 2006
9	Allocation des souscriptions et remise par la Bourse de Casablanca du listing des souscriptions relatives à l'augmentation de capital à l'émetteur	06 déc 2006
10	Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par le Conseil d'Administration	07 déc 2006 à 16h00
11	§ Réception par la Bourse de Casablanca du PV du Conseil d'Administration ayant ratifié l'augmentation de capital et de la lettre comptable de MAROCLEAR § Remise des allocations de titres aux membres du syndicat de placement	08 déc 2006
12	§ Première cotation et enregistrement de l'opération § Annonce des résultats de l'opération au Bulletin de la Cote	14 déc 2006 à 12h00
13	Règlement et livraison	19 déc 2006
14	Prélèvement par la Bourse de Casablanca des commissions de centralisation et d'admission	20 déc 2006

II.8.2. Libellé des actions, secteur d'activité et codes

Libellé	: INVOLYS
Compartiment	: Marché Croissance (3ème compartiment)
Secteur d'activité	: Matériel, logiciel et services informatiques
Mode de cotation	: Multifixing
Date de 1 ^{ère} cotation	: 14 / 12 / 2006
Code	: 9500
Ticker	: INV
Procédure de 1 ^{ère} cotation : Offre à Prix Ferme	

II.8.3. Entité chargée d'enregistrer l'opération

L'enregistrement des titres objet de la présente opération se fera par l'entremise de la société de bourse Upline Securities. Par ailleurs, les membres du syndicat de placement non sociétés de bourse sont libres de désigner la société de bourse qui se chargera de l'enregistrement de leurs souscriptions auprès de la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, Upline Securities procédera à l'enregistrement des allocations qu'elle aura recueillies.

II.8.4. Procédure d'appel de fonds

Il convient de rappeler l'article 1.2.8 du Règlement Général de la Bourse de Casablanca qui stipule que « (...) en cas de demande excessive de nature à entraîner une attribution inéquitable des titres, la Société Gestionnaire peut exiger que les sociétés de bourse membres du syndicat de placement lui versent, le jour de clôture des souscriptions, les fonds correspondant à la couverture des ordres de souscription, sur un compte de la Société Gestionnaire ouvert à Bank AL Maghrib. Elle fixe le pourcentage de couverture requis et le délai pendant lequel les fonds doivent rester bloqués. Dans tous les cas, ce délai ne peut dépasser le jour de l'attribution des titres (...) ».

En cas d'appel de fonds par la Bourse de Casablanca, les membres du syndicat de placement n'ayant pas le statut de société de bourse s'engagent à verser au chef de file, à première demande, leur part dans les fonds requis par la Bourse de Casablanca. Au même titre, le chef de file s'engage à verser les fonds requis par la Bourse de Casablanca.

II.8.5. Procédure de contrôle et d'enregistrement par la Bourse de Casablanca

Les membres du syndicat de placement remettront séparément à la Bourse de Casablanca, sous forme de clé USB, et au plus tard le 04 / 12 / 2006 à 12 heures, le fichier des souscripteurs ayant participé à la présente Opération. A défaut, les souscriptions seront rejetées.

La Bourse de Casablanca procédera à la consolidation des différents fichiers de souscripteurs et aux rejets des souscriptions ne respectant pas les conditions de souscriptions définies dans la présente convention.

Le 08/12/2006, la Bourse de Casablanca communiquera aux membres du syndicat de placement les résultats de l'allocation.

Lors de la séance du 14/12/2006, il sera prononcé l'introduction de INVOLYS S.A. à la Bourse de Casablanca et son inscription au 3^{ème} compartiment de la cote. Sur la base des résultats de l'allocation, il sera procédé à l'enregistrement en bourse des transactions correspondantes à l'opération et le 19/12/2006 au règlement/livraison des titres selon les procédures en vigueur à la Bourse de Casablanca.

En particulier, il sera procédé, sur la base des résultats de l'allocation, à la validation des Avis d'Opéré, configurés conformément aux modèles en vigueur à la Bourse de Casablanca, par les sociétés de bourse et les établissements dépositaires, et ce, préalablement au règlement des transactions.

L'enregistrement des transactions dans le cadre de la présente opération côté vendeurs se fera par l'entremise de la société de bourse UPLINE SECURITIES.

UPLINE SECURITIES procèdera à l'enregistrement des allocations qu'elle aura recueillie (côté acheteurs).

Les membres du syndicat de placement non sociétés de bourse sont libres de désigner la société de bourse qui se chargera de l'enregistrement de leurs souscriptions auprès de la Bourse de Casablanca. Ils devront informer la Bourse de Casablanca ainsi que la société de bourse choisie par écrit, et ce, avant le début de la période de souscription.

L'enregistrement se fera à un seul cours, étant donné que l'Emetteur supportera la décote offerte aux salariés.

II.9. Membres du syndicat de placement

Type d'intermédiaire	Nom	Adresse	Type d'ordre
Chef de file	UPLINE SECURITIES	37, Bd. Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca	I, II, III et IV
Membre du syndicat de placement	ATTIJARIWAFABANK	2, Bd My Youssef Casablanca	II

La centralisation et la gestion des services titres de INVOLYS S.A. seront assurées par UPLINE SECURITIES.

II.10. Modalités de souscription

II.10.1. Période de souscription

Les actions proposées au public dans la cadre de la présente opération, pourront être souscrites du 27 novembre au 01 décembre 2006 inclut auprès des membres du syndicat de placement susmentionnés.

II.10.2. Descriptif des types d'ordres

II.10.2.1. Type d'ordre I

Ce type d'ordre est réservé à l'ensemble des personnes salariées disposant d'un Contrat à Durée Indéterminée et aux administrateurs de INVOLYS.

Le nombre d'actions allouées à ce type d'ordre est de 4.385 actions (soit 2,6% du nombre total d'actions offertes et 1,2% du capital après augmentation).

Les salariés ainsi que les administrateurs de INVOLYS bénéficieront dans le cadre de cette opération d'une décote de 15 % par rapport au prix de l'offre, soit 269 DH, sous condition de conserver au minimum les titres 3 années à dater de l'introduction en Bourse.

Toutefois, les salariés et les administrateurs ont la possibilité de céder leurs titres avant ce délai de trois ans et devront dans ce cas rembourser à INVOLYS la décote de 15% qui leur a été offerte.

La décote proposée aux salariés sera supportée par Involys.

Aucun nombre de titres minimum n'est prévu pour ce type d'ordre. Le montant individuel de souscription est plafonné comme suit :

- § Salariés : l'équivalent de 6 mois de salaires bruts calculé sur la base d'un prix de souscription par action après la décote offerte à ce type d'ordre ;
- § Administrateurs : un maximum de 600 actions.

En cas de départ, avant l'expiration des trois ans, d'un salarié vers une autre entité apparentée⁶ à INVOLYS, il conservera le bénéfice de la décote.

En cas de départ d'un salarié vers une autre entité non apparentée à INVOLYS, il perdra le bénéfice de la décote.

En cas de départ à la retraite, le Salarié conservera le bénéfice de la décote.

En cas de décès d'un salarié, les héritiers conserveront le bénéfice de la décote.

Les salariés et les administrateurs de Involys ont également la possibilité de souscrire aux types d'ordres II et III en tant que personnes physiques. Cependant, ils ne bénéficieront pas au titre de ces actions de l'ensemble des avantages liés au type ordre I cités précédemment.

II.10.2.2. Type d'ordre II

Le nombre d'actions alloué à ce type d'ordre est de 34.497 actions (soit 20,8% du nombre total d'actions offertes et 9.1% du capital après augmentation).

⁶ Filiale ou participation de INVOLYS.

Ce type d'ordre est réservé :

- § aux personnes physiques résidentes ou non résidentes de nationalité marocaine ou étrangère exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 1.000 actions ;
- § aux personnes morales non institutionnelles de droit marocain exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 1.000 actions

Aucun nombre de titres minimum n'est prévu pour ce type d'ordre.

II.10.2.3. Type d'ordre III

Le nombre d'actions allouées à ce type d'ordre est de 55.807 actions (soit 33,6% du nombre total d'actions offertes et 14,7% du capital après augmentation).

Le type d'ordre III est réservé :

- § aux personnes physiques résidentes ou non résidentes de nationalité marocaine ou étrangère exprimant des ordres strictement supérieurs à 1.000 actions et inférieurs ou égaux à 6.000 actions ;
- § aux personnes morales non institutionnelles de droit marocain exprimant des ordres strictement supérieurs à 1.000 actions et inférieurs ou égaux à 6.000 actions ;
- § aux institutionnels⁷ de droits marocain (y compris les OPCVM) exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 6.000 actions ;
- § aux institutionnels et personnes morales de droit étranger exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 6.000 actions.

II.10.2.4. Type d'ordre IV

Le nombre d'actions allouées à ce type d'ordre est de 71.311 actions (soit 43,0% du nombre total d'actions offertes et 18,8% du capital après augmentation).

Le type d'ordre IV est réservé exclusivement aux détenteurs des ORA INVOLYS. Il est à rappeler que, conformément au contrat d'émission des ORA, INVOLYS S.A. exerce son droit de faire rembourser les porteurs d'ORA en actions. La parité d'échange est d'une action pour une ORA.

II.10.3. Conditions de souscription

II.10.3.1. Ouverture de compte

Les opérations de souscription sont enregistrées dans un compte titres et espèces au nom du souscripteur ou du tuteur légal pour les souscriptions des personnes mineures.

Toute personne désirant souscrire à l'opération devra obligatoirement disposer ou ouvrir un compte auprès de l'un des membres du syndicat de placement. Ce dernier demandera au souscripteur les pièces suivantes pour l'ouverture du compte :

- § copie du document d'identification (carte d'identité nationale, carte de séjour, registre de commerce, passeport,...) ;

⁷ Sont désignés comme investisseurs institutionnels tout investisseur qualifié par nature selon l'article 12-3 du Dahir portant loi n°1-93-212, tout professionnel de l'investissement agréé ou réglementé en tant que tel, toute personne morale dont l'objet social prévoit comme activité régulière l'investissement en valeurs mobilières.

§ contrat d'ouverture de compte dûment signé par le souscripteur.

Les ouvertures de comptes ne peuvent être réalisées que par le détenteur même du compte.

Une procuration pour une souscription ne peut en aucun cas permettre l'ouverture d'un compte pour le mandant.

L'ouverture de compte pour enfants mineurs ne peut être réalisée que par le père, la mère, le tuteur, ou le représentant légal de l'enfant mineur.

II.10.3.2. Modalités de souscription

§ Les souscriptions peuvent être réalisées par le souscripteur lui même ou par son mandataire.

§ Les souscriptions aux types d'ordre I, II, III sont à exprimer en nombre de titres.

§ Toutes les souscriptions se font en numéraire.

§ Tout bulletin doit être signé par le souscripteur ou son mandataire.

§ Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements.

§ Les membres du syndicat de placement sont tenus d'accepter tous les ordres de souscription de toutes personnes remplissant les conditions prévues dans le présent contrat de placement, sous réserve que celles-ci fournissent les garanties financières nécessaires pour réaliser la transaction.

§ Les Membres du syndicat de placement s'engagent à exiger de leurs clients (autres que les « Institutionnels » compte tenu des contraintes qui leur sont propres) la couverture de leurs souscriptions selon les modalités suivantes :

- Un montant représentant au min 50% de la souscription demandée devra faire l'objet d'un dépôt effectif (remise de chèque ou espèces) sur le compte du souscripteur, dépôt qui devra rester bloqué jusqu'à l'attribution des titres.
- Le reliquat de la souscription sera couvert selon les modalités définies avec le membre du syndicat de placement. Les instruments financiers suivants peuvent être acceptés à hauteur des proportions suivantes :
 - Parts d'OPCVM, Certificat de Dépôts, Dépôts à Terme, Obligations d'Etat, Bons de caisse : 100% ;
 - Valeurs cotées, Bons de Sociétés de Financement, Billets de trésorerie : 80%.

Pour les institutionnels, la couverture des souscriptions sera appréciée par le chef de file du syndicat de placement qui peut accepter un engagement de couverture à simple demande.

II.10.3.3. Souscription pour compte de tiers

Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur ou égal à 18 ans sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur, ou le représentant légal de l'enfant mineur. Les membres du syndicat de placement sont tenus d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur

et de la joindre au bulletin de souscription. Les mouvements pourront être portés dans ce cas soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur, soit sur le compte espèces ou titres ouvert au nom du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal.

Les souscriptions pour le compte d'enfants doivent être effectuées auprès du même intermédiaire.

Les souscriptions pour le compte de tiers sont autorisées à condition de présenter une procuration dûment signée et légalisée par son mandant délimitant exactement le champ d'application. Les membres du syndicat de placement sont tenus d'en obtenir une copie et de la joindre au bulletin de souscription.

Le mandataire doit préciser les références des comptes titres et espèces du mandant dans lesquels seront inscrits respectivement les mouvements sur titres ou sur espèces liés aux actions, objet de la présente opération.

II.10.3.4. Souscriptions multiples

Un souscripteur ne peut transmettre qu'un seul ordre pour son propre compte (sauf pour les souscripteurs de types d'ordres I et IV). Par conséquent :

- § une même personne ne peut souscrire qu'une seule fois au type d'ordre I ;
- § une même personne ne peut souscrire qu'une seule fois au type d'ordre II ;
- § une même personne ne peut souscrire qu'une seule fois au type d'ordre III ;
- § une même personne ne peut souscrire à la fois au type d'ordre II et III.

Cependant :

- § les salariés et les administrateurs de INVOLYS, non détenteurs d'ORA, ont la possibilité de souscrire, en plus de leur souscription dans le cadre du type d'ordre I, aux types d'ordres II ou III en fonction du nombre d'actions demandées ;
- § les salariés et les administrateurs de INVOLYS, détenteurs d'ORA, ont la possibilité de souscrire, en plus de leur souscription dans le cadre du type d'ordre I et du type d'ordre IV, aux types d'ordres II ou III en fonction du nombre d'actions demandées ;
- § les personnes morales détenteurs d'ORA ont la possibilité de souscrire, en plus de leur souscription dans le cadre du type d'ordre d'ordre IV, au type d'ordre II ou III en fonction de la quantité de titres demandée ;
- § les institutionnels détenteurs d'ORA ont la possibilité de souscrire, en plus de leur souscription dans le cadre du type d'ordre au type IV, au type d'ordre III.

Les souscriptions, y compris celles effectuées pour le compte d'enfants mineurs, auprès de plusieurs intermédiaires sont interdites.

Les souscriptions par les membres du syndicat ou par leurs collaborateurs pour leur compte ne doivent pas être effectuées dans les deux derniers jours de la période de souscription. Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité.

II.10.4. Commissions facturées aux souscripteurs

Dans le cadre de la présente opération de placement, chaque membre du syndicat de placement s'engage explicitement et irrévocablement à l'égard du Coordinateur global, à facturer aux souscripteurs une commission de 0,9% (hors taxes), dont :

- § 0.1% (hors taxes) au titre de la commission de bourse ;
- § 0.2% (hors taxes) au titre de la commission de règlement / livraison ;
- § 0.6% (hors taxes) au titre de la commission d'intermédiation.

La TVA de 10% sera appliquée en sus.

Le Chef de file et le membre du syndicat de placement s'engagent, formellement et expressément, à ne pratiquer aucune ristourne aux souscripteurs, simultanément ou postérieurement à la souscription, et ce pour quelque motif que ce soit.

II.10.5. Identification des souscripteurs

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessous. A ce titre, ils doivent obtenir copie du document qui atteste l'appartenance du souscripteur à la catégorie et la joindre au bulletin de souscription.

Type d'ordre	Catégorie de souscripteur	Document à joindre
Type d'ordre I	Salariés, dirigeants et administrateurs de INVOLYS	Photocopie de la carte d'identité nationale
	Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale
	Personnes physiques marocaines non résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale
	Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Types d'ordres II et III	Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie du passeport contenant l'identité de la personne comprenant les dates d'émission et d'échéance du document
	Associations	Photocopie de statuts et photocopie du récépissé du dépôt du dossier
	Personnes morales de droit marocain	Photocopie du registre de commerce
	Enfants mineurs	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
	OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément. Pour les Fonds Communs de Placement 'FCP', le certificat de dépôt au greffe du tribunal, pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable 'SICAV', le modèle des inscriptions au registre de commerce.
Type d'ordre III	Investisseurs institutionnels nationaux (Hors OPCVM)	Photocopie du registre de commerce comprenant l'objet social et faisant apparaître leur appartenance à cette catégorie.
	Investisseurs institutionnels et personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie, ou tout autre moyen jugé acceptable par le coordinateur global concerné
Type d'ordre IV	Détenteurs des ORA de INVOLYS	Photocopie de l'attestation de propriété

Une liste détaillée du personnel de INVOLYS, intégrant les numéros de carte d'identité nationale, qualifié à souscrire au type d'ordre I sera transmise au chef de file du syndicat de placement.

II.11. Modalités de traitement des ordres

II.11.1. Règles d'attribution

II.11.1.1. Type d'ordre I

Le nombre de titres offerts à ce type d'ordre est de 4.385 actions.

Le type d'ordre I sera satisfait jusqu'à hauteur du nombre d'actions maximum allouées à ce type d'ordre.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres offerts seront servis au prorata des demandes de souscriptions. Dans le cas contraire, la demande sera entièrement servie.

Dans le cas où le nombre de titres calculé en rapportant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio de sursouscription du type d'ordre I ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront attribués par palier d'une action avec priorité aux demandes les plus fortes.

II.11.1.2. Type d'ordre II

Le nombre de titres offerts à ce type d'ordre est de 34.497 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres offerts seront servis au prorata des demandes de souscriptions. Dans le cas contraire, la demande sera entièrement servie.

Dans le cas où le nombre de titres calculé en rapportant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio de sursouscription du type d'ordre II ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par pallier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas où l'importance de la demande risquerait d'aboutir à une allocation très faible, voire nulle, pour une partie des souscripteurs, le chef de file se réserve la possibilité, sous le contrôle de la Bourse de Casablanca et du CDVM, de procéder à une allocation au prorata par sous tranche. En ce cas, les sous tranches regroupant les souscriptions dont les montant sont les plus faibles seront allouées de façon privilégiée.

II.11.1.3. Type d'ordre III

Le nombre de titres offerts à ces types d'ordre est de 55.807 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata des demandes de souscriptions. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement. Dans le cas où le nombre de titres calculé en rapportant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio de sursouscription du type d'ordre III ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par pallier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas où l'importance de la demande risquerait d'aboutir à une allocation très faible, voire nulle, pour une partie des souscripteurs, le chef de file se réserve la possibilité, sous le contrôle de la Bourse de Casablanca et du CDVM, de procéder à une allocation au prorata

par sous tranche. En ce cas, les sous tranches regroupant les souscriptions dont les montant sont les plus faibles seront allouées de façon privilégiée.

II.11.1.4. Type d'ordre IV

Le nombre de titres offerts à ce types d'ordre est de 71.311 actions.

La parité de conversion des ORA de INVOLYS est de 1 nouvelle action pour une ORA.

Il est à rappeler qu'en fonction de la demande globale de titres exprimée pour chacun des types d'ordres I, II et III, certaines souscriptions pourraient ne pas être satisfaites.

II.11.2. Règles de transvasement

Les règles de transvasement se présentent comme suit :

- § si le nombre de titres souscrits au type d'ordre I demeure inférieur à l'offre correspondante, le reliquat est attribué au type d'ordre II ;
- § si le nombre de titres souscrits au type d'ordre II n'atteint pas l'offre correspondante, le reliquat est attribué au type d'ordre III ;
- § si le nombre de titres souscrits au type d'ordre III n'atteint pas l'offre correspondante, le reliquat est attribué au type d'ordre II.

II.12. Modalités de règlement et de livraison des titres

II.12.1. Date de règlement/livraison

Le règlement / livraison des titres interviendra le 19/12/2006. Upline Securities est mandatée par l'émetteur pour l'inscription des titres en comptes.

Sur instruction des avis d'opéré (AO) et conformément aux procédures en vigueur à la Bourse de Casablanca, le compte Bank Al-Maghrib de l'établissement dépositaire sera débité des fonds correspondants à la valeur des actions attribuées majoré des commissions.

Le règlement livraison des titres INVOLYS S.A. s'effectuera selon les procédures en vigueur à la Bourse de Casablanca.

Il est à rappeler que INVOLYS a désigné Upline Securities seul dépositaire des titres INVOLYS S.A. mis en vente dans le cadre de la présente opération.

II.12.2. Modalités de publication des résultats de l'opération

Les résultats de l'opération seront publiés au Bulletin de la Cote le 14/12/2006 à 12h00 et par Upline Securities dans un journal d'annonces légales au plus tard le 15/12/2006.

II.13. Fiscalité

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

II.13.1. Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc

II.13.1.1. Imposition des profits de cession

Conformément aux dispositions de l'article 75-II du livre d'assiette et de recouvrement, les profits de cession des actions sont soumis à l'IR au taux de 10%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 70 du livre d'assiette et de recouvrement, sont exonérés de l'impôt :

- § les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions ; réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 20 000 Dh ;
- § la donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et soeurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- § la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et soeurs ;
- § l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- § l'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- § d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- § et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.
- § Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4ème année qui suit celle de la réalisation des moins-values.

II.13.1.2. Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes au Maroc sont soumis à une retenue à la source de 10%.

II.13.2. Actionnaires personnes morales résidentes au Maroc

II.13.2.1. Imposition des profits de cession

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

Par dérogation aux dispositions de l'article 163-I du livre d'assiette et de recouvrement institué par l'article 6 de la loi de finances n° 35-05 pour l'année 2006, les personnes morales soumises à l'Impôt sur les Sociétés (IS) qui, procèdent à des cessions de titres de participation bénéficient, pour une période de deux ans allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2007, d'un abattement appliqué sur le profit net global des cessions, obtenu après imputation des pertes résultant des cessions.

Le taux de l'abattement est de :

- § 25% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 2 ans et inférieur ou égal à 4 ans ;
- § 50% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 4 ans.

II.13.2.2. Imposition des dividendes

a. Personnes morales résidentes passibles de l'IS

Les dividendes distribués à des contribuables relevant de l'IS sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IS. Cependant les revenus précités ne sont pas soumis audit impôt si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres comportant son numéro d'imposition à l'IS.

b. Personnes morales résidentes passibles de l'IR

Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IR sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

II.13.3. Actionnaires personnes physiques non résidentes au Maroc

II.13.3.1. Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions réalisées par des personnes physiques non résidentes sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

II.13.3.2. Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques non résidentes au Maroc sont soumis à une retenue à la source de 10%.

II.13.4. Actionnaires personnes morales non résidentes

II.13.4.1. Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca réalisées par des personnes morales non résidentes au Maroc sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession des titres des sociétés à prépondérance immobilière.

II.13.4.2. Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes morales non résidentes sont soumis à une retenue à la source de 10%.

II.14. Charges relatives à l'opération

L'Emetteur supportera les frais du coordinateur global de la présente opération, les frais de placement des actions nouvelles et de la communication engagée pour la réussite de l'opération (environ 3,5% du montant de l'opération).

Les frais légaux ainsi que les commission revenants à la Bourse de Casablanca, au dépositaire des titres, au dépositaire central ainsi qu'au CDVM sont également à la charge de l'Emetteur et ne dépassent pas 0,2% du montant de l'opération.

III. Présentation Générale de Involys

III.1. Renseignements à caractère général

Dénomination Sociale	INVOLYS S.A.
Siège Social	219, Bd Zerkouni angle Brahim Roudani. Casablanca – Maroc
Tel.	(212) 22 234 895
Fax	(212) 22 231 679
Adresse Electronique	www.involys.com / involys@involys.com
Forme Juridique	Société Anonyme
Date de Constitution	28 Mai 1986 sous la dénomination BATISOFT Maroc, devenue INVOLYS par décision collective des associés en 2000
Durée de Vie	Quatre vingt dix neuf (99) années
Capital Social	24.503.000 DH, au 30 septembre 2006
N° Registre du commerce	N° 47.873 à Casablanca
Exercice Social	Du 1er Janvier au 31 Décembre
Objet Social	Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger : § Ingénierie informatique, électronique et de télécommunication ; § L'installation de tout matériel informatique, électronique et de télécommunication ; § La conception, la création des logiciels, la création de procédés et solutions informatiques, l'exploitation, la vente, la représentation, de tous brevets, marques, procédés de fabrication, licences s'y rattachement ; § L'étude, la réalisation, la mise en place de solutions informatiques pour la conception, la simulation, l'analyse, le prototype, la fabrication, l'engineering, le contrôle, la mesure et la gestion des données ; § La commercialisation de services, y compris à valeur ajoutée, Internet conformément aux cahiers des charges établi pour l'exercice d'une telle activité ; § La participation dans tout appel d'offres public ou privé national ou international ; § La création et la vente de logiciels ; § La mise à disposition de compétences de conception, de réalisation et de maintenance de logiciels, d'intégration et de paramétrage de systèmes d'information et de réseaux informatiques, de traitement et d'analyse de données ; § La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment, par voie de création de sociétés nouvelles d'apport, de commandites, de souscription ou d'achat de titres ou droit sociaux, de fusion d'alliance ou d'association en participation ou autrement ;

	§ Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.
Consultation des documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts en faveur des actionnaires et des tiers peuvent être consultés au siège social de la Société (219, Bd Zerktouni Angle Brahim Roudani - Casablanca).
Textes législatifs	La Société est régie par le droit marocain, la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, ainsi que par ses statuts. De par sa cotation sur la Bourse de Casablanca, elle est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et a modifié ses statuts en conséquence afin de se conformer notamment au : § Dispositions de la loi 17-95 applicables aux sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne ; § Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, et 52-01 ; § Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 Juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 Octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 ; § Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n° 23-01 ; § Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs modifié et complété par la loi n° 43-02 ; § Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 Octobre 2001 ; § Dahir n°1-04-21 du 21 Avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain. Lesdites modifications entreront en vigueur le premier jour de cotation des actions Involys

III.2. Renseignements sur le capital de Involys

III.2.1. Renseignements à caractère général

A la veille de la présente opération, le capital social de Involys s'établit à la somme de 24.503.000 DH et est entièrement libéré. Il est divisé en 245.030 actions d'un nominal de 100 DH chacune. Ces actions sont toutes au porteur.

Afin de respecter la réglementation en vigueur concernant la négociabilité des actions introduites sur le 3^{ème} compartiment de la Bourse de Casablanca, le groupe des actionnaires majoritaires s'engage à bloquer 50% plus 1 action du capital de Involys et ce, pendant une durée de 3 ans à compter de la date de première cotation.

Par ailleurs, Involys a procédé à une émission d'Obligations Remboursables en Actions (ORA) en février 2006 pour un montant total de 20.274.787 Dh réparti en 71.311 titres, soit un prix d'émission de 285 DH par obligation et de 242 DH par obligation pour les salariés clés de la société (cf. tableau ci-dessous). A ce jour, aucun remboursement des ORA n'a eu lieu.

Toutefois, et en vertu de l'article 7.3 du contrat d'émission des ORA, Involys a décidé de procéder au remboursement anticipé des ORA à l'occasion de l'introduction en bourse objet de la présente note d'information. Cette opération aboutira à la création de 71.311 nouvelles actions (soit une nouvelle action pour chaque obligation) portant ainsi le nombre de titres en circulation de 245.030 à 316.341 actions. Le remboursement des ORA aura un effet de dilution de 77% par rapport au capital actuel.

Le tableau ci-dessous récapitule la structure de détention des ORA :

Détenteurs d'ORA	Nombre de titres	Prix	Montant
AM INVEST MOROCCO	26.583	285	7.576.155
UPLINE RENDEMENT	19.565	285	5.576.025
SICAV PERSPECTIVES ^(*)	7.000	285	1.995.000
SICAV SG EXPANSION ^(*)	3.000	285	855.000
FCP CMKD FUND ^(*)	3.500	285	997.500
MAMDA	3.509	285	1.000.065
MCMA	3.509	285	1.000.065
ETABLISSEMENTS ASSIDON	3.509	285	1.000.065
KHALID DEBBARH	413	242	99.946
SAAD CHRAIBI	413	242	99.946
BACHIR RACHDI	310	242	75.020
TOTAL	71.311	-	20.274.787

(*) Fonds gérés par la société GESTAR sous mandat.

III.2.2. Historique du capital

L'évolution historique du capital de Involys est présentée dans le tableau ci-dessous :

Année	Capital initial (DH)	Nature de l'opération	Nombre Actions créées	Prix par action* (DH)	Montant Opération (DH)	Capital final (DH)
1986	-	Capital de création	1.000	100	100.000	100.000
1991	100.000	Compensation dettes liquides et exigibles	3.030	100	303.000	403.000
1992	403.000	Compensation dettes liquides et exigibles	2.170	100	217.000	620.000
1992	620.000	Augmentation par incorporation de réserves	2.800	100	280.000	900.000
2000	900.000	Augmentation par compensation avec les comptes courants associés	26.300	100	2.630.000	3.530.000
2000	3.530.000	Augmentation par compensation avec les créances des actionnaires à l'encontre de la société	14.370	310,32	1.437.000	4.967.000
2000	4.967.000	Augmentation par compensation d'une créance de Upline Technologies	7.930	310,32	793.000	5.760.000
2000	5.760.000	Augmentation par incorporation de la prime d'émission	46.900	100	4.690.000	10.450.000
2001	10.450.000	Augmentation en numéraire	42.312	363,64	4.231.200	14.681.200
2002	14.681.200	Augmentation par incorporation d'une partie de la prime d'émission	91.807	100	9.180.700	23.861.900
2003	23.861.900	Augmentation par incorporation d'une partie de la prime d'émission	6.411	100	641.100	24.503.000

(*) La valeur nominale par action est de 100 DH.

Source : Involys

§ A sa création, en 1986, Involys (à l'époque dénommée « Batisoft Maroc ») est dotée d'un capital de 100.000 DH, réparti en 1.000 actions d'une valeur nominale 100 DH.

- § En 1991, la société augmente son capital par compensation de dettes liquides exigibles sur la société, portant son capital social à 403.000 DH. Cette opération a été réservée exclusivement aux actionnaires de la société.
- § En 1992, Involys procède à deux augmentations de capital, l'une par compensation de dettes de la société et l'autre par incorporation de réserves, portant le capital de la société à 620.000 DH et 900.000 DH respectivement ;
- § En 2000, la société opère 4 augmentations de capital.
- D'abord, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, portant le capital social à 3.530.000 DH.
 - Ensuite, par incorporation des comptes courants créditeurs de Upline Technologies (fonds d'investissement) et des Etablissements ASSIDON, portant le capital social à 4.967.000 DH.
 - Ensuite, par compensation avec les créances de la société Upline Technologies à l'encontre de Involys, portant le capital social de la société à 5.760.000 DH ;
 - Enfin, par incorporation d'une partie de la prime d'émission, portant le capital social à 10.450.000 DH
- § En 2001, le développement de Involys a été marqué par l'ouverture de son capital au groupe ONA via sa filiale dédiée aux technologies de l'information MERCURE.COM à l'issue d'une augmentation de capital opérée en numéraire qui a porté le capital social à 14.681.200 DH.
- § En 2002 et 2003, la société a procédé à 2 augmentations de capital, toutes les deux par incorporation d'une partie de la prime d'émission relative à l'entrée de Mercure.com, l'une portant le capital social à 23.861.900 DH et la deuxième le fixant à 24.503.000 DH.
- § L'année 2006, a été caractérisée par la sortie de Mercure.com du tour de table de Involys. Mercure.com a cédé sa participation au fonds d'investissement AM INVEST MOROCCO (fonds géré par ATLAMED, société de gestion présidée par M. Bassim JAÏ HOKIMI, ancien Président Directeur Général d'ONA).

En définitive, le tableau suivant retrace les changements ayant affecté la structure de l'actionnariat de INVOLYS depuis l'an 2000 :

Situation ⁸ au 31 décembre	1999	2000	2001	2002	2003-2005	2006 ⁹
PROMOCONSULT	5 790	-	-	-	-	-
Société MERCURE.COM	-	-	42 312	79 554	85 965	-
AM INVEST MOROCCO	-	-	-	-	-	85 966
Upline Technologies	-	34 840	34 841	56 627	56 627	56 627
M. Bachir RACHDI	1 800	25 082	25 109	36 582	36 582	36 581
M. Omar BENNANI	15	20 111	20 111	29 300	29 300	29 300
Héritiers EL OUARAZI	1 350	18 805	18 805	27 394	27 394	27 394
Établissements ASSIDON	-	5 633	5 633	9 158	9 158	9 158
Autres	45	29	1	4	4	4
Total	9 000	104 500	146 812	238 619	245 030	245 030

L'année 2000 a été également marquée par la sortie de PROMOCONSULT (filiale de CIH) du tour de table de INVOLYS. Cette sortie intervient suite à la signature d'un protocole d'accord entre INVOLYS S.A. et le CIH.

III.2.3. Structure de l'Actionnariat

La présente introduction en bourse de Involys consiste en trois opérations simultanées :

- § Opération 1 : Remboursement des ORA par émission de nouvelles actions ;
- § Opération 2 : Augmentation de capital en numéraire ;
- § Opération 3 : Cession d'actions existantes.

La répartition de l'actionnariat de Involys après chacune des trois opérations se présente comme suit :

⁸ En nombre d'actions détenues par chaque actionnaire.

⁹ Situation au 30 septembre.

	Au 30/09/2006		Opération 1		Opération 2		Opération 3	
	Nbr. de titres	%(*)	Nbr. de titres	%(*)	Nbr. de titres	%(*)	Nbr. de titres	%(*)
Actionnaires à plus de 3%	245 026	100%	275 428	87%	275 428	72%	247 114	65%
AM Invest Morocco	85 965	35%	112 548	36%	112 548	29%	112 549	29%
Upline Technologies	56 627	23%	56 627	18%	56 627	15%	28 313	7%
M. Bachir RACHDI	36 582	15%	36 892	12%	36 892	10%	36 891	10%
M. Omar BENNANI	29 300	12%	29 300	9%	29 300	8%	29 300	8%
Héritiers EL OUARZAZI	27 394	11%	27 394	9%	27 394	7%	27 394	7%
Établissements ASSIDON	9 158	4%	12 667	4%	12 667	3%	12 667	3%
Actionnaires à moins de 3%	4	0%	4	0%	4	0%	4	0%
Flottant	-	0%	40 909	13%	107 284	28%	135 598	35%
Porteurs d'ORA ¹⁰ autres que les actionnaires initiaux	-	0%	40 909	13%	40 909	11%	40 909	11%
Flottant Bourse	-	0%	-	0%	66 375	17%	94 689	25%
Total	245 030	100%	316 341	100%	382 716	100%	382 716	100%

(*) Le pourcentage des droits de vote détenus par chacun des actionnaires correspond exactement au pourcentage du capital détenu.

A la veille de ces trois opérations, 38% du capital social de Involys est détenu par le groupe des actionnaires fondateurs de la société, à savoir Messieurs Bachir RACHDI (15%) et Omar BENNANI (12%) ainsi que les héritiers EL OUARZAZI (11%). Après l'augmentation de capital découlant de la présente opération, les actionnaires fondateurs ne détiendront plus que 25% du capital de la société.

Par ailleurs, Messieurs Bachir RACHDI et Omar BENNANI ne possèdent pas d'intérêts significatifs dans d'autres entreprises du secteur.

En plus des actionnaires fondateurs, l'actionnariat actuel de Involys est composé de :

- § AM INVEST MOROCCO : Fonds de Capital Investissement diversifié, dédié aux prises de participations dans des secteurs de croissance au Maroc (industrie, services et immobilier).
- § UPLINE TECHNOLOGIES : Fonds de Capital risque dédié au secteur des nouvelles technologies. Il détient également des participations dans les sociétés HPS et MUGHAMARAT spécialisées dans l'édition de logiciels ;
- § Etablissements ASSIDON : Société spécialisée dans l'importation des pièces de rechange pour automobiles ainsi que des pièces industrielles. La société est également actionnaire de référence dans Maroc Rouleaux dont elle détient 80% du capital social.

¹⁰ La parité d'échange est de 1 action pour 1 ORA.

Société actionnaire	Actionnariat	Chiffre d'affaires	Résultat net	Fonds propres
AM INVEST MOROCCO	SNI : 28% AXA ASSURANCE MAROC : 14% CIMR : 14% MAMDA : 14% MCMA : 14% Wafa ASSURANCES : 9% ATTIJARIWafa BANK : 5% ATLAMED : 2%	-	-0,8 MDH	53,0 ¹¹ MDH
Etablissements Max ASSIDON	Sion ASSIDON : 99,75% Administrateurs : 0,25%	34,9 MDH	0,6 MDH	19,1 MDH
UPLINE TECHNOLOGIES	Upline International : 20% CDG : 20% PROPARCO : 20% MAMDA : 10% MCMA : 10%	-	-4,2 MDH	29,0 MDH

Source : UPLINE, Etablissements ASSIDON, AM INVEST MOROCCO

N.B. : les données présentées ci-dessus sont relatives à l'exercice 2005.

Par ailleurs, à ce jour, aucune action Involys n'est détenue par la société elle-même ou par une société à laquelle elle participe à plus de 50%.

III.2.4. Pactes d'actionnaires

Suite à l'entrée de Mercure.com dans le capital de Involys en 2001, un pacte d'actionnaires a été signé entre l'ONA, le groupe des actionnaires fondateurs, UPLINE TECHNOLOGIES et les Etablissements ASSIDON.

L'objet de ce pacte est de préciser les contours de la détention par l'ONA de sa participation au capital de la société et de définir les rapports entre le groupe des actionnaires fondateurs, ONA et Upline Technologies.

Conformément aux dispositions de l'article 10 du pacte d'actionnaires selon lesquels, tout actionnaire cédant devrait rapporter l'adhésion, expresse et par écrit, audit pacte de tout nouvel acquéreur et suite au transfert de la participation dans INVOLYS de Mercure.com à AM INVEST MOROCCO, ce pacte d'actionnaires continue de régir les relations entre les différents actionnaires de la société.

Les principales clauses de ce pacte concernent :

- § Les principales décisions devront être autorisées préalablement par le conseil d'administration de la société ;

¹¹ Le capital de AM INVEST MOROCCO a fait l'objet d'une augmentation réservée à la Société Centrale de Réassurance (Groupe CDG) le portant de 215 à 245 millions de dirhams.

- § L'engagement des actionnaires fondateurs de communiquer à l'ONA et à Upline Technologies ainsi qu'à leurs administrateurs dans Involys, outre les informations légales et statutaires, les reportings périodiques relatifs à l'activité de la société ;
- § L'engagement de MM. RACHDI et EL OUARZAZI, à compter de la date de signature du pacte, pendant 3 années, de continuer à faire bénéficier la société de leur soutien technique et managérial et à s'impliquer totalement dans la gestion de Involys ;
- § L'engagement des actionnaires fondateurs, l'ONA et Upline Technologies à voter la résolution de l'Assemblée Générale portant sur la réalisation d'une introduction en bourse dès lors que les performances de l'entreprise seront optimales pour une telle opération et pour autant que les conditions du marché financier soient favorables ;
- § L'engagement des actionnaires fondateurs à informer l'ONA et Upline Technologies de tout intérêt qui serait manifesté par d'éventuels partenaires qui souhaiteraient intégrer le capital social de la société en les faisant participer à toute négociation portant sur ce sujet ;
- § L'exercice du droit de préemption par les actionnaires en cas de cession des actions de Involys par l'une des parties à un tiers ;
- § L'engagement des actionnaires fondateurs d'acquérir de l'ONA la pleine et entière propriété de l'ensemble des actions composant la participation ONA dans le capital de Involys pour le prix d'un dirham, dans l'hypothèse où l'indemnisation à verser au titre de la garantie d'actif et de passif dépassait 2,4 MDH ;
- § L'engagement de tout actionnaire cédant, à rapporter l'adhésion, expresse et par écrit, au présent pacte de tout nouvel acquéreur ;
- § Les conditions et les restrictions de cession d'actions ;
- § L'engagement de non concurrence par lequel les actionnaires fondateurs s'interdisent d'exercer au Maroc, en France et au Canada des activités directement concurrentes aux activités de Involys ;
- § La durée du pacte est de 10 ans à compter de la date de son entrée en vigueur.

Suite à la création de la filiale Involys Canada, un autre pacte d'actionnaire a été conclu le 10 mars 2004 entre Involys S.A. et Julien DUMAS, actionnaire et Directeur Général de Involys Canada.

Ce pacte impose le respect des dispositions suivantes :

- § Les principales décisions devront être autorisées préalablement par le conseil d'administration de la société ;
- § L'engagement de M. Julien DUMAS de communiquer à Involys S.A., outre les informations légales et statutaires, les reportings périodiques relatifs à l'activité de la société ;
- § L'engagement de M. Julien DUMAS, à compter de la date de signature du pacte, pendant 2 années, de continuer à faire bénéficier la société de son soutien technique et managérial, à s'impliquer pleinement dans la gestion de Involys Canada en occupant le poste opérationnel de Président Directeur Général ;
- § Les conditions et les restrictions de cession d'actions ;

- § L'engagement de non concurrence par lequel M. Julien DUMAS s'interdit d'exercer au Maroc, en France et au Canada des activités directement concurrentes aux activités de la société ;
- § La durée du pacte est de 5 ans à compter de la date de son entrée en vigueur.

III.2.5. Intention des actionnaires

Lettre d'intention Actionnaires fondateurs

Dans les 12 mois suivant l'introduction en bourse, les actionnaires fondateurs pourraient être amenés à acquérir ou à céder des actions en fonction des opportunités qui se présenteront sur le marché boursier.

Lettre d'intention AM Invest Morocco

Dans les 12 mois suivant l'introduction en bourse, AM INVEST MOROCCO envisage d'acquérir sur le marché boursier un nombre minimum d'actions, lui permettant de détenir au moins 33,34% du capital et des droits de vote de INVOLYS S.A.

Lettre d'intention Upline Technologies

Dans les 12 mois suivant l'introduction en bourse, UPLINE TECHNOLOGIES pourrait être amenée à acquérir ou à céder des actions en fonction des opportunités qui se présenteront sur le marché boursier.

III.2.6. Restrictions en matière de négociabilité

Il n'existe pas de restriction en matière de négociabilité visant les actions de Involys découlant de ses statuts ou d'une législation spécifique. Cependant, afin de respecter la réglementation en vigueur concernant la négociabilité des actions introduites sur le 3^{ème} compartiment de la Bourse de Casablanca, le groupe d'actionnaires détenant la majorité du capital social de Involys et composé de Messieurs Bachir RACHDI et Omar BENNANI, les héritiers EL OUARZAZI, AM INVEST MOROCCO ainsi que les Etablissements ASSIDON, s'est engagé à bloquer conjointement, conformément au Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca et tel que modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00 et 52-01, l'équivalent de 50% du capital plus 1 action après augmentation résultant de la présente opération (soit 191.359 actions) sur un compte ouvert auprès de UPLINE SECURITIES.

Ces actions ne pourront être cédées pendant une période de trois ans suivant la première cotation tant que la société restera inscrite au 3^{ème} compartiment.

Les actions bloquées par le groupe des actionnaires majoritaires se répartissent comme suit :

Groupement des actionnaires majoritaires	Nombre d'actions détenues post IPO	Nombre d'actions bloquées	Nombre d'actions libres
Bachir RACHDI	36 891	33 319	3 572
Omar BENNANI	29 300	23 794	5 506
Héritiers EL OUARZAZI	27 394	13 697	13 697
AM INVEST MOROCCO	112 549	111 049	1 500
Etablissements ASSIDON	12 667	9 500	3 167
Total	218 801	191 359	27 442

III.2.7. Déclaration des franchissements de seuils

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de franchissement de seuil, toute personne physique ou morale, venant à franchir, à la hausse ou à la baisse, le seuil du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote de la Société, doit informer la Société ainsi que le CDVM et la société gestionnaire dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, notamment du nombre total des actions de la Société qu'elle possède ainsi que du nombre des titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés.

III.2.8. Politique de distribution des dividendes

III.2.8.1. Modalités statutaires

L'article 37 des statuts de Involys prévoit les dispositions suivantes quant à la politique de distribution des dividendes :

- § Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la Loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer ;
- § Les modalités de mise en paiement des dividendes sont déterminées par l'assemblée générale ou à défaut par le conseil d'administration ;
- § En tout état de cause, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit intervenir dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par autorisation de justice.

III.2.8.2. Dividendes payés au titre des trois derniers exercices

Pour des raisons stratégiques de développement, Involys n'a jamais distribué de dividendes depuis sa création.

(En KDH)	2003	2004	2005
Résultat Net	1.345	3.162	5.550
Dividendes versés (au titre de l'exercice)	-	-	-
Nombre d'actions	245.030	245.030	245.030
Résultat net par action (en DH)	5,49	12,91	22,65
Dividendes par action (en DH)	-	-	-
Taux de distribution (en %)	0%	0%	0%

Source : Involys

III.2.8.3. Politique future de distribution des dividendes

La décision de distribution de dividendes et leur montant dépendra des résultats et de la situation financière de Involys. Cette décision dépendra également des différents projets d'investissement envisagés par la société.

III.3. Marché des titres de Involys

Involys a procédé à une émission d'Obligations Remboursables en Actions (ORA) en février 2006 d'un montant de 20.274.787 DH réparti en 71.311 titres d'une valeur de 285¹² DH par titre.

Les ORA sont des obligations qui, à la différence des obligations classiques, ne sont pas remboursées en numéraire mais en actions de la société émettrice. Les obligations remboursables en actions se distinguent des obligations convertibles en ce qu'elles ne comportent pas d'option de remboursement en numéraire. Elles sont exclusivement remboursables en actions et constituent à ce titre un investissement de la classe des actions. L'émission peut ainsi être assimilée à une augmentation de capital, à montant déterminé à l'avance, différée dans le temps.

Les ORA répondent donc à deux logiques distinctes, qui relèvent de leur double nature de produit hybride obligations/actions qui sont :

- § Une logique « obligataire » : une rentabilité à court et moyen terme grâce à la distribution de coupons ;
- § Une logique « actions » : un potentiel de valorisation ultérieure du produit actions à moyen et long terme, et une rémunération en dividendes post-remboursement.

Cette émission obligataire est survenue suite au besoin de la société de :

- § développer ses activités à l'export ;
- § renforcer les équipes de recherche et développement ;
- § renouveler le parc informatique et réaménager les bureaux ;
- § industrialiser la production à travers notamment la mise en place des processus suivants :
 - La séparation des activités d'édition et d'intégration en dédiant des équipes spécifiques à chacune des deux activités ;
 - La rédaction systématique de manuels d'utilisateurs spécifiques à chaque produit.

Les ORA de Involys ne sont pas cotés à la Bourse de Casablanca. A la date d'établissement de la présente note d'information, aucune ORA n'a été remboursée.

Toutefois, Involys a décidé, conformément à l'article 7.3 du contrat d'émission des ORA, de rembourser la totalité des obligations en circulation au moment de l'introduction en bourse objet de la présente note d'information.

Le tableau qui suit résume les principales caractéristiques des ORA de Involys :

¹² 1.136 titres ont été réservés aux salariés clés de Involys au prix de 242 DH par titre.

Caractéristiques des ORA

Nombre total de titres émis	71.311
Montant nominal (en DH)	20.274.787
Part réservée aux Dirigeants de Involys	
Nombre de titres	1.136
Nominal unitaire	242
Montant nominal (en DH)	274.912
Part réservée aux institutionnels	
Nombre de titres	70.175
Nominal unitaire	285
Montant nominal (en DH)	19.999.875
Date de jouissance	14/02/2006
Taux nominal	4,5%
Durée de l'emprunt	2 ans et 10 mois
	Annuel les 2 premières années et 3ème coupon au prorata temporis à la date de remboursement de l'obligation.
Paie ment des intérêts	En cas de remboursement anticipé des ORAs, les intérêts dus au titre de l'année de remboursement seront payés au prorata temporis.
Parité de remboursement	1 Action pour 1 ORA
Date de remboursement final	14/12/2008

NB : l'identité des souscripteurs est présentée au §III.2.2 Historique du capital.

III.4. Assemblées d'actionnaires

III.4.1. Mode de convocation

Selon l'article 25 des statuts de Involys :

« l'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

A défaut, elle peut également être convoquée par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social, ou par le ou les liquidateurs.

Les convocations aux assemblées sont faites au moyen d'un avis publié trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, dans un journal figurant dans la liste fixée par application de l'article 39 du dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi 23-01, et au Bulletin Officiel.

L'avis de convocation mentionne la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle, la forme de la société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, le numéro d'immatriculation au registre du commerce, les jour, heure et lieu de réunion, la nature de l'assemblée ordinaire, extraordinaire ou spéciale son ordre du jour et le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée.

Toutes les assemblées sont valablement constituées, sans question de délai, ni de publicité, si l'unanimité des actionnaires se trouve présente ou représentée.

La convocation doit, dans tous les cas, indiquer l'ordre du jour de l'assemblée et être accompagnée du texte des projets de résolutions.

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation qui doit présenter à toute assemblée un rapport sur les questions inscrites à l'ordre du jour et les résolutions soumises au vote.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la quote-part prévue par la loi, peuvent, dans les conditions et délais légaux, requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

III.4.2. Conditions d'admission

Selon l'article 26 des statuts de Involys :

« Les actionnaires propriétaires d'actions au porteur, doivent, pour assister à l'assemblée, déposer leurs titres ou le récépissé de dépôt de ces titres dans un établissement habilité, cinq jours au moins avant la réunion au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les propriétaires d'actions nominatives peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité à condition d'être inscrits sur le registre des actions nominatives de la Société 5 jours au moins avant la date de l'assemblée.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer à l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant.

Les sociétés actionnaires pourront se faire représenter par un mandataire, qui peut ne pas être lui même actionnaire.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée et ce, sans limitation du nombre de mandats ni des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Le mandataire désigné n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Le mandat ne vaut que pour une assemblée ou pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il peut également être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai maximum de 15 jours. »

III.4.3. Conditions d'exercice du droit de vote

Les articles 31 et 34 des statuts de Involys prévoient que chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

III.5. Organes d'administration de Involys

III.5.1. Composition du conseil d'administration

L'article 14 des statuts de Involys stipule que la société est administrée par un conseil d'administration de 3 à 15 membres.

Un salarié de la société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des Administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration.

La durée des fonctions des Administrateurs nommés par les assemblées générales est de 6 ans.

Les Administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

Membre du Conseil	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Bachir RACHDI	Président Involys	2006	2011
Omar BENNANI(*)	Administrateur	2006	2011
Khalid DEBBARH	Directeur Commercial Involys	2005	2010
Ets. ASSIDON représenté par M. Sion ASSIDON	Directeur Général Etablissements ASSIDON	2006	2011
Upline IT Management représentée par Mohamed MEKOUAR	Gérant Upline IT Management	2006	2011
Upline Technologies représentée par Hassan AIT ALI	Président Upline International	2006	2011
AM INVEST MOROCCO représentée par Bassim JAÏ HOKIMI	Président ATLAMED ¹³	2006	2008
Mohamed KARIM MOUNIR	Administrateur	2006	2008
Abdelouahed EL KORNO	Directeur Général ATLAMED	2006	2006

Source : Involys

¹³ Société gestionnaire du fonds AM INVEST MOROCCO.

(*) M. Omar BENNANI est diplômé de l'école Polytechnique de Paris (1968) et de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris (1970). En plus du rôle qu'il a joué dans le lancement de Batisoft Maroc, M. BENNANI a aujourd'hui des missions de direction de grands projets qui nécessitent une expertise du métier de l'immobilier (collecte, organisation et intégration des données sur le patrimoine, pilotage de projet et assistance à la maîtrise d'ouvrage...).

M. BENNANI a été décoré en 1996 pour l'ensemble de ses travaux informatiques par l'attribution du Ouissam de Mérite National catégorie exceptionnelle.

Sur le plan civil, depuis 1997, M. BENNANI est conseiller de la Commune d'Anfa, conseiller de la Wilaya de Casablanca Anfa et conseiller à la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de la Wilaya de Casablanca.

III.5.2. Décisions du Conseil d'Administration

L'article 17 des statuts de Involys prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige la loi et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite.

La présence effective de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

III.6. Organes de direction de Involys

III.6.1. Organes de direction

La Direction de la société est assurée par M. Bachir RACHDI (Président Directeur Général), M. Khalid DEBBARH (Directeur Commercial), M. Saâd CHRAÏBI (Directeur d'Organisation et de la Qualité) et M. Julien DUMAS (Directeur Général Involys Canada).

III.6.2. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

M. Bachir Mohamed RACHDI, 46 ans, Président Directeur Général

Ingénieur en automatique et informatique industrielle de l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs (EMI), M. RACHDI a démarré sa carrière au centre informatique de PROMOCONSULT. En 1986, il est cofondateur de Batisoft Maroc qui devient Involys après sa restructuration en 2000.

M. RACHDI est président de l'Association des Professionnels des Technologies de l'Information et est membre actif dans divers comités et commissions pour le développement du secteur des technologies de l'information au Maroc et de l'association Transparency Maroc (éthique).

Aujourd'hui, M. RACHDI assure les fonctions de Président Directeur Général de Involys.

M. Saâd CHRAÏBI, 49 ans, Directeur de l'Organisation et de la Qualité

M. CHRAÏBI est Docteur – Ingénieur en Automatique au LAAS/CNRS de Toulouse et est titulaire d'une spécialisation en Electricité et Informatique industrielle de l'INSA de Toulouse.

M. CHRAÏBI débute sa carrière en 1984 en tant que chef de projet chez MECAMATIC à Albi en France où il a passé deux ans. Entre 1985 et 1989, il rejoint ALRAN TECHNOLOGIES à Paris où il devient ingénieur consultant détaché chez Renault et ACMA Robotique. Entre 1989 et 1994, il intègre MATRA DATAVISION à Paris et devient Responsable des équipes « Support technique du marché Automobile » et « Algorithmes pour l'usinage ». En 1994, il

créa sa propre société SYSCAD Productique à Casablanca qu'il gèrera jusqu'à 2001. En 2001 il rejoint Involys en tant que Directeur Opérationnel jusqu'à 2003, puis Directeur Technique en 2004.

Actuellement, M. CHRAIBI est Directeur de l'Organisation et de la qualité à Involys.

M. Khalid DEBBARH, 45 ans, Directeur Commercial

M. DEBBARH est titulaire d'un DESS en Informatique et Communication Homme-Machine. Ses débuts furent à SFERCA en France entre 1985 et 1990 où il assura la mission d'Ingénieur d'affaires. Il rejoint ensuite IBM France de 1990 à 1993 pour le poste d'Ingénieur Commercial. Entre 1993 et 2000, il est Administrateur délégué de Processing Technologies (SSI spécialisée dans la mise en place de solutions IBM et Network Associates). Actuellement, M. DEBBARH est Directeur Commercial à Involys. Il gère une équipe marketing, commerciale et technico-commerciale et accompagne quelques grands comptes dans l'évolution de leur système d'information.

M. Julien DUMAS, 53 ans, Président Directeur Général de Involys Canada

M. DUMAS possède une expérience de plus de 30 ans dans le domaine des technologies de l'information. Son expérience se situe principalement à titre de gestionnaire, gestion des ressources humaines, développement d'entreprises, orientation et stratégies d'affaires.

De 1978 à 1980, il a occupé le poste de Directeur des opérations, responsable du service à la clientèle à la succursale de Québec de DATACROWN Inc. Il avait sous sa responsabilité un groupe d'environ 50 employés.

De 1984 à 1997, il a occupé plusieurs fonctions au sein de GESPRO Informatique. Il est à l'origine de la création de la société et a agi en tant que chargé de projets, de responsable des opérations de Québec, Montréal et de l'international et Président de la société.

Entre 1997 et 2000, il a occupé le poste de Président Directeur Général de MTLI Conseils en informatique et de RSD Solutions Inc. MTLI est une société de conseil en informatique ayant 90 employés en France, au Québec et au Maroc. Il est à l'origine de la création de RSD Solutions, une société spécialisée dans le développement à distance avec les technologies ORACLE et INTERNET.

De novembre 2000 à décembre 2003, M. DUMAS a agi en tant que de Directeur de projets et gestionnaire pour le Groupe LGS Inc. (société d'experts-conseils spécialisée dans les TICs. Elle fait maintenant partie du groupe IBM. Effectif : 650. CA : 275 millions CAN\$ en 2000).

Aujourd'hui, M. DUMAS est Président Directeur Général de Involys Canada.

III.7. Gouvernement d'entreprise

III.7.1. Le comité stratégique

Le conseil d'administration du 31 Mai 2004 a décidé de mettre en place un comité chargé de définir la stratégie de développement à moyen terme de Involys (stratégie produits et marchés, notamment à l'export) et les moyens nécessaires pour mener à bien cette stratégie (ressources financières et humaines). Ce comité avait présenté ses conclusions lors du conseil d'administration du 06 janvier 2005.

III.7.2. Les comités techniques

Les statuts de Involys ne prévoient pas la mise en place de comités techniques et à ce jour, aucun de ces comités n'a été mis en place au sein du conseil d'administration de Involys.

Par ailleurs, aucun projet de mise en place de comités techniques n'est aujourd'hui à l'étude.

III.7.3. Rémunérations attribuées aux membres des organes d'administration et de direction

S'agissant de la rémunération attribuée aux membres des organes d'administration et de direction de Involys, l'article 21 des statuts de Involys stipule que « L'AGO peut allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine librement et que le Conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.»

D'autre part, la rémunération du Président et celle des Directeurs est fixée par le Conseil.

Par ailleurs, depuis la création de Involys, et jusqu'au moment de la rédaction de la présente note d'information, les membres du Conseil d'Administration de la société ne se sont vus attribuer aucune rémunération à titre de jetons de présence.

La rémunération annuelle brute attribuée aux Directeurs de Involys s'élève au titre de l'exercice 2005 à 2 741 439,13 dirhams.

III.7.4. Intéressement et participation du personnel

A ce jour, il n'existe pas de plan d'intéressement du personnel. Néanmoins, dans le cadre de l'introduction en bourse de Involys, les salariés de la société auront la possibilité de souscrire des titres de capital Involys à des conditions préférentielles.

III.7.5. Prêts accordés aux membres du conseil d'administration

Les statuts de Involys ne prévoient pas de dispositions relatives aux prêts accordés aux membres du conseil d'administration. Cependant, la société se conforme à la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

A ce jour, aucun prêt n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du conseil d'administration de Involys.

IV. Activités de Involys

IV.1. Historique de Involys

Involys est une entreprise marocaine avec 20 ans d'expérience dans les domaines de l'édition et de l'intégration des logiciels de la gestion mobilière et immobilière ainsi que de la gestion des dépenses et des budgets.

Historiquement, la société a vécu 4 phases importantes qui ont pu marquer son parcours :

- § Phase de création et développement (entre 1979 et 1994) : cette phase a commencé par une incubation du projet au sein d'un bureau d'études (PROMOCONSULT, filiale de CIH) ayant abouti à la création d'un logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO) pour le secteur des bâtiments baptisé PC-BAT. A l'issue de cette période d'incubation, la société Batisoft France (BF) a été créée en 1985 afin de commercialiser ce produit sur le marché européen. PC-BAT a connu un essor commercial puisqu'il a été vendu dans la plupart des pays d'Europe (France, Allemagne, Espagne, Roumanie, Hollande...etc.) et a permis à BF de passer d'un chiffre d'affaires de 3 millions de FRF à 50 millions de FRF sur une période de 5 ans.

Parallèlement au lancement de BF, Batisoft Maroc (BM) a été créée en 1986 pour commercialiser PC-BAT au niveau du marché marocain. Cette dernière a lancé en 1993 un programme de conception et de packaging de nouveaux logiciels. Ces logiciels visaient en premier lieu le marché français et européen et par la suite le marché international. Ce programme s'est inscrit dans le cadre d'un accord général entre BM et BF selon lequel les charges et les recettes liées au programme sont en partage entre les deux sociétés¹⁴.

Afin de financer ce programme, Batisoft Maroc a contracté auprès du CIH (Crédit Immobilier et Hôtelier) un crédit de 4 MDH.

La crise économique en Europe qui s'est prolongée plus longtemps que ce qui était annoncé par l'ensemble des analyses publiées au début des années 90, a freiné les investissements et en particulier les équipements informatiques chez la cible visée.

Cette situation s'est répercuté directement sur les ventes des produits développés et a lourdement affecté les résultats de BF. BF a déclaré ne pas pouvoir honorer les engagements financiers pris dans son accord avec BM.

Les prévisions de BM en 1993 ayant été basées essentiellement sur les royalties devant provenir de France, elle s'est retrouvée dans une difficulté financière dont elle a fait part à son partenaire financier, le CIH, en 1995 et a sollicité son intervention pour une restructuration de la société.

Pour restructurer la société, un protocole d'accord a été signé entre BM et le CIH à l'issue duquel BM s'est engagé à se doter des moyens financiers suffisants par une recapitalisation et une ouverture à de nouveaux investisseurs. En contre partie, PROMOCONSULT cède définitivement, au dirham symbolique, à MM. Bachir RACHDI et Jamal EL OUARZAZI la totalité de sa participation au capital social. En sus, BM s'est engagé à régler au CIH un montant forfaitaire de 4,5 MDH pour solde de tous les crédits contractés avec le CIH, y compris les intérêts, les intérêts de retard, les pénalités de retard et tout autre montant lié aux crédits.

¹⁴ Entreprises créées à l'initiative de Messieurs BENNANI, RACHDI et EL OUARZAZI. Le capital de BM étant également détenu par PROMOCONSULT et celui de BF par des personnes physiques françaises. Aucun lien capitalistique n'existait entre les deux structures. En 2002, BM change de dénomination et devient Involys.

- § Phase de crise du marché de l'immobilier au Maroc (entre 1994 et 2000) : cette phase a vu un renversement de tendance du marché de l'immobilier qui a affecté l'activité de INVOLYS. Afin de contrecarrer cette crise, la société a été amenée à concevoir d'autres produits en ciblant différents secteurs comme la gestion du patrimoine, la gestion des budgets et des dépenses, la grande distribution, etc.
- § Phase de restructuration (entre 2000 et 2001) : pendant cette phase, la société a connu d'importantes réformes dont l'entrée en capital du fonds d'investissement Upline Technologies et des Etablissements Assidon en 2000, puis du Groupe ONA en 2001. En outre, la société a changé de dénomination (Batisoft Maroc devient INVOLYS) et a réglé tous ses différends avec Batisoft France concernant la propriété des logiciels. Elle a également remboursé ses dettes et a revu sa politique commerciale ;
- § Phase de croissance (de 2001 jusqu'à nos jours) : cette phase a été caractérisée par une croissance de l'activité suite aux restructurations entreprises auparavant. Ce rythme de développement a engendré un besoin de trésorerie afin d'accompagner la société dans ses projets de développement. Ceci a amené la société à procéder, dans un premier temps, à une émission d'obligations remboursables en actions (voir paragraphe II.3) puis, dans un second temps, une introduction en bourse, objet de la présente note d'information. Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle stratégie du Groupe ONA qui prévoit son recentrage sur ses métiers traditionnels, la société Mercure.com a cédé, en juillet 2006, sa participation dans INVOLYS au fonds d'investissement AM INVEST MOROCCO.

Ainsi, les principales dates ayant affecté l'histoire de la société viennent comme suit :

- 1979/1983 Incubation du projet et conception du 1er logiciel CAO dédié au bâtiment, nommé PC-BAT¹⁵, dans les locaux de PROMOCONSULT.
- 1985 Création de Batisoft France.
- 1986 Création de Batisoft Maroc. PC-BAT obtient le prix du meilleur logiciel graphique décerné par le journal français « Le Moniteur ».
- 1985/1990 Essor important de Batisoft France. Le logiciel PC-BAT est distribué dans une quinzaine de pays dont la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Belgique, la Hollande, la Russie, la Tunisie, le Canada et le Maroc.
- 1988 Développement du logiciel R_Insite¹⁶.
- 1991 Crise immobilière entraînant une baisse importante de l'activité. Décision de BF et BM de développer un nouveau logiciel s'adressant à une clientèle plus large (grands comptes).
- 1993 Lancement de la version PC-BAT Windows et PEN MANAGER¹⁷.
- 1996 Le logiciel PEN MANAGER reçoit le Prix de l'Innovation des Logiciels Professionnels décerné par l'APEBI et le journal l'Economiste.
- 1999 Signature d'un protocole transactionnel entre BF et BM réglant leurs différends ainsi que la copropriété actuelle et future des logiciels.

¹⁵ Logiciel de CAO permettant la conception 2D/3D, l'architecture et l'aménagement de l'urbanisme. Il permet aussi l'évaluation technique et financière des projets immobiliers. PC-BAT a changé deux fois de dénomination : une première fois en 2000 et devient In Key, puis une seconde fois en 2002 pour devenir UP DESIGN.

¹⁶ Application pour les relevés électroniques sur site (relevés de consommation, inventaire des stocks, contrôle des prix...etc). Il convient plus aux entreprises dont l'activité est dispersée géographiquement

¹⁷ Logiciel de gestion de patrimoine, devenu UP MANAGER depuis l'an 2000.

- Conclusion d'un partenariat avec la société Satinfo, société de conseil et d'intégration de logiciels de gestion, selon lequel Satinfo fournit à Involys un logiciel de comptabilité générale « SAGE » destiné à accompagner certains projets de gestion des budgets et des dépenses.
- 2000 § Nouvelle dénomination « Involys » et nouvelle identité visuelle ;
 § Entrée de Upline Technologies et des Etablissements ASSIDON dans le tour de table de Involys ;
 § Sortie de PROMOCONSULT du capital de Involys ;
 § Remboursement de la dette CIH ;
 § Recrutement d'un Directeur Commercial et renforcement de l'équipe commerciale.
- 2001 Ouverture de capital au Groupe ONA via sa filiale MERCURE.COM.
- 2003 Selon une étude réalisée au Canada par le cabinet canadien Marketing IT inc., Involys est déclarée Leader dans le monde de la gestion intégrée du patrimoine.
- 2004 Création d'une filiale au Canada « Involys Canada ».
- 2005 Conclusion d'un partenariat avec la société Perenity Software, éditeur de logiciels de gestion d'actifs financiers, par lequel Involys commercialise un logiciel de gestion « MANAR ». Ce partenariat a permis notamment de vendre le logiciel « MANAR » à certaines sociétés de gestion d'OPCVM marocaines.
- 2006 § Emission d'ORA d'un montant global d'environ 20 MDH afin d'accompagner le développement de la société ;
 § Entrée de AM INVEST MOROCCO dans le capital de INVOLYS S.A. et sortie de MERCURE.COM

IV.2. Appartenance de Involys

A ce jour, Involys ne fait partie d'aucun groupe.

IV.3. Filiale de Involys

En janvier 2004, Involys a créé une filiale au Canada opérant sous la dénomination sociale de « INVOLYS Canada INC » et dont elle détient 60% du capital. Le reste du capital (40%) étant détenu par Julien DUMAS, entrepreneur canadien actuellement Président Directeur Général de INVOLYS CANADA. INVOLYS CANADA est régie par le droit canadien.

La filiale assure la distribution des produits de INVOLYS sur le marché Nord-Américain. Un contrat de distribution a été signé à cet effet entre INVOLYS S.A. et INVOLYS Canada. Il prévoit la concession à INVOLYS CANADA du droit de s'approvisionner et de revendre les produits de INVOLYS S.A. et d'en octroyer des sous-licences sur tout le territoire Nord-Américain. Ce même contrat prévoit également le droit de INVOLYS Canada d'offrir le support de maintenance aux utilisateurs à qui elle revend les produits INVOLYS S.A.

Le choix du Canada a été fait eu égard aux spécificités de ce marché qui recèle un vrai potentiel de croissance et qui présente d'importantes opportunités, suite à une étude de marché réalisée par « MARKETING IT », cabinet canadien spécialisé dans le secteur des technologies de l'information. En effet, ce marché connaît aujourd'hui un besoin naissant

pour des systèmes intégrés de gestion des actifs et de l'immobilier (projets identifiés par INVOLYS Canada).

Il est à noter qu'un pacte d'actionnaires a été signé entre INVOLYS S.A. et Julien DUMAS (Président Directeur Général de INVOLYS Canada) et dont les principales dispositions sont citées au paragraphe III.2.4.

Le tableau suivant présente les principaux renseignements relatifs à INVOLYS CANADA :

Involys Canada		
Siège Social		1100, rue bouvier, bureau 20, Québec G2K 1L9, Canada
Activité		Commercialisation de solutions informatiques
Montant du capital		300.000 ¹⁸ CAN\$
Valeur nominale de l'action		1 CAN\$
Actions détenues	Nombre	180.000
	% du total	60%
Droits de vote détenus	Nombre	180.000
	% du total	60%
Autres actionnaires (>5%)		Julien DUMAS (40%)
Exercice 2004	Chiffre d'affaires	16.294 CAN\$
	Résultat net	-241.192 CAN\$
	Fonds propres	-1.192 CAN\$
	Dividendes perçus par Involys	0
	Chiffre d'affaires	30.819 CAN\$
Exercice 2005	Résultat net	-174.631 CAN\$
	Fonds propres	- 115.824 CAN\$
	Dividendes perçus par Involys	0

Source : Involys

IV.3.1. Liens existants entre Involys et ses filiales

Involys S.A. entretient une relation essentiellement commerciale avec sa filiale INVOLYS CANADA selon un contrat de distribution signé entre les deux (voir paragraphe ci-haut).

¹⁸ Equivalent de 2.246.100 DH sur la base d'un cours de change de 1 CAN\$=7,487 au 10/11/2006.

IV.3.2. Consolidation des comptes de filiales

Depuis la création de INVOLYS CANADA, ses comptes n'ont pas été consolidés avec ceux de INVOLYS S.A. dans la mesure où il s'agit d'une période de démarrage de la filiale. A partir de 2007, les comptes des 2 sociétés seront consolidés.

IV.3.3. Stratégie de la filiale

L'objectif de INVOLYS CANADA est de promouvoir les solutions de INVOLYS sur l'ensemble du territoire Nord-Américain et d'en assurer une grande diffusion.

IV.4. Marché des services informatiques

IV.4.1. Le secteur des technologies de l'information et de la communication

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) regroupent l'ensemble des outils et médias permettant la production, le traitement et la transmission de l'information sous toutes ses formes (textes, données, images et sons). Les TIC tiennent désormais une place centrale dans l'économie. Non seulement leur utilisation semble insuffler de la productivité et de l'innovation dans tous les secteurs de l'économie mais, surtout, les secteurs producteurs de TIC ont contribué fortement à la croissance économique.

La production des TIC relève de trois filières :

- § la filière informatique (fabrication de machines de bureau, d'ordinateurs, de serveurs, de matériels de réseaux, commerce de gros de matériels informatiques, services de traitement de données, de conseil en systèmes informatiques et de réalisation de logiciels) ;
- § la filière des télécommunications (services des télécommunications, équipements professionnels de transmission, commutateurs, relais, terminaux destinés aux usagers), à laquelle on ajoute la connectique (câbles et fibres optiques) ;
- § la filière électronique (composants électroniques, semi-conducteurs, circuits imprimés, les équipements de l'électronique grand public, télévisions, magnétoscopes, radios, lecteurs de disques), à laquelle sont associés les instruments de mesure (activités de haute technologie civile et militaire, instruments de navigation, compteurs, productique).

IV.4.2. Le marché international des technologies de l'information

Globalement, le secteur des technologies de l'information et de communication (TIC) a observé une croissance assez significative entre 2004 et 2005. Cette tendance a été poussée à la fois par les projets de déploiement (projets d'intégration, développement et assistance technique et ISTI) et par l'accélération des chantiers d'externalisation (outsourcing ou infogérance).

La baisse qu'a connu le marché mondial des services informatiques suite aux attentats du 11 septembre 2001 s'est poursuivie jusqu'en 2003. Mis à part les projets d'infogérance qui ont tiré le marché vers le haut (+9% pour l'infogérance applicative et +5% pour l'infogérance d'infrastructure), la plupart des autres segments se sont tenus à la baisse. Ainsi le segment des progiciels applicatifs a baissé de -6%, le segment du conseil de -10% et le segment du développement et assistance technique de -11%.

En 2004 et 2005, tous les segments de l'activité des services informatiques sont passés au vert, les projets de déploiement ont connu une croissance de plus de 4% en 2005. Toutefois, l'infogérance (applicative et d'infrastructure) continue de surpasser l'ensemble du secteur avec une progression de 9% en 2005 et tirant le marché vers le haut comme en 2003 et 2004.

Croissance mondiale du chiffre d'affaires par activité

Activité	2003	2004	2005
Conseil	-10%	+2%	+6%
Projets & Intégration	-9%	+1%	+3%
Développement & Assistance technique	-11%	+2%	+4%
ISTI	+2%	+4%	+7%
Infogérance applicative	+9%	+7%	+10%
Infogérance d'infrastructure	+5%	+6%	+9%
Progiciels outils	+2%	+3%	+7%
Progiciels applicatifs	-6%	+1%	+4%

Source : Syntec informatique

Aujourd'hui, nous assistons à une augmentation des demandes métier, en particulier dans les secteurs des « utilities¹⁹ », de l'administration publique et de la banque / finance. En effet, étant donné les tailles traditionnellement importantes de ces types d'entreprises, ces dernières expriment de plus en plus de besoins particuliers en terme de volume d'information à traiter et à stocker et ce, par rapport aux aspects liés notamment à la facturation, la gestion des flux, la gestion des stocks, l'administration des immobilisations et des flottes de véhicules, etc.

La priorité pour les clients est la flexibilité sur tous les aspects fonctionnels de l'entreprise, à savoir la production, le service commercial, la gestion financière, la gestion des ressources humaines, etc. L'environnement économique devenant de plus en plus compétitif et global, à cause notamment des démantèlements tarifaires et de la mondialisation des échanges commerciaux, les entreprises cherchent à s'adapter aux changements du marché, à travers la rationalisation de leurs processus de gestion et l'optimisation de leurs coûts d'une manière générale. De ce fait, un effort considérable est fourni pour équiper les entreprises en systèmes d'information capables d'augmenter la productivité de leurs équipes et la sécurité de leurs données. Ces changements de modes de gestion impactent le secteur des TIC en augmentant les investissements consentis en matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, etc.) et en logiciels.

A l'instar des métiers du consulting, le secteur de l'édition de logiciels se caractérise par la diversité de ses marchés cibles, par la multiplicité de ses opérateurs et par l'absence de limites géographiques. De ce fait, il est extrêmement difficile d'identifier de manière précise les différents marchés existants, les différents opérateurs qui y interviennent et encore moins d'établir une quelconque estimation rationnelle de parts de marchés.

Cependant, et à titre indicatif, en se basant sur le critère de la taille, il est possible de citer certains éditeurs de logiciels dont les produits couvrent le marché mondial sur quelques segments.

¹⁹ Concerne les entreprises essentiellement de distribution (Régies de distribution d'eau et d'énergie, Pétroliers, Grande surfaces, etc.).

Profils des opérateurs internationaux

Segment de marché	Intervenant
Bureautique	Microsoft, Apple iWork, Novell, Linux.
Sécurité informatique	Norton, Symantec, McAfee.
Divers	SAP, IBM, Oracle, JD Edwards, Agresso.

IV.4.3. Le secteur des TIC au Maroc (source : APEBI)

IV.4.3.1. Introduction

Le secteur des nouvelles technologies représente un vecteur de développement important pour les pays émergents.

Actuellement, au Maroc, ce secteur compte environ 15.000 emplois directs et participe à hauteur de 5% dans le PIB. Il bénéficie d'atouts majeurs notamment des compétences jeunes (70% des marocains ont moins de 35 ans) dont le coût est réduit (-30% à -40% par rapport à l'Europe), et d'une infrastructure de télécommunication moderne.

Evolution du chiffre d'affaires global du secteur TIC

En Milliards de DH	2004	2005	Var. 04/05
Chiffre d'Affaires global	26	31	19,2%
Dont Opérateurs Télécoms	20,2	24,6	21,8%
Hors Opérateurs Télécoms	5,8	6,4	10,3%

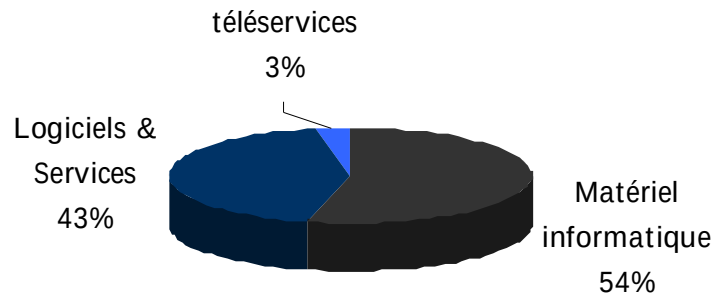
A fin 2005, le chiffre d'affaires global du secteur est estimé à 31 MMDH, en accroissement de 19,2% par rapport à 2004. 80% de la formation du Chiffre d'affaires est réalisée par les opérateurs de télécommunication.

Ventilation du chiffre d'affaires du secteur TIC (hors télécoms)

	2004	2005	Var. 04/05
CA Local	94,2%	94,7%	0,5pts
CA Export	5,8%	5,3%	-0,5pts

L'essentiel de ces réalisations est concrétisé sur le marché domestique avec près de 94,7% du chiffre d'affaires, contre 5,3% pour l'export, en ligne avec la tendance observée en 2004.

Répartition du chiffre d'affaires hors télécoms en 2005



Sur le chiffre d'affaire global hors télécoms en 2005, 54% provient des ventes de matériel informatique, 43% des logiciels et services et 3% des télé-services

IV.4.3.2. Le segment des logiciels et services au Maroc (source : APEBI)

Le marché du logiciel et de l'intégration est dominé par les grands opérateurs internationaux (SAP, ORACLE, IBM, AGRESSO, etc.) avec un chiffre d'affaires d'environ 2,5 milliards DH en 2005, soit un chiffre d'affaires moyen par opérateur d'environ 12 MDH (200 opérateurs identifiés).

Le marché des services reste le plus en retrait mais représente le plus grand potentiel de croissance. En effet, le tissu économique marocain étant principalement composée de PME, ces dernières ne disposent pas nécessairement de budgets d'informatisation conséquents, et se contentent généralement de l'acquisition de logiciels de bureautique pouvant répondre à leurs besoins les plus basiques (traitement de textes, tableur, base de données, etc.)

Cependant, le plus grand potentiel de croissance que présente ce secteur se traduit par les besoins grandissants exprimés par les administrations et les grandes sociétés structurées. Les segments du développement logiciel et de l'intégration vont toutefois continuer à être soumis à une forte concurrence de la part des grands groupes internationaux. Le potentiel réside dans les grands projets de l'administration et des grandes entreprises.

L'état du réseau de distribution du marché des logiciels, à savoir le système grossiste/revendeur, qui caractérise le marché des équipements, n'est pas applicable pour tous les types de logiciels. Parallèlement, la facilité d'importation²⁰ des produits a entraîné le non respect des règles de l'exclusivité, ce qui a donné lieu à la distribution des logiciels par la plupart des sociétés informatiques marocaines.

L'élargissement de l'éventail des produits logiciels distribués est aussi un autre phénomène qui caractérise ce marché. En effet, du fait de l'absence de spécialisation, beaucoup de petites structures sont obligées de combler leur manque de compétence technique et d'assise commerciale par un éventail de produits large.

Le parc d'ordinateurs au niveau des entreprises marocaines est estimé à fin 2005 à 1,2 millions d'ordinateurs, affichant une croissance de 17% par rapport à 2004. Cet indicateur est

²⁰ Au Maroc, le réaménagement du code de la douane a permis la réduction des taxes à l'importation des produits informatiques y compris les logiciels. La taxe à l'importation est fixée à 0,25% de la valeur douanière, les droits de douane sont de 2,5% et la TVA s'élève à 20%.

pertinent pour l'appréciation du potentiel de développement des logiciels au Maroc, puisqu'il indique le taux d'évolution de l'informatisation des entreprises marocaines.

IV.4.3.3. Profil des opérateurs

Depuis 1994, les implantations d'entreprises de services informatiques se sont rapidement multipliées. Le nombre de sociétés spécialisées au Maroc s'élève à plus de 1000 entreprises soit une croissance de l'ordre de 20% en l'espace de 5 ans. Il y a une forte concentration de ces entreprises à Casablanca de l'ordre de 65% tandis que Rabat regroupe 20%.

Parmi les principales sociétés opérant dans le secteur de l'édition de logiciels au Maroc, on peut citer :

- § HPS : Fondée en 1995 par un groupe de consultants et d'experts, HPS compte aujourd'hui une centaine de collaborateurs dont l'objectif est de concevoir et fournir des solutions complètes, modulaires et intégrées dans le domaine du paiement électronique.
- § S2M : A l'origine du développement de la monétique au Maroc, S2M a été créée 1983. Elle compte parmi les acteurs majeurs de l'édition et de l'intégration de solutions monétiques ainsi que de la fourniture de moyens de paiement.
- § M2M : Créée en 1990, M2M est spécialisée dans la conception et le développement de solutions permettant de dématérialiser les flux d'information, d'effectuer tout type de transaction électronique et de sécuriser les échanges informatisés.
- § ALPHA C.S.D : Créée en 1993, ALPHA C.S.D. intervient au niveau du conseil en organisation et du développement des progiciels de gestion pour les PME/PMI. Au fil du temps ALPHA C.S.D. s'est spécialisée dans la branche de l'habillement et de la chaussure, en intégrant des solutions qu'elle développe en partenariat avec ses clients pour maîtriser leur système d'information.

IV.4.3.4. Réglementation

A ce jour, il n'existe aucune réglementation spécifique aux opérateurs dans le secteur des TIC hors télécoms.

Néanmoins, le secteur des TIC, hors télécoms, connaît une importante action gouvernementale encourageant son développement à travers la mise en place d'une série de programmes ou d'institutions dédiées visant des objectifs précis. Ainsi, nous pouvons citer les principaux établissements suivants :

- § L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunication (ANRT) a pour mission centrale le respect des dispositions de la loi relative aux télécommunications. Elle veille à l'instauration d'une concurrence loyale entre les intervenants du secteur et homologue les équipements servant aux télécommunications et réseaux.
- § Le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics intervient pour dynamiser le processus de modernisation des établissements publics à travers la simplification des procédures et la numérisation des échanges entre l'administration et le public.
- § Le Département de la Poste, des Télécommunications et des Technologies de l'Information (DEPTTI), affilié au Ministère des Affaires Economiques et Générales, assure la mise en place de la stratégie gouvernementale relative à la Poste, aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information.

- § Le Comité Stratégique pour le développement des Technologies de l'Information, rattaché au Ministre des Affaires Economiques Générales, il assume la mission d'élaboration d'un programme national de développement de la société d'information.
- § Le comité E-Gov, institué par le premier ministre, il est chargé de la coordination interministérielle relative au déploiement des services aux citoyens à travers une plateforme internet.

IV.4.3.5. Association professionnelle (APEBI)

Une dizaine d'entreprises sont à l'origine, en 1989, de la création de l'Association de l'Informatique, de la Bureautique et de la Télématicque.

En 1998, l'association se devait de revoir son appellation adaptée à une terminologie actuelle et revoir son logo de manière à mieux visualiser son image. L'APEBI s'est dotée d'une nouvelle appellation : l'Association des Professionnels des Technologies de l'Information.

En 2004, l'APEBI compte 120 sociétés adhérentes, représentant 95% du chiffre d'affaires du secteur qui comprend : les constructeurs d'équipements informatiques ou télécoms, les intégrateurs, les importateurs/grossistes de logiciels et de matériels, les revendeurs d'équipements informatiques, les éditeurs de logiciels, les sociétés de services et d'ingénierie, les fournisseurs d'accès Internet, les sites Web, les entreprises de formation informatique, les centres de développement de logiciels, opérateurs télécoms, les installateurs d'équipement de téléphonie et les entreprises de télé-services.

Après quelques années de travaux de mise en place, de consolidation des assises de l'Association, celle-ci s'est dotée aujourd'hui d'un bureau, d'une structure permanente, d'un règlement intérieur, d'une charte d'éthique régissant les rapports entre les membres, entre eux et entre les membres et les utilisateurs. L'Association est devenue la plate forme incontournable et s'est imposée comme seul interlocuteur du secteur auprès des pouvoirs publics. La profession s'est organisée autour de cinq axes ou orientations principales :

- § Une Charte d'Éthique garante des règles et usages bien compris de tous dans l'intérêt tant des utilisateurs que des professionnels du secteur ;
- § Une communication et des manifestations extérieures permettant la promotion des produits de haute technologie au Maroc et un rapprochement entre l'université et les sociétés du secteur ;
- § Un dialogue permanent avec les pouvoirs publics, afin de rendre l'information accessible au plus grand nombre d'utilisateurs ;
- § Des études de marchés permettant une meilleure connaissance des besoins de l'utilisateur marocain afin d'harmoniser les compétences des entreprises avec les attentes du marché ;
- § Une présence et un rôle actif auprès des associations, fédérations, ou autres instances ayant un rôle moteur dans l'économie du Maroc.

Le secteur des technologies de l'information mérite une stratégie coordonnée Etat/privé car son développement engage le Maroc dans le cercle vertueux de la création de richesse, d'emplois et l'inscrit dans le concert des nations actives dans ce domaine. Le Contrat Progrès, signé le 20 septembre 2006 entre l'APEBI et le gouvernement, dresse le panorama des forces et faiblesses du secteur au Maroc et définit les axes de développement des technologies de l'information pour tous les acteurs, privés et publics.

Il estime les gains d'une politique volontariste permettant d'insuffler un élan nouveau à sa croissance actuelle. La réflexion menée par les membres de l'APEBI est basée sur une projection septennale selon laquelle le Maroc générera d'ici 2008 et annuellement, grâce aux TIC, trois milliards de dollars de chiffre d'affaires dont plus d'un milliard à l'exportation. Le secteur permettra de créer 100 000 emplois directs et 360 000 emplois indirects.

IV.4.3.6. Observatoire National des Technologies de l'Information

L'Observatoire National des Technologies de l'Information a été mis en place en 2005 conjointement par l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) et La Fédération des Technologies de l'Information, des télécommunications et de l'Offshoring (APEBI). Les objectifs assignés à cet observatoire sont les suivants :

- § Il doit être un support de communication, permettant à toute personne d'avoir de la visibilité et d'obtenir de l'information sur l'état de développement et d'évolution dans le temps des technologies de l'information au Maroc ;
- § Il doit permettre d'alimenter les bases de données développées par l'ANRT dans leur composante TIC ;
- § C'est un instrument permettant à l'ANRT de remplir ses obligations en matière d'engagements internationaux notamment à l'égard des demandes d'informations de l'Union Internationale des Télécommunications ;
- § Enfin, il doit permettre à l'ANRT de remplir son rôle de force de proposition auprès des décideurs grâce à la connaissance du marché qui lui permettra d'identifier les forces et les faiblesses caractérisant le secteur des TIC au Maroc.

IV.4.3.7. Les Assises Internet

Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, l'ANRT a organisé, en collaboration avec le Ministère des Affaires Economiques et Générales, les premières Assises de l'Internet au Maroc le 08 Novembre 2005 au Centre International de Conférences Mohammed VI à Skhirat.

Ces Assises Internet constituent une occasion pour faire le point sur le développement du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication en général et celui de l'Internet en particulier.

Le Gouvernement marocain a placé le développement des Technologies de l'Information et de l'Internet, au centre de ses préoccupations. La bataille du numérique est, en effet, au cœur des enjeux de développement économique et social et de préparation de notre pays à affronter les défis de l'ouverture et de la mondialisation. Ainsi, le Gouvernement ambitionne de relever plusieurs défis, dont notamment :

- § de valoriser au mieux les énormes potentialités et les atouts du Maroc que constituent
- § sa position géostratégique privilégiée qui le prédispose à jouer le rôle de plateforme régionale de production, d'échange et de distribution ;
- § d'établir au Maroc des embryons de pôles de compétences en nouvelles technologies de l'information;
- § d'utiliser les technologies de l'information en tant que vecteurs de cohésion sociale et d'égalisation des chances d'accès au savoir.

Dans cet esprit, le gouvernement s'est doté d'une stratégie de promotion du secteur des technologies de l'information et de la communication. Cette stratégie, fruit d'une concertation étroite avec les professionnels, est aujourd'hui connue sous la dénomination e-Maroc. Elle s'est fixée comme objectif majeur le développement d'une « Economie du Savoir » à travers deux leviers essentiels : la réduction de la fracture numérique et le renforcement du positionnement du Maroc à l'échelle internationale par le développement d'une industrie TIC et de l'offshoring.

IV.4.3.8. La Protection de la Propriété Intellectuelle

La propriété intellectuelle recouvre la propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles, ...) ainsi que les droits d'auteur et les droits voisins (droits des auteurs de toutes oeuvres de l'esprit).

Les entreprises utilisent ces outils pour pouvoir profiter de l'avantage concurrentiel obtenu au travers de l'innovation sans pour autant être victimes de contrefacteurs (touchant principalement les produits de luxe, ainsi que les biens de consommation comme les logiciels ou les disques optiques). Cependant, la protection qu'offre ces outils n'est pas absolue et ce pour quatre raisons principales :

- § leur champ d'action est limité géographiquement. L'exportateur qui désire protéger son produit mondialement doit déposer des brevets, marques, droits d'auteur, ... dans toutes les parties du monde (selon l'adhésion des pays à des conventions internationales ou pas), ce qui implique un budget important et limite donc souvent la protection à quelques zones géographiques;
- § dans le cadre particulier du brevet, s'adjoindre cette protection implique de dévoiler son secret, les brevets étant consultables librement;
- § les Etats ne disposent pas toujours des ressources suffisantes (tribunaux, détection des violations, ...) pour gérer efficacement les enfreintes à la protection intellectuelle.

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) est un établissement public, a pour mission :

- § L'enregistrement et la gestion des titres de propriété industrielle : brevets d'invention, dessins et modèles industriels et marques.
- § La tenue du registre central du commerce et la délivrance de certificats et informations juridiques sur les commerçants et les sociétés commerciales.
- § L'assistance juridique aux autorités compétentes et aux opérateurs économiques dans les domaines liés à la propriété intellectuelle et commerciale.
- § La sensibilisation des opérateurs économiques aux questions relatives à ses domaines de compétence et la coopération avec des organismes analogues et internationaux.
- § La propriété industrielle et Commerciale est régie par La loi 17/97 relative à la protection de la propriété industrielle qui est entré en vigueur le 18 décembre 2004 après la publication de son décret d'application a publié le 17 juin 2004.
- § Une marque est un signe distinctif qui indique que des produits ou services sont produits ou fournis par une certaine personne physique ou morale. Elle peut être une marque de fabrique, de commerce ou de service. Elle est protégée pour une durée de 10 ans, indéfiniment renouvelable.

IV.5. Activités et positionnement de Involys

IV.5.1. Produits de Involys

Involys dispose d'une offre de progiciels intégrés, modulaires et organisés par métier. Cette offre se décline autour de deux gammes de produits :

- § Up Manager : déclinée elle-même en cinq gammes dédiées à des gestions intégrées de métiers (patrimoine, budgets et dépenses, immobilier, modélisation de processus et décisionnel, ...);
- § Up Design : dédiée à la CAO bâtiment. La CAO bâtiment a constitué le métier de départ (en 1986) pour INVOLYS, grâce notamment au produit PC-BAT. Ce dernier était dédié principalement à une catégorie d'utilisateurs, essentiellement des architectes et dessinateurs. Après la crise du bâtiment pendant les années 90, ce produit a été revu et amélioré afin de prendre en charges de nouvelles fonctionnalités, ce qui a abouti à UP Design. La principale évolution ayant marqué ce dernier reste cependant l'intégration d'un module AUTOCAD (logiciel de dessin de plans de l'éditeur américain AUTODESK) destiné à la génération de vues en 3 dimensions à partir de vues en 2 dimensions.

Involys vend des droits d'utilisation sous forme de licence pour chaque produit commercialisé ainsi que des services d'intégration consistant en l'implémentation et le paramétrage des solutions vendues selon l'environnement propre de chaque client.

Involys fournit également un service de maintenance continue pour l'assistance de ses clients.

IV.5.1.1. La gamme « Up Manager »

a. Up Manager PRAXIS

Créé en 1993, Up Manager PRAXIS est une solution permettant une couverture globale de tous les aspects liés à une gestion patrimoniale intégrée.

Représentant l'évolution du logiciel Pen-Manager, cette solution couvre plusieurs aspects de la gestion patrimoniale, de l'identification et le recensement jusqu'à la maintenance et la mise à niveau, en passant par la valorisation, l'affectation et l'exploitation, tous les actifs immobiliers et mobiliers sont suivis avec précision.

Grâce à ses bases de connaissances (durées de vies, processus de maintenance par nature d'actif, etc.), Up Manager PRAXIS est en mesure de produire une programmation budgétaire totalement paramétrable sur plusieurs années.

Avec ses cinq logiciels interactifs²¹ et ouverts²², Up Manager PRAXIS garantit des gains de productivité et de performance non seulement au niveau de la gestion des actifs proprement dite, mais aussi au niveau de l'impact de cette gestion sur le fonctionnement et la rentabilité générale.

- § Up Manager A-Set : identification, inventaire physique et comptable et valorisation du patrimoine.

²¹ Permettent une convivialité avec l'utilisateur grâce à une interface graphique riche et modulaire.

²² Capables d'être interfacés avec d'autres solutions externes.

- § Up Manager I-Care : maintenance préventive et curative des actifs mobiliers et immobiliers, de la programmation budgétaire à la gestion opérationnelle.
- § Up Manager Insider : gestion analytique des espaces, des aménagements et des localisations géographiques des équipements.
- § Up Manager Income : Administration des biens immobiliers pour les besoins des bailleurs comme pour les besoins des locataires.

b. Up Manager VECTIS

Créé en 1999, Up Manager VECTIS, une solution qui constitue une approche innovante et qui introduit la dimension d'une gestion proactive pour toute la chaîne logistique. Elle permet de modéliser et de gérer tout le processus en intégrant les aspects de montage et de contrôle budgétaire, de gestion des achats, des stocks et des approvisionnements, de gestion des appels d'offres et marchés, de gestion de la programmation des achats prévisionnels et de l'élaboration des programmes d'investissement.

Up Manager VECTIS avec ses trois produits logiciels couvre non seulement les dimensions citées plus haut mais permet aussi de produire l'analyse de l'impact sur les comptes comptables et financiers.

Up Manager VECTIS répond aux exigences de la bonne gouvernance (délégation, contractualisation, communication, suivi des objectifs et des indicateurs,...)

- § Up Manager Invest : montage et ajustement budgétaire et imputation et contrôle budgétaire ;
- § Up Manager Trad-In : gestion des appels d'offres et des contrats ;
- § Up Manager Chain : gestion des achats, des stocks et des approvisionnements.

c. Up Manager OPERIS

Créé en 1994, Up Manager OPERIS, une solution verticale dédiée à la gestion immobilière et composée de trois produits logiciels qui couvrent tout le processus d'un projet immobilier.

Depuis l'étude de faisabilité jusqu'à la gestion commerciale des biens produits, en passant par le suivi des travaux et l'optimisation des réalisations, les projets immobiliers accèdent à la qualité et dégagent une rentabilité maximale.

- § Up Manager Planest : étude de faisabilité et élaboration des montages financiers ;
- § Up Manager B-Site : gestion de la réalisation des projets et suivi des chantiers ;
- § Up Manager Market : gestion de la commercialisation des biens immobiliers.

d. Up Manager CELERIS

Créé en 1988, Up Manager CELERIS est une solution conçue pour prendre en charge les besoins des activités ayant une forte composante de mobilité.

Représentant l'évolution du logiciel R-insite, cette solution répond notamment au processus de gestion de la grande distribution aussi bien pour les grandes surfaces que pour les flottes de camions. Pour les aspects livraison, facturation et encaissement sur site, elle est ouverte pour intégrer les solutions de monétique mobile.

- § Up Manager Chainmaster : gestion de la grande distribution et des flottes de camions.
- § Up Manager Push Pull : gestion des entrées et sorties des stocks.

- § Up Manager Invent : gestion de l'inventaire des rayons magasins et du contrôle des prix.
- § Up Manager Inergis : relevé d'index et gestion de la distribution d'eau et/ou d'électricité.

e. Up Manager ACTIS

Créé en 2002, Up Manager ACTIS est une solution intégrée de gestion des opérations dont la vocation est d'aider à l'amélioration de l'organisation au sein de l'entreprise.

Pour permettre le suivi des indicateurs d'amélioration et de disposer des analyses nécessaires à l'orientation de la décision, Up Manager ACTIS est doté d'un système décisionnel basé sur un Datawarehouse. Elle est composée de quatre logiciels qui couvrent des domaines de gestion et d'optimisation, complémentaires les uns aux autres :

- § Up Manager Stream : modélisation et gestion des procédures et suivi de leur avancement ;
- § Up Manager D-Link : gestion de la circulation des documents et des flux de l'information, localisation électronique des dossiers et gestion du bureau d'ordre ;
- § Up Manager Timaster : optimisation de la gestion des projets : affectation des ressources, délais et coûts ;
- § Up Manager Synthesis : système décisionnel, intégrant un « Datawarehouse » et une batterie d'outils de génération de tableaux de bord.

IV.5.1.2. La gamme « Up Design »

Créé en 1984, UP Design offre une CAO bâtiment qui se distingue sur le marché par sa performance et l'intelligence du comportement de ses objets métier. Il est caractérisé par l'interaction entre les plans et les modules de calcul.

- § Up Design Project : conception et réalisation de plans 2D/3D totalement interactifs et gestion des projets BTP ;
- § Up Design Metronic : calcul du métré, étude des prix et élaboration des devis.

IV.5.1.3. La maintenance

Il s'agit d'un contrat de maintenance pour l'assistance du client. Par ce contrat, Involys assure à ses clients un support permanent pour répondre à leurs besoins. Un service Hotline est ouvert pour traiter les anomalies relevées, les nouveaux besoins de développement ou toute autre demande d'informations. D'autre part, ce contrat engage Involys à intégrer les évolutions ultérieures opérées sur ses produits. Des procédures sont mises en place entre Involys et le client pour assurer une qualité de service optimale.

A chaque contrat de licence est associé un contrat de maintenance représentant 15% de la valeur des licences. Ce dernier prend effet à l'issue d'une période de garantie généralement comprise entre trois mois et une année.

IV.5.2. Ventes de Involys

(KDH)	2001	2002	2003	2004	2005	TCAM
Chiffre d'affaires	3 701	8 282	11 382	15 716	34 592	+75%
Variation	-	124%	37%	38%	120%	

Le chiffre d'affaires a évolué de 3,7 MDH en 2001 à 34,6 MDH en 2005, soit une progression annuelle moyenne de près de 75% entre 2001 et 2005.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la contribution de chacune des activités au chiffre d'affaires sur les trois dernières années :

(en KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1-05	S1-06	Var.
Edition - Intégration	10 546	14 599	38%	31 813	118%	12 103	9 305	-23%
Up Manager PRAXIS	3 106	5 383	73%	10 881	102%	1 298	5 033	288%
Up Manager VECTIS	787	2 402	205%	3 848	60%	3 286	3 465	5%
Up Manager CELERIS	2 461	4823	96%	12 825	166%	6 011	732	-88%
Up Manager OPERIS	3 005	1189	-60%	3 361	183%	1 264	74	-94%
Up Manager ACTIS	1 083	652	-40%	450	-31%	142	2	-99%
UP Design	104	150	44%	448	199%	101	-	-100%
Maintenance	759	1 058	39%	1 207	14%	943	1 226	30%
Divers	78	58	-26%	1 572	2610%	-	1 859	NA
Total	11 382	15 716	38%	34 592	120%	13 046	12 390	-5%

Source : Involys

Les activités d'édition et d'intégration constituent l'essentiel du chiffre d'affaires sur les trois dernières années. Sa part dans le CA total s'est établie en moyenne à 92% sur la période avec à peu près 31,8 MDH de revenus en 2005 et une progression annuelle moyenne de +74% entre 2003 et 2005.

Suite à l'élargissement du parc des clients, le chiffre d'affaires généré par la maintenance évolue à un TCAM de +26% entre 2003 et 2005.

Le reste du chiffre d'affaires (Divers) représente tous les revenus non liés aux produits Involys. Il s'agit soit de refacturations de frais, soit des revenus générés à travers la commercialisation du logiciel « MANAR » (produit de la société Perenity Software) pour lequel Involys dispose d'un contrat de distribution.

A fin juin 2006, le chiffre d'affaires a connu une baisse d'environ 5% principalement à cause du ralentissement des ventes des logiciels CELERIS et OPERIS au cours du premier semestre.

IV.5.2.1. Up Manager PRAXIS

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1-05	S1-06	Var.
Chiffre d'affaires	3 106	5 383	73%	10 881	102%	1 298	5 033	288%

Source : Involys

Commentaire sur la période 2003-2005

Sur le plan de la gestion de patrimoine, Involys a connu une importante réaction par rapport à sa gamme Up Manager PRAXIS. En effet, cette dernière connaît une évolution significative depuis 2003. Le CA drainé par cette gamme est passé de 3,1 MDH en 2003, à 5,4 MDH en 2004 et à 10,4 MDH en 2005, soit des croissances de 73% et 102% respectivement en 2004 et 2005.

Commentaire S1-05/S1-06

Entre juin 2005 et juin 2006, le chiffre d'affaires de PRAXIS a connu une hausse de +288% à 5,0 MDH. Ceci s'explique par la demande importante que continue à connaître cette gamme, notamment auprès des ministères (Ministère des finances 3,7 MDH, Ministère de l'intérieur : 0,6 MDH).

IV.5.2.2. Up Manager VECTIS

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1-05	S1-06	Var.
Chiffre d'affaires	787	2 402	205%	3 848	60%	3 286	3 465	5%

Commentaire sur la période 2003-2005

La gamme Up Manager VECTIS a connu une montée de son chiffre d'affaires entre 2003 et 2004 à 2,4 MDH, en progression de 205% par rapport à 2003. Ceci s'explique par la pénétration de ce produit dans les projets du Ministère des finances qui représentait à lui seul environ 2 MDH en 2004. En 2005, le chiffre d'affaires drainé par VECTIS s'est accru de +60% à 3,8 MDH essentiellement grâce aux projets du Ministère des Finances (1,1 MDH), du CHU de Casablanca (1 MDH) et du Ministère de l'intérieur (0,8 MDH).

Commentaire S1-05/S1-06

Les revenus relatifs à la gamme VECTIS au titre du 1^{er} semestre 2006 ont connu une légère hausse de +5% par rapport à la même période de l'année précédente et s'établissent à environ 3,5 MDH. Ceci s'explique par le fait que la concurrence est relativement faible sur ce segment et que le produit de Involys dispose de fonctions adaptées aux besoins locaux.

IV.5.2.3. Up Manager CELERIS

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1-05	S1-06	Var.
Chiffre d'affaires	2 461	4823	96%	12 825	166%	6 011	732	-88%

Commentaire sur la période 2003-2005

Les ventes sur la gamme Up Manager CELERIS sont en hausse depuis 2003. Le chiffre d'affaires généré par cette gamme est passé de 2,5 MDH en 2003 à 4,8 MDH en 2004, soit une progression de +96%. En 2005, le chiffre d'affaires a connu une forte croissance puisqu'il passe à 12,8 MDH en hausse de +166% par rapport à 2004. Cette hausse est due principalement à l'ouverture de 2 nouvelles enseignes MARJANES et 2 LABEL'VIE qui ont été équipés par INVOLYS ainsi qu'à des contrats avec l'ONEP et DELICE DANONE en Tunisie.

Commentaire S1-05/S1-06

Au 1er semestre 2006, les ventes de CELERIS se sont établies à 732 KDH en baisse de -88% par rapport à la même période de l'année précédente. Ceci est imputé au fait que le 1^{er} semestre 2005 était une période exceptionnelle, dans la mesure où il a connu l'ouverture d'une enseigne MARJANE concomitamment avec l'ouverture d'un supermarché LABEL'VIE et la signature du contrat de l'ONEP (fourniture du logiciel avec 350 TSP).

IV.5.2.4. Up Manager OPERIS

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1-05	S1-06	Var.
Chiffre d'affaires	3 005	1189	-60%	3 361	183%	1 264	74	-94%

Commentaire sur la période 2003-2005

La baisse de la demande sur la gamme Up Manager OPERIS en 2004 a entraîné une baisse de son chiffre d'affaires (-60%) qui est passé de 3 MDH en 2003 à 1,2 MDH en 2004. En 2005, le chiffre d'affaires généré par OPERIS renoue avec la croissance et croît de +183% par rapport à 2004 à 3,4 MDH. Ceci est imputé au projet de la commune urbaine de Casablanca qui, à lui seul, représente 2,9 MDH en 2005.

Commentaire S1-05/S1-06

A fin juin 2005, les ventes de OPERIS se sont établies à environ 1,3 MDH en raison du démarrage du projet de la commune de Casablanca. A période égale en 2006, ces ventes ne sont plus que de 74 KDH eu égard à la baisse de la demande sur ce produit.

IV.5.2.5. Up Manager ACTIS

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1-05	S1-06	Var.
Chiffre d'affaires	1 083	652	-40%	450	-31%	142	2	-99%

Commentaire sur la période 2003-2005

La gamme Up Manager ACTIS est en baisse depuis 2003 eu égard à la forte concurrence sur le segment du décisionnel. En 2003, le chiffre d'affaires généré par ce segment est d'environ 1 MDH, revenant principalement à un projet réalisé auprès de l'OFPPT. En 2004 et 2005, le chiffre d'affaires baisse de -40% et -31% respectivement.

Commentaire S1-05/S1-06

A fin juin 2006, les ventes relatives à la gamme ACTIS sont quasiment nulles eu égard à la forte concurrence que représente les opérateurs étrangers sur ce segment.

IV.5.2.6. UP DESIGN

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1-05	S1-06	Var.
Chiffre d'affaires	104	150	44%	448	199%	101	0	-100%

Commentaire sur la période 2003-2005

Le produit Up Design est un produit qui a atteint sa phase de maturité. Il est d'ailleurs le premier produit développé par Involys. Ainsi, le chiffre d'affaires généré par ce produit est

relativement faible. Il est de l'ordre de 100 KDH en 2003 et passe à 448 KDH en 2005, soit une croissance annuelle moyenne de +108%. En dépit des faibles revenus générés par ce produit, il demeure néanmoins capital dans la mesure où son noyau est intégré comme moteur graphique dans des solutions Up Manager nécessitant plus d'interactivité. A titre d'exemple, un module de génération de plans de Up Design a été intégré à OPERIS afin de pouvoir produire des plans à 3 dimensions à partir de vues en 2 dimensions.

Commentaire S1-05/S1-06

A fin juin 2005 les revenus relatifs à Up Design ont été de l'ordre de 100 KDH. Au 1^{er} semestre 2006 ils ont été nuls.

IV.5.2.7. MAINTENANCE

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1-05	S1-06	Var.
Chiffre d'affaires	759	1 058	39%	1 207	14%	943	1 226	30%

Commentaire sur la période 2003-2005

Le CA drainé par la Maintenance évolue de 759 KDH en 2003, à 1 MDH en 2004 et à 1,2 MDH en 2005. Cette croissance du chiffre d'affaires est globalement corrélée au nombre de sites installés qui, lui-même, est en progression. En effet, à chaque contrat est associé un contrat de maintenance d'une durée de 5 ans (raisons de budgétisation) pour les administrations publiques et d'une durée ouverte pour le privé. Ce contrat représente 15% de la vente logiciels (base : prix public hors remises et promotions) et démarre à l'issue d'une période de garantie variant de 3 mois à 1 an (quand cela est exigé par des appels d'offres publics).

Commentaire S1-05/S1-06

A fin juin 2006, le chiffre d'affaires généré par la maintenance s'établit à 1,2 MDH, en hausse de +30% par rapport à la même période de l'année précédente.

IV.5.3. Clients de Involys

Le développement qu'a connu Involys depuis sa création s'est traduit par la constitution d'une base de clientèle diversifiée, comprenant des grands comptes : Banques, assurances, Administrations et entreprises publiques, ainsi que des entreprises privées de tous les secteurs d'activité.

Le portefeuille de clients de Involys est diversifié (cf. tableau ci-après), synonyme d'une faible dépendance de la société par rapport à ses partenaires.

Secteurs	Organismes/Entreprises
Ministères & Administrations	- Ministère des finances - Ministère de l'intérieur - Ministère de l'artisanat - Ministère de l'habitat - Ministère de la santé - Direction des équipements publics - Directions régionales des travaux publics - CNSS
Banques & Assurances	- Bank Al Maghrib - BMCI - SGMB - BCP - CIH - Wafabank - Crédit du Maroc - BMCE Capital - CNCA - Al Wataniya - AXA Assurance - Wafa Assurance - CNIA Assurance - GRAS SAVOYE
Industrie & Grandes Entreprises	- Maroc Telecom - ST Microelectronics - ACIMA - Aswak Assalam - Label' Vie - SOPRIAM - Régies d'eau et d'électricité (Oujda, Tétouan, Tanger, Fès, Kenitra, Agadir, Marrakech, Mekhnès) - LPEE - ONCF - OCP - ONEP - CDG - Centrale Laitière - COFARMA
Construction –BTP	- ERAC Nord / Ouest - Addoha - Jet Sakane - LABEN - GESSIMO
Centres de formations - Recherche	- OFPPT - EMI - Université Al Akhawayn - Université Hassan II

Source : Involys

Le tableau qui suit donne la répartition du chiffre d'affaires par principaux clients²³ sur les trois derniers exercices :

Clients : %CA>5%	2003	2004	2005
ACIMA	5,3%	-	-
ADDOHA	7,7%	-	-
CENTRALE LAITIERE	-	13,0%	-
CIFM	-	-	-
CIH	6,2%	-	-
CNSS	-	6,7%	-
COFARMA	16,5%	13,4%	-
COMMUNE URBAINE DE CASA	-	-	8,6%
COTE D'IVOIRE	-	-	5,7%
FONDATION ZAKOURA	-	-	-
JET SAKANE	5,7%	-	-
MAROC TELECOM	-	17,1%	-
MINISTERE DE L'INTERIEUR	-	6,0%	-
MINISTERE DES FINANCES	8,7%	-	13,2%
OFPPT	-	11,8%	-
ONEP	-	-	21,7%
RAK	-	-	-
UNIVERSITE HASSAN II	-	-	8,6%

Source : Involys

Involys dispose actuellement d'une base clientèle constituée d'une centaine de clients. En 2005, les 5 premiers clients représentaient environ 57% du chiffre d'affaires (cf. tableau ci-dessus). Mis à part l'ONEP en 2005, Maroc Telecom en 2004 et COFARMA en 2003, aucun des clients ne pèse plus de 15% dans le chiffre d'affaires de la société.

²³ Clients représentant plus de 5% dans le chiffre d'affaires.

IV.5.4. Concurrents de INVOLYS

Il n'existe pas de concurrent local pour INVOLYS. La plupart de ses rivaux sont des grands éditeurs internationaux tels que SAP, ORACLE, AGRESSO, JD Edward, etc. Ces derniers interviennent généralement via une représentation (bureau local ou succursale) au Maroc et participent aux différents appels d'offres sur le marché. Par ailleurs, aucun de ces opérateurs ne dispose d'une offre globale et sont de ce fait orientés métiers (ERP, Ressources humaines, Gestion de la chaîne logistique, etc.).

Le tableau qui suit décrit l'état de la concurrence par secteur et par gamme de produits INVOLYS :

Principaux produits	Description	Principaux Concurrents			
		Secteur industriel	Secteur financier, télécoms et Services	Secteur immobilier	Entreprises publiques Administration
PRAXIS	Gestion du patrimoine et des biens physiques	ABSIA ABEL MAXIMO	ABSIA ABEL ARCHIBUS ARCHIDATA	-	ORACLE ABSIA SAP IBM
VECTIS	Gestion des budgets et des dépenses	ORACLE NAVISON JD EDWARDS SAP ADONIX	ORACLE NAVISON JD EDWARDS SAP ADONIX	ORACLE NAVISON ADONIX	ORACLE AGRESSO JD EDWARDS SAP
CELERIS	Gestion de la distribution	INSOFT GEMADEC ITRON	-	-	-
OPERIS	Gestion des biens immobiliers	-	-	JD EDWARDS LOGAN PRIMAVERA	-
ACTIS	Décisionnel	HYPERION COGNOS ORACLE SAP BO(*)	HYPERION COGNOS ORACLE SAP BO(*)	HYPERION COGNOS ORACLE SAP BO(*)	HYPERION COGNOS ORACLE SAP BO(*)

Source : Involys

(*) Business Object

Ainsi, la concurrence est structurée par type de solutions excepté pour quelques opérateurs qui sont présents sur plusieurs segments à la fois. Cette structure de la concurrence se traduit par un positionnement différent de chaque opérateur sur chaque marché. De ce fait, l'intensité de la concurrence varie d'une solution à une autre et d'un marché à un autre. Cependant, et en l'absence d'une étude détaillée, il sera difficile de fournir des données chiffrées sur le degré de cette concurrence.

IV.5.5. Politique d'approvisionnement

En plus de l'édition et l'intégration des logiciels, Involys est amenée à fournir du matériel (matériel informatique ou divers) au cas où le client l'exige. Ce matériel peut être du matériel informatique (serveurs et autres...), du consommable informatique (étiquettes codes à barres) ou des packages logiciels (logiciels de comptabilité générale). Le matériel est nécessaire à l'implémentation des solutions logiciels (cas des serveurs) ou est destiné à être interfacé avec des produits Involys (cas des modules de comptabilité générale).

Les ventes de matériels ne constituent pas le cœur de métier de Involys mais sont rendues nécessaires dans le cadre de projets clé en main où le client ne souhaite pas faire appel à plusieurs intervenants.

A cet effet, Involys a pu nouer des partenariats avec différents fournisseurs (intégrateurs de matériels, distributeurs, éditeurs de systèmes informatique, etc.) pour la fourniture du matériel. Généralement, Involys recommande ces fournisseurs à ses clients, mais ne peut en aucun cas les retenir sans l'accord préalable du client.

Les principaux fournisseurs de Involys se déclinent comme suit :

ACCUSCAN : Fournisseur historique de Involys pour les lecteurs de codes à barres, ACCUSCAN est un distributeur de produits HAND HELD. Ce dernier est le numéro un du secteur des ordinateurs mobiles de collecte de données et d'identification automatique en terme de ventes. HAND HELD produit des lecteurs de codes à barres, des ordinateurs mobiles de collecte de données, des décodeurs et lecteurs de cartes magnétiques, des appareils de vérification, mais aussi des terminaux de transactions clients pour les points de vente. La société possède un réseau mondial de 30 bureaux de vente et d'un réseau de revendeurs aux Etas-Unis, en Asie et en Europe.

INTERMEC : est un nouveau fournisseur de Involys pour les lecteurs de codes à barres. INTERMEC propose une gamme de solutions de collecte de données, d'informatique mobile, de connectivité sans fil et câblée et d'imprimantes codes à barres.

IKA France : Producteur français d'étiquettes codes à barres hautes performances, pré-imprimées, pour des applications d'identification permanente.

DISTRISOFT : Fournisseur privilégié de Involys pour les serveurs informatiques, DISTRISOFT est un importateur/distribution au Maroc de matériel informatique. Il est distributeur des cartes HP, DELL, CISCO, IBM et FUTJISU SIEMENS.

Ventilation des achats de Involys par principaux fournisseurs

(en KDH)	2003	%	2004	%	2005	%
ACCUSCAN	1 304	76,9	1 676	77,1	6 544	85,7
INTERMEC	-	-	-	-	977	12,8
DISTRISOFT	231	13,6	119	5,5	62	0,8
IKA	161	9,5	379	17,4	53	0,7
Total	1 696	100	2 174	100	7 636	100

IV.5.6. Politique Marketing et Commerciale

IV.5.6.1. Approche marketing

INVOLYS a comme mission principale la fourniture et la mise en place de solutions de gestion de patrimoine mobilier et immobilier ainsi que la gestion des budgets et des dépenses. Les solutions d'INVOLYS sont ouvertes sur toutes les dimensions : techniques, financières, organisationnelles et décisionnelles. De ce fait, le marché cible de la société comprend toutes les activités potentiellement utilisatrices desdites solutions telles que :

- Les Ministères, les Administrations et les Collectivités ;
- Les Industries ;
- Les Grandes Entreprises aussi bien publiques que privées ;
- Le secteur Financier : Banques, Assurances, Sociétés de Crédit, etc.
- Les Gestionnaires et Promoteurs Immobiliers ;
- La Grande Distribution ;
- Les Régies et les Concessionnaires d'énergies.

INVOLYS place le client au centre de sa stratégie de croissance. En effet, la société ne crée pas seulement des logiciels, elle élabore des solutions globales pour ses clients. Pour y parvenir, INVOLYS met en place des relations de partenariat avec ses clients, ce qui suppose une véritable relation d'interdépendance qui contribue à maximiser la satisfaction client.

Par ailleurs, INVOLYS s'engage à accompagner ses clients dans la réalisation de projets de mise en place de solutions dans leur globalité et où le maître mot est la proximité. Cette proximité se traduit par un certain nombre de services à la disposition des clients, tels que :

- L'accompagnement pour l'analyse de l'état des lieux au niveau organisationnel et au niveau de l'informatisation des processus ;
- Le conseil sur la meilleure évolution qui respecte l'existant et assure une intégration globale et progressive en tenant compte des priorités et des budgets disponibles ;
- L'étude de la convergence entre les solutions et les besoins actuels et futurs du client ;
- L'assistance à l'intégration des solutions à l'environnement existant ;
- L'assistance à l'adaptation des procédures pour améliorer l'organisation ;
- La formation et l'accompagnement opérationnel ;
- Le conseil et l'assistance à l'exploitation, etc.

IV.5.6.2. Approche clients

INVOLYS adopte une démarche commerciale proactive. De ce fait, la société s'appuie sur plusieurs moyens afin de bien cibler sa clientèle :

- Contacts Direct : Phoning, Mailing, planning de visites ciblées, organisation de séminaires et de cours de formation, etc.
- Salons et Foires : INVOLYS participe à plusieurs salons spécialisés dans le domaine d'édition de logiciels. Parmi les principaux salons et foires : SIT'EXPO (Casablanca-Maroc), PROSEG (Paris-France), CEBIT (Hanover-Allemagne), GITEX (Dubai-UAE).
- La présence des experts de INVOLYS dans ces différentes manifestations leur permet d'être à la pointe des évolutions technologiques les plus récentes. Ceci permet à INVOLYS de répercuter ces évolutions sur son plan de développement.

§ Rencontres « Hémisphère » : ce sont des d'évènements que INVOLYS organise régulièrement autour de thèmes liés aux préoccupations des décideurs. Les objectifs visés par INVOLYS, à travers ces évènements, sont les suivants :

- Offrir à ses partenaires et clients, l'accès aux dernières nouveautés aussi bien technologiques que métiers ;
- Débattre avec eux de l'utilité et l'applicabilité de ces nouveautés à leurs besoins en terme d'organisation, de méthode et de stratégie de développement, etc.

Avec Hémisphère, Involys crée l'espace pour échanger et partager le capital savoir qu'elle a accumulé avec les acteurs et les professionnels des métiers qu'elle adresse. Cet espace est aussi un cadre qui lui offre une opportunité de s'enrichir des expériences et des compétences des ces mêmes professionnels.

§ Représentations régionales : afin d'être à l'écoute de ses clients, INVOLYS dispose d'un bureau à Casablanca (siège social) et d'une filiale au Canada et compte ouvrir 1 bureau en France à partir de 2007.

IV.5.6.3. Réseau de distribution

INVOLYS distribue ses solutions principalement à travers un circuit direct. Ce circuit consiste en une approche directe à travers une équipe de commerciaux seniors (5 personnes) appuyée par un Directeur Commercial et Marketing.

IV.5.6.4. Politique de Prix

INVOLYS dispose d'une grille tarifaire qui établit le prix pour chaque solution. Cette grille sert de base pour la détermination des montants à facturer. Cependant, des paramètres supplémentaires entrent en jeux dans le pricing définitif. En effet, l'appréciation des prix varie généralement d'un projet à un autre en fonction, par exemple, du nombre de licences demandées.

INVOLYS pratique également une politique de prix très agressive en s'adaptant aux prix des marchés dans lesquels elle n'est pas présente en vue de s'assurer une bonne part de marché.

Globalement, les prix pratiqués par INVOLYS sont dans les normes observées sur le marché. En outre, la société fait prévaloir l'originalité, la qualité et la richesse de son offre bien plus que l'élément pécuniaire. Cette originalité est d'autant plus supportée par le fait que la société dispose d'une capacité à s'adapter à divers environnements (marchés de différentes tailles, secteurs différents, etc.).

IV.5.7. Recherche et Développement

La R&D constitue un élément clé de la stratégie d'entreprise de Involys. Elle vise à pérenniser son offre en lui permettant d'innover et d'enrichir ses produits existants ainsi que de mener des réflexions sur la faisabilité de lancement de nouveaux produits.

IV.5.7.1. Axes de Recherches et Développement

Plusieurs points essentiels sont à considérer pour appréhender la R&D, comprendre son fonctionnement et son importance pour la société, et analyser son impact sur sa croissance, sa rentabilité future, et sur la présentation de ses états financiers. On peut citer notamment :

a. L'intention d'achever le développement et de le commercialiser

Les immobilisations en R&D ne comprennent que les investissements qui ont dépassé la phase d'étude de faisabilité technique (analyse, conceptualisation et prototypage) et commerciale. Sur ce dernier volet, le projet R&D est lancé soit :

- § à partir de l'identification claire d'un besoin sur le marché avec une forte probabilité d'arriver avec une solution innovante qui se distingue des réponses déjà offertes par le marché ;
- § en présentant le prototype/maquette à des clients potentiels et en récoltant le retour d'appréciations et d'éventuelles intentions d'achat de ce type de produits ;
- § en consolidant le retour d'expérience avec une génération de solution et en définissant les contours de la nouvelle génération qui rendrait la solution logiciel initiale plus efficace.

Historiquement, cette phase dure entre 1 et 3 années en fonction de la complexité du produit et de l'étendue des fonctionnalités à développer.

b. La disponibilité de ressources humaines et financières appropriées pour réaliser le développement

Les projets de R&D à Involys ont toujours été calibrés en rapport avec les capacités de l'entreprise en termes de ressources humaines et financières.

Avec la croissance de l'activité de l'entreprise, Involys a renforcé son plan de recrutement, notamment pour alimenter la production des logiciels. Entre le mois de juillet et le mois d'octobre 2006, Involys a recruté plus de vingt ingénieurs à différents niveaux de responsabilité.

c. La faisabilité technique du développement

Ce point n'est pas en rapport direct avec la durée d'amortissement mais plutôt avec le bien fondé de l'immobilisation de la fraction de la R&D engagée dans l'exercice, il est précisé que c'est un préalable qui est vérifié avant le lancement de chaque projet. Des prototypes notamment sont là pour garantir l'aboutissement technique de la R&D en question.

d. L'indépendance entre projets de développement et ressources humaines

Les développements sont faits dans le cadre d'une direction technique organisée en pôles (par solution logicielle). Chaque solution est développée par une équipe élargie dirigée par un ingénieur chef de projet production logiciel (chef de pôle), en assurant une

interchangeabilité des ressources garantissant ainsi une continuité de l'utilisation du capital aussi bien en concepts qu'en modules et fonctions informatiques.

Des situations significatives et concrètes de la vie d'entreprise confirment la réalité de cette continuité. Ainsi, les départs de ressources humaines que la société a connus, quel qu'en soit le niveau de responsabilité (des développeurs au responsable de pôle), n'ont jamais freiné la continuité d'utilisation des développements en cours de réalisation.

e. Le cycle de vie caractéristique du produit (logiciel) relatif au développement

L'historique des produits de Involys montre que leur durée de vie s'étale sur plusieurs années avec plusieurs générations. Pour une génération de solution - qui correspond à une version fonctionnelle et technologique majeure - la durée de vie dépasse les 5 ans. De plus, d'une génération à une autre, les investissements en R&D sont capitalisés et sont réutilisables (en concept, en processus et en code informatique). Ils participent ainsi de manière cumulée à la réalisation des objectifs de l'entreprise.

IV.5.7.2. Investissements en Recherche et Développement

La norme comptable « IAS 38 » précise que le développement (actif incorporel généré en interne) doit être amorti sur sa durée d'utilité.

Il est à préciser que « durée de vie » ou « durée d'utilité » d'un produit de R&D est la durée pendant laquelle le produit est exploité sur le plan technique pour prolonger la production logiciel et sur le plan commercial pour impacter le chiffre réalisé sur les ventes de la solution qui inclut ce produit R&D.

Le tableau présenté ci-dessous intègre, l'investissement global en R&D et les réalisations de chiffre d'affaires sur la période s'étalant entre 2000 et 2005. Il met en évidence l'impact des efforts R&D sur la génération de revenus sur une période dépassant 5 années et présente l'effet de l'accumulation de la R&D qui se traduit par une diminution du pourcentage de la R&D par rapport au chiffre d'affaires.

En KDH	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cumul
R&D	1 064	2 361	3 036	2 896	3 311	3 908	16 576
CA	3 884	2 595	5 899	9 645	14 471	20 125	56 709
R&D / CA	27%	91%	51%	30%	23%	19%	29%

Sur la période présenté, on note que le pourcentage R&D / CA a connu un pic en 2001, suite à la mise en place par le management d'un important programme de R&D alors que le chiffre d'affaires n'était que de 2,6 MDH.

Les résultats de l'investissement ont commencé progressivement à impacter le chiffre d'affaires qui a atteint plus de 20 MDH en 2005, avec un ratio R&D / CA en constante baisse d'un maximum de 91% en 2001 à seulement 19% en 2005.

IV.5.7.3. Veille technologique

La veille technologique est étroitement liée à la R&D, elle en est parfois un élément déclencheur. En plus de la recherche régulière des avancées technologiques constatées au niveau du métier à travers le Web, Involys a mis en place de solides partenariats avec des éditeurs de renommée internationale tel que Microsoft. Ces accords permettent à Involys de participer à des sessions et des rencontres organisées régulièrement pour maintenir ses équipes au fait des développements et évolutions technologiques affectant leur secteur d'activité.

IV.5.8. Politique d'investissement

En terme d'investissement, et afin de mieux répondre aux besoins de ses clients et prospects, Involys a adopté une politique d'investissement visant à accroître la qualité de ses produits et à consolider ses efforts de création et d'innovation.

Le tableau ci-dessous récapitule les investissements engagés au cours de la période s'étalant entre 2003 et 2005.

K MAD	2003	2004	2005	Financement
Mobilier et matériel de bureaux	24	23	50	Trésorerie
Installation technique matériel & outillage	72	488	248	Trésorerie
Marketing et communication	211	394	151	Trésorerie
Immobilisation en R&D	2.896	3.311	3.908	Trésorerie
TOTAL	3.203	4.216	4.357	-

Source : Involys

Sur la période 2003-2005, Involys a engagé l'essentiel de ses investissements pour soutenir sa stratégie de recherche et développement en y consacrant plus de 10 MDH, soit près de 86% du montant global des investissements.

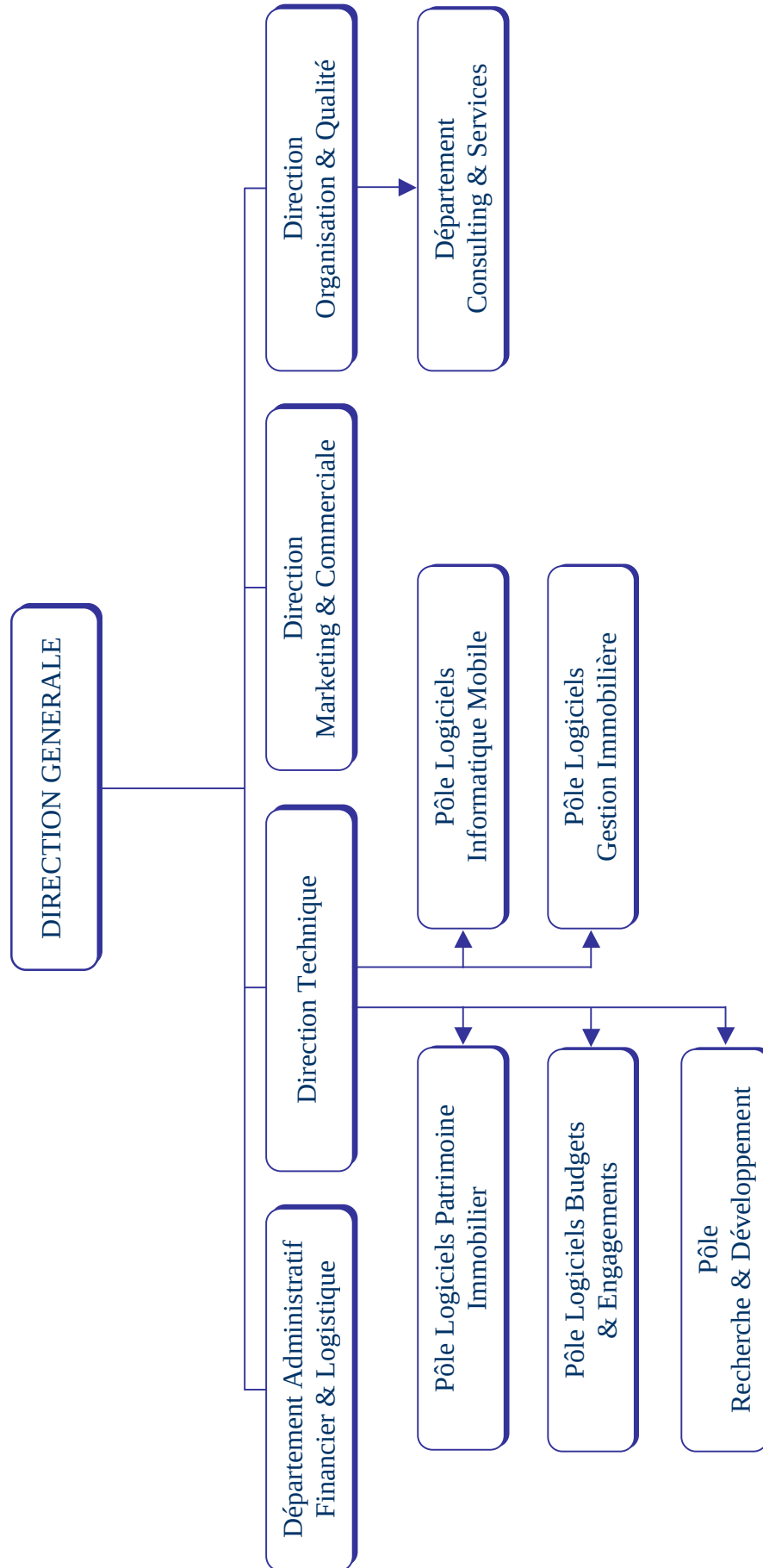
Cette politique d'investissement se justifie par l'importance que représente la R&D pour le développement futur de l'activité de la société.

IV.6. Organisation de Involys

IV.6.1. Organigramme de la société

Pour son organisation, Involys est dotée de pôles dédiés à chacune de ses gammes de produits ainsi que d'une direction Organisation & Qualité. Ceci permet à la société d'évoluer vers une structure plus large et un effectif plus important.

Aujourd'hui, Involys est structurée selon le schéma suivant :



En termes opérationnels, Involys est organisée en trois directions (Technique, Marketing & Commerciale, Organisation et Qualité) en plus d'un Département Administratif et Financier. Les Directions Technique et Organisation & Qualité contiennent des pôles de métiers spécialisés.

IV.6.2. Direction technique

Cœur de l'organigramme de Involys et noyau de son activité, la direction technique est responsable des activités relatives à l'édition des logiciels. Elle comprend toutes les équipes chargées du développement des solutions Involys.

La direction technique a également une charge active dans les projets d'intégration. Ainsi, sous le contrôle d'un Directeur de projet, les équipes techniques interviennent dans l'intégration des solutions dans l'environnement du client. Ils interviennent dans les volets techniques de l'étude de convergence et de l'étude détaillée des projets clients et participent à la formation des équipes du client.

La direction technique est structurée en pôles dédiés chacun aux secteurs cibles de Involys. Chaque pôle est spécialisé dans l'une des solutions Involys et dispose de l'expertise métier nécessaire à l'accompagnement des projets. Ces pôles se répartissent comme suit :

- § Pôle Logiciels Patrimoine Immobilier
- § Pôle Logiciels Budgets & Engagements
- § Pôle Logiciels Informatique Mobile
- § Pôle Logiciels Gestion Immobilière
- § Pôle Recherche & Développement

IV.6.3. Direction Marketing et Commercial

En 2000, Involys a revu sa stratégie marketing qui a été assurée jusqu'à cette date par des commerciaux juniors. Dès lors, il apparut primordial le renforcement de cette équipe par un Directeur Commercial, ainsi que le recrutement de commerciaux seniors.

Aujourd'hui, la direction Marketing & Commercial intervient de manière centrale dans la stratégie globale de l'entreprise par la définition de la politique de positionnement des solutions sur leurs marchés respectifs.

La nature des solutions proposées par Involys, impose à cette direction de travailler également sur la sensibilisation des marchés cibles et de participer à l'émergence et à la formalisation des besoins visés.

Cette direction intègre naturellement dans ses fonctions principales, la prospection, la commercialisation et le suivi des prospects et des clients.

IV.6.4. Direction Organisation et Qualité

Cette direction est née d'une double préoccupation. D'une part, préparer et mettre en place une démarche d'assurance qualité qui soit la mieux adaptée au cas de INVOLYS, et d'autre part, repenser l'organisation de la société dans son ensemble. La Direction Organisation & Qualité est en charge de développer de nouveaux plans de travail et d'optimiser les différentes procédures internes afin de permettre plus de flexibilité entre les équipes au sein de la société.

La direction Organisation & Qualité compte un pôle « Consulting & Services » composé de consultants spécialisés dans les différents métiers cibles de Involys. Leur mission est d'accompagner le client depuis l'analyse des besoins et l'organisation en gestion jusqu'à l'exploitation des solutions mises en place.

Actuellement, INVOLYS est sur le point de procéder à une démarche qualité. Le choix du type de certification n'a pas encore été arrêté, mais il se fera entre les deux démarches : ISO9000 / v2000 ou CMM niveau 3.

- § Le modèle CMM : Développé par Software Engineering Institute (SEI), Université de Pittsburg (1991), sur la base des succès et des échecs vécus sur des milliers de projets, il mesure le niveau de maturité des organisations développant des logiciels et améliore la façon dont les logiciels sont conçus et maintenus. Le modèle CMM regroupe des pratiques clés qui expriment les meilleures façons de travailler pour produire des logiciels de qualité, avec une productivité accrue et dans le respect des budgets et des délais. Le processus d'évaluation est réparti en cinq niveaux de maturité selon les capacités d'évolution de l'ingénierie du logiciel.
- § La norme ISO 9000 : Mise en œuvre par quelques 760 900 organismes dans 154 pays, ISO 9000 est devenue une référence internationale pour les exigences de management de la qualité dans les relations interentreprises. Cependant, ce standard n'est pas spécifique à un produit, matériel ou processus mais est générique de système de management. Le terme "générique" signifie que les mêmes normes peuvent être appliquées:
 - à tout organisme, grand ou petit, quel que soit son produit, y compris s'il s'agit d'un service ;
 - dans tout secteur d'activité ;
 - au sein d'une entreprise commerciale, d'une administration publique ou d'un département gouvernemental.

Le terme "générique" signifie aussi que si l'organisme, indépendamment de son domaine d'activité, souhaite établir un système de management de la qualité, il doit y inclure certaines caractéristiques essentielles dont les exigences correspondantes sont données dans les normes pertinentes ISO 9000.

ISO 9000 traite principalement du "management de la qualité". Ce terme recouvre ce qu'un organisme réalise pour répondre aux exigences qualité du client et aux exigences réglementaires applicables, tout en visant à améliorer la satisfaction du client, et à réaliser une amélioration continue de ses performances dans la recherche de ces objectifs.

IV.6.5. Département Administratif et Financier

Le Département Administratif et Financier est un département de support chargé d'assurer la gestion administrative et financière de l'ensemble des entités de Involys ainsi que la gestion des ressources humaines. Ce département est également chargé de la gestion de la logistique de la société.

IV.7. Moyens humains

IV.7.1. Les effectifs

Comme pour toute SSII, les ressources humaines constituent le 1^{er} capital de Involys. En particulier, les équipes de recherche et développement constituent le pilier de la stratégie de INVOLYS basée sur l'innovation.

L'effectif global de INVOLYS se répartit comme suit :

	2002	2003	Var.	2004	Var.	2005	Var.
Direction Générale	7	7	0%	7	0%	7	0%
Commerciaux	2	5	150%	6	20%	6	0%
Consultants	4	4	0%	7	75%	14	100%
Ingénieurs R&D	19	17	-11%	25	47%	28	12%
Effectif global	32	33	3%	45	36%	55	22%

L'effectif de Involys s'est renforcé sur la période 2002-2005, en effet il est passé de 32 à 55 personnes sur la période, soit une évolution nette positive de 23 personnes. Les recrutements intervenus sur la période concernent principalement :

- § Le renforcement de l'équipe de R&D dont l'effectif a augmenté de 9 personnes ;
- § Le recrutement de 4 commerciaux seniors ;
- § Le renforcement de l'équipe des consultants qui sont passés de 4 à 14 personnes.

IV.7.2. Politique sociale

L'objectif de la politique sociale adoptée par Involys est de créer une forte culture d'entreprise qui garantit la cohésion de l'ensemble des collaborateurs autour de la vision de l'entreprise et leur adhésion aux valeurs fondamentales de la société. Le management s'articule autour de la mise en valeur des individus en favorisant les échanges et les relations humaines. D'une manière générale, la culture de Involys reste ouverte et directe, ce qui contribue à créer un esprit d'appartenance à l'entreprise.

IV.7.3. Analyse des effectifs par ancienneté et par âge

Il n'existe pas de statistiques officielles concernant l'ancienneté ou l'âge du personnel sur les 3 dernières années. Cependant, l'ancienneté moyenne du personnel de INVOLYS est de 3,8 années au 30/09/2006. Cette ancienneté a été affectée par l'entrée massive de nouveaux collaborateurs en 2006 (près de 20 personnes, soit l'équivalent du tiers de l'effectif de la société).

La moyenne d'âge des collaborateurs (entre 25 et 27 ans) est restée quasi stable sur les trois dernières années. Cette stabilité est la conséquence directe d'un recrutement tourné vers les jeunes diplômés en 2004 et 2005.

IV.7.4. La culture de INVOLYS

INVOLYS s'est appuyé, pour se développer de façon pérenne, sur la dynamique d'un projet d'entreprise. Ce projet d'entreprise, revu généralement tous les 5 ans, comporte un grand dessein stratégique et s'appuie sur un système de valeurs.

Ces valeurs sont déclinées au quotidien à tous les niveaux de l'organisation et permettent de maintenir la performance managériale au niveau nécessaire au développement :

- § le respect (des collaborateurs, des clients, des actionnaires) : cette valeur met en oeuvre des principes d'écoute, de respect des engagements et de développement des compétences ;
- § la primauté du service client : qui requiert la disponibilité, la créativité et l'engagement pour répondre, sans faille, aux attentes des clients ;
- § le choix de la qualité : qui conduit au travail rigoureux et régulier ;
- § la volonté de l'action positive et efficace : qui oblige à afficher des objectifs ambitieux ;
- § l'excellence professionnelle : permet de faire preuve d'une capacité d'innovation et de renouveler les savoir-faire afin d'aboutir à une bonne maîtrise des nouvelles technologies.

IV.7.5. Le recrutement

Pour servir son plan de recrutement, INVOLYS a nettement renforcé sa politique de partenariat avec un ensemble d'écoles de haut niveau et poursuivi sa politique d'actions volontaristes sur certains profils expérimentés (décisionnel, architecture, direction de projet).

La quasi-totalité des recrutements concerne des profils BAC + 4, BAC + 5 et au-delà.

Il est à noter que tous les salariés de INVOLYS disposent d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

IV.7.6. Le développement des ressources humaines

IV.7.6.1. L'évaluation

L'évaluation des collaborateurs permet d'optimiser la performance de chacun d'entre eux. elle est surtout, la clef de voûte du dispositif de développement des ressources humaines. Elle repose sur une évaluation annuelle (synthèse évolution et développement) où le collaborateur a une part active, et qui est ensuite partagée au sein de la Direction Organisation & Qualité où sont prises les décisions en matière d'évolution et de rémunération.

IV.7.6.2. La rémunération

Involys a pu s'attirer de bonnes compétences en ressources humaines en partie grâce à une politique de rémunération se basant sur les standards en vigueur et en leur offrant un environnement de travail propice à leur épanouissement.

Involys dispose d'une grille de rémunération garantissant une équité interne et externe.

Les salariés de Involys sont rémunérés sur 12 mois. Par ailleurs, de façon à motiver ses équipes, la société a mis en place une politique de rémunération variable, basée sur le

système d'évaluation (voir paragraphe ci-dessus). Les primes accordées sont indexées sur ces évaluations et sur la performance globale de l'entreprise.

En outre, tous les salariés bénéficient de la couverture CNSS et CIMR, d'une mutuelle et d'une couverture complémentaire qui prend en charge les frais médicaux des employés. Par ailleurs, Involys offre à la grande majorité de ses collaborateurs des abonnements au téléphone mobile et tous les directeurs disposent d'une voiture de fonction.

IV.8. Moyens Techniques

IV.8.1. Systèmes de gestion

Les différents systèmes informatiques de gestion au sein de Involys sont les suivants :

- § Système comptable géré par le logiciel Sage ;
- § Gestion de la paie sous une application développée en interne ;
- § Communication interne via un système Intranet. Ce système permet de gérer :
 - Les aspects administratifs des ressources humaines ;
 - Les aspects logistiques de Involys ;
 - Le partage de l'information ;
 - Les indicateurs du système qualité.
- § Gestion des projets et gestion du temps par le logiciel Time master.

IV.8.2. Systèmes liés à la production

Involys dispose de plusieurs serveurs de développement et de support des clients. Ces serveurs sont sous différentes versions de système d'exploitation afin de refléter les différents environnements des clients existants.

Le tableau qui suit donne la liste des moyens techniques dont dispose la société :

Matériel informatique	Quantité
Serveurs	06
Ordinateurs fixes	50
Ordinateurs portables	21
Imprimantes	05
Switchs	07
PIX	01

IV.8.3. Systèmes de sécurité

IV.8.3.1. Sauvegarde des données

Deux types de données sont soumises à une sauvegarde régulière :

- § Chaque utilisateur dispose à sa demande auprès du support technique d'un répertoire de sauvegarde. La sauvegarde hebdomadaire est conservée 2 semaines sur bandes magnétiques.
- § Les environnements (ensemble des codes sources) des serveurs de développement sont sauvegardés quotidiennement sur bandes magnétiques. Les sources de développement sont ensuite stockées dans un répertoire qui est sauvegardé quotidiennement par le support technique. Un mailing automatique est généré pour identifier les problèmes de sauvegarde ayant pu survenir. L'ensemble des utilitaires est aussi sauvegardé. En plus de ces sauvegardes quotidiennes, une sauvegarde globale est réalisée tous les 15 jours et les supports de stockage sont gardés soigneusement.

IV.8.3.2. Protection des données

Un système de Firewall « CISCO PIX » assure la prévention contre toute intrusion externe sur le système informatique.

D'autre part, un système de protection antiviral est installé sur le réseau permettant la mise à jour automatique des définitions de virus sur les postes utilisateurs et le lancement automatique des vérifications.

IV.9. Stratégie de développement

IV.9.1. Perspectives du marché (Source : Apebi)

A l'horizon 2012, le chiffre d'affaires du secteur des TIC devrait atteindre les 80 milliards DH dont près de la moitié pour les Télécoms (38 milliards DH) et l'autre moitié répartie entre l'offshoring (19 milliards DH et 90.000 emplois) et l'industrie des TIC. Cette dernière devrait générer quelques 20,9²⁴ milliards DH de chiffre d'affaires, permettant la création de 33 000 nouveaux emplois.

La croissance de la dépense informatique totale anticipée pour les prochaines années se situe à plus de 18% par an, avec une volonté gouvernementale de développer de plus en plus de parts de marché à l'export, principalement sur l'activité off-shore. Un tel rythme devrait permettre de réduire l'écart qui existe entre le rapport dépenses informatiques sur PIB entre le Maroc et les pays du voisinage (région MENA).

Cette volonté gouvernementale en faveur du développement des TIC vise à créer plus de richesse à travers, le soutien des entreprises dans leur démarche de mise à niveau, la promotion de la qualité et de l'innovation et l'accélération du processus de modernisation des administrations publiques.

De ce fait, d'importantes perspectives de développement s'offrent à Involys, tant sur les marchés étrangers que sur le marché local. Sur ce dernier en particulier, les offices et les administrations publiques offrent un grand potentiel.

Le marché TIC de l'Administration revêt une importance primordiale pour Involys. Il représente un levier de croissance pour la société et constitue en 2005 environ 30% de la formation de son chiffre d'affaires. Cependant, les chiffres avancés par les professionnels du secteur font ressortir une faiblesse d'équipement des administrations en outils décisionnels. Ceci laisse prévoir un important essor de ce segment à l'avenir, eu égard aux perspectives de l'Etat de rendre plus souple et plus transparente la gestion des administrations.

Jusqu'à 2005, la moyenne des dépenses de l'Administration dans les technologies de l'information est d'environ 1 % du budget global, soit 550 MDH par an. Ce taux varie entre 2 et 3% dans les pays développés. Ainsi, 2% serait l'objectif à atteindre pour le royaume dans les années à venir.

IV.9.1.1. Le marché de la gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine est l'un des aspects modernes du management organisationnel offrant une gestion efficiente des actifs. Les organismes évoluant sur une grande échelle s'orientent de plus en plus vers ce type de solutions qui permettent d'atteindre un niveau d'optimisation des ressources très important. Ainsi, à travers sa gamme Up Manager PRAXIS²⁵, Involys répond, via une offre progiciel intégrée, à ce genre de besoins.

En outre, ce marché présente de réelles opportunités de développement :

- § La loi impose à chaque ministère d'avoir un état d'inventaire physique de ses biens ;
- § Une étude relative aux solutions permettant la gestion de l'ensemble du patrimoine de l'État est en cours de réalisation. Ces solutions seraient ensuite partiellement financées par la Banque Mondiale.

²⁴ Selon le Contrat Progrès signé entre l'APEBI et le Gouvernement marocain.

²⁵ Produit Involys dédié à la gestion du patrimoine physique. (cf. §IV.5.1.1.a)

IV.9.1.2. Le marché de la gestion des budgets et des dépenses

En ce qui concerne la gestion des budgets et des dépenses publiques auprès des administrations de l'Etat, l'opportunité reste incontestablement celle du projet de la Gestion Intégrée de la Dépense (GID).

Il s'agit d'un système d'information budgétaire et comptable unifié et commun à l'ensemble des acteurs de la dépense. Sa mise en œuvre se fera dans un premier temps sur des sites pilotes avant d'être généralisée auprès de l'ensemble des ordonnateurs et des sous-ordonnateurs.

L'offre UP MANAGER VECTIS²⁶ étant une solution parfaitement adaptée à ce besoin, et étant déjà installée dans deux des plus importants ministères (Ministère des Finances et Ministère de l'Intérieur), a permis à Involys de développer une expérience lui offrant la possibilité de concourir à l'attribution du marché de la généralisation de la gestion intégrée de la dépense.

L'investissement attendu dans ce projet est compris entre 200 MDH et 250 MDH, dont 50 MDH réservés au développement logiciel.

Le planning général de réalisation et de mise en œuvre du projet GID s'étale sur 5 ans (2006 à 2010).

IV.9.1.3. De sites pilotes vers une généralisation globale

Les opportunités des marchés de la gestion du patrimoine ainsi que de la gestion des budgets et des dépenses auprès des administrations de l'Etat sont deux grands chantiers représentant un important potentiel de développement pour Involys dans les années à venir.

Dans un premier temps, ces projets de grande envergure sont testés sur des sites pilotes avant d'être généralisés sur l'ensemble des administrations de l'Etat. Ainsi, dans le cadre du projet de la gestion du patrimoine, Involys travaille auprès de trois ministères choisis dans le cadre dudit projet pilote :

- § Ministère de l'Education Nationale : marché remporté en décembre 2004 et concernant l'administration centrale à Rabat ;
- § Ministère de l'Enseignement Supérieur : marché réalisé en 2005 au niveau de l'université Hassan II ;
- § Ministère de la Santé : marché remporté en 2005 et concernant le CHU de Casablanca.

Au terme de la réalisation de ces sites pilotes qui devraient connaître une généralisation à l'ensemble des administrations de l'Etat, Involys bénéficierait d'une marge d'avance sur ses concurrents. C'est ainsi qu'elle aura de fortes chances pour s'adjuger ce marché.

IV.9.2. Objectifs et positionnement

L'ambition de Involys sur les trois prochaines années est de devenir le partenaire privilégié des grandes entreprises marocaines (publiques et privées) et des administrations de l'Etat pour la gestion de leurs biens mobiliers et immobiliers ainsi que leurs budgets et dépenses. L'entreprise bénéficie aujourd'hui d'une position confortable dans la fourniture de ce type de services grâce notamment à une éducation du marché s'appuyant sur la qualité et l'image de marque de ses produits.

²⁶ Produit Involys dédié à la gestion des budgets et des dépenses. (cf. §IV.5.1.1.b)

IV.9.3. Programme de développement à court terme

La stratégie de développement de l'entreprise pour les années à venir s'articule autour des axes suivants :

§ La Recherche et Développement qui concerne :

- L'environnement de développement : Actuellement sous la plateforme Microsoft, et afin d'accompagner ses clients dans leurs besoins, Involys projette d'intégrer ses produits dans l'environnement J2EE plus flexible et plus puissant. Cette ouverture sur l'environnement J2EE se fera, dans un premier temps, pour les deux produits VECTIS et PRAXIS, puis dans un second temps pour SYNTHESES (produit de la gamme Up Manager ACTIS). Les autres solutions suivront par la suite ;
- Le moteur graphique : Involys exploite le noyau du progiciel UP DESIGN comme moteur graphique dans ses autres produits, notamment, PRAXIS. La société prévoit la conception d'un nouveau moteur graphique, adapté aux fins d'interactivité de ses outils. Il s'agit, en outre, d'intégrer les protocoles de la norme IFC (Industry Foundation Classes) dédiée aux échanges des données informatisées.

- § Généralisation du Web afin de mettre en place des solutions ASP (Application Service Provider) permettant l'externalisation et l'hébergement des données des clients. Avec de telles solutions, Involys serait prête à accompagner la tendance actuelle (externalisation, offshoring, etc.) et pourrait offrir de nouveaux services à ses clients. Elle pourrait également procéder à distance aux mises à jour régulières des systèmes et des bases de données clients et collecter les problèmes rencontrés par les utilisateurs en introduisant le système de génération automatique de messages vers la direction technique ;
- § Séparation juridique des activités « Edition » et « Intégration » avec une nouvelle organisation fonctionnelle au sein de chacune des activités dans le but de clarifier le positionnement métier de la société ;
- § Industrialisation de l'activité « Edition » dans l'objectif de mettre en place des équipes dédiées au développement avec la rédaction des documentations relatives aux produits et le renforcement de la formation ;
- § Poursuite de la mise en place du processus qualité dans l'objectif d'atteindre le niveau III de la certification CMM (cf. §IV.6.4).

V. Situation Financière de Involys

Avertissement : les comptes semestriels 2005 et 2006 n'ont pas fait l'objet d'un audit de la part du commissaire aux comptes.

V.1. Analyse du compte de produits et charges

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/05	S1/06	Var.
Produits d'Exploitation	15 643	21 414	37%	38 021	78%	14 925	14 142	-5%
Ventes de Marchandises	3 001	5 102	70%	16 066	NS	5 348	4 276	-20%
Vente de Biens et serv. produit	8 382	10 614	27%	18 526	75%	7 698	8 114	5%
Chiffre d'affaires	11 382	15 716	38%	34 592	120%	13 046	12 390	-5%
Variation de Stocks de Produits	476	2 315	NS	-527	NS			
Immo. de l'ent. pour elle-même	2 896	3 311	14%	3 908	18%	1 842	1 742	-5%
Subventions d'exploitation	-	16		-				
Reprises d'Expl, Trsft de Charges	888	56	-94%	48	-14%	36	9	-74%
Total I	15 643	21 414	37%	38 021	78%	14 925	14 142	-5%
Charges d'Exploitation	14 367	18 166	26%	30 655	69%	12 274	13 446	10%
Achats revendus de marchandises	1 930	3 365	74%	11 908	NS	3 990	3 137	-21%
Achats consom. mat. et fourn.	384	169	-56%	1542	NS	90	372	312%
Autres Charges externes	2 226	2 582	16%	2 577	0%	1 540	2 069	34%
Impôts et Taxes	245	258	5%	279	8%	229	135	-41%
Charges de Personnel	7 008	9 287	33%	11 500	24%	5 035	6 332	26%
Autres Charges d'exploitation	632	-		-				
Dotations d'Expl.	1 940	2 506	29%	2 848	14%	1 390	1 400	1%
Total II	14 367	18 166	26%	30 655	69%	12 274	13 446	10%
Résultat d'exploitation (I-II) III	1 276	3 248	155%	7 367	127%	2 650	696	-74%
Produits Financiers	137	60	-56%	31	-48%	15	4	-73%
Prod. titres de part. titres immo.	121	55	-55%	-	-100%		3	
Gains de Change	7	5	-29%	31	NS	15	1	-95%
Reprises Financ. ; et transf. charges	10	-		-				
Total IV	137	60	-56%	31	-48%	15	4	-73%
Charges Financières	27	50	85%	269	NS	57	60	4%
Charges d'Intérêts	9	30	NS	264	NS	53	42	-20%
Pertes de Change	19	18	-5%	5	-72%	4	17	308%
Dotations Financières	-	1		-				
Total V	27	50	85%	269	NS	57	60	4%
Résultat Financier (IV-V) VI	110	10	-91%	-238	NS	-43	-56	-31%
Résultat Courant (III+VI) VII	1 386	3 259	135%	7 129	119%	2 608	640	-75%
Produits Non Courants	81	0,2	-100%	38	NS	37		-100%
Produits de Cession d'Immos	-	-		-				
Autres Pds non Courants	81	0,2	-100%	0,7	NS			
Reprises non cour., transf. charges	-	-		37		37		-100%
Total VIII	81	0,2	-100%	38	NS	37		-100%
Charges Non Courantes	64	17	-73%	64	NS	37	5	-85%
Autres Charges non courantes	64	17	-73%	64	NS	37	5	-85%
Total IX	64	17	-73%	64	NS	37	5	-85%
Résultat non courant (VIII-IX) X	17	-17	NS	-26	-53%		-5	-1225%
Résultat avant Impôt (VII+X) XI	1 403	3 242	131%	7 102	119%	2 607	635	-76%
Impôts sur les résultats	58	79	36%	1552	NS			
Résultat Net (XI-XII) XII	1 345	3 162	135%	5 550	76%	2 607	635	-76%

Source : Involys

L'examen des comptes de produits et charges fait ressortir les commentaires suivants :

V.1.1. Chiffre d'affaires

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/05	S1/06	Var.
Vente de Marchandises	3 001	5 102	NS	16 066	215%	5 348	4 276	-20%
% CA	26%	32%	-	46%	-	41%	35%	-
Vente de Biens et serv.	8 382	10 614	27%	18 526	75%	7 698	8 114	5%
%CA	74%	68%	-	54%	-	59%	65%	-
Chiffre d'affaires	11 382	15 716	38%	34 592	120%	13 046	12 390	-5%

Le chiffre d'affaires de Involys se répartit en deux grandes rubriques :

- § Ventes de marchandises : constituées généralement de matériel informatique ainsi que des terminaux de saisie portables (TSP). Ces derniers sont dédiés à l'informatique embarquée²⁷ et sont utilisés comme plateforme pour les solutions mobiles. Les ventes de ce type de produits ne constituent pas le cœur de métier de Involys, mais sont rendues nécessaires dans le cadre de projets clé en main où le client ne souhaite pas faire appel à plusieurs intervenants ;
- § Ventes de services : constituées principalement des ventes de solutions Involys ainsi que de l'ingénierie nécessaire à leur mise en place (intégration), depuis l'étude de convergence jusqu'à l'implémentation et le test des solutions.

Le chiffre d'affaires a évolué de 11,4 MDH en 2003, à 15,7 MDH en 2004 et à 34,6 MDH en 2005, soit des progressions de +37%, +38% et +120% respectivement entre 2003/2004 et 2004/2005.

En 2004, la progression du chiffre d'affaires découle principalement de l'évolution favorable des ventes des produits PRAXIS, VECTIS et CELERIS qui ont connu des croissances respectives de 73%, 205% et 96%. Ces trois produits ont représenté plus de 80% du chiffre d'affaires global de la société.

En 2005, la progression du chiffre d'affaires découle principalement de l'évolution favorable des ventes des produits PRAXIS et CELERIS qui ont connu des croissances respectives de 102% et 166%. Ces deux produits ont représenté plus de 68% du chiffre d'affaires global de la société.

A fin juin 2006, le chiffre d'affaires de la société a connu une baisse de -5% par rapport à fin juin 2005 essentiellement en raison du ralentissement des ventes des produits CELERIS et OPERIS. Le fléchissement des ventes du logiciel CELERIS est dû à un rythme d'ouverture de grandes surfaces (Marjane, Acima, Label vie) moins soutenu qu'en 2005. Quant à OPERIS, la baisse de ces ventes provient d'une baisse de demande auprès des promoteurs immobiliers durant de premier semestre.

Les proportions des ventes de marchandises dans le chiffre d'affaires diffèrent d'année en année et sont fonction des projets réalisés. En effet, certains projets requièrent la fourniture,

²⁷ On désigne sous le terme « informatique embarquée » les logiciels se trouvant à l'intérieur des équipements ayant vocation d'être portables. L'informatique embarquée a des impératifs différents de l'informatique personnelle (PC, micro-ordinateurs, etc.). Ce sont principalement des impératifs de fiabilité et de déterminisme dans le temps de réponses. C'est pour cette raison que l'informatique embarquée est souvent basée sur un système temps réel.

en plus des solutions logiciels, du matériel informatique (serveurs, TPS, etc.) nécessaire à la mise en place des solutions.

Le tableau qui suit présente la ventilation de la marge pour chaque produit :

(en KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1-05	S1-06	Var.
Edition - Intégration	8 410	11 053	51%	19 526	42%	8 189	7 288	-11%
Up Manager PRAXIS	2 720	4 247	56%	9 583	113%	873	4 279	390%
Up Manager VECTIS	714	2 402	531%	3 518	-22%	3 286	2 673	-19%
Up Manager CELERIS	977	2 446	63%	4 395	86%	2 560	313	-88%
Up Manager OPERIS	2 994	1 189	-20%	1 133	-53%	1 227	21	-98%
Up Manager ACTIS	901	619	-130%	448	268%	142	2	-99%
UP Design	104	150	44%	448	199%	101	-	-100%
Maintenance	759	1 058	39%	1 207	14%	943	1 226	30%
Divers	29	2	-93%	462	NS	-	479	
Total	9 198	12 113	50%	21 195	43%	9 132	8 994	-2%

Up Manager PRAXIS

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1-05	S1-06	Var.
Chiffre d'affaires	3 106	5 383	73%	10 881	102%	1 298	5 033	288%
Taux de marge	88%	79%	-9 pts	88%	+9 pts	67%	85%	+18 pts

Commentaire sur la période 2003-2005

Le taux de marge sur PRAXIS est passé de 88% en 2003, à 79% en 2004 puis de nouveau à 88% en 2005. La baisse du taux de marge en 2004 s'explique par le fait que, sur cette période, ce progiciel a été fourni avec du matériel informatique, dont la rentabilité affaiblit le taux de marge.

Commentaire S1-05/S1-06

Au premier semestre 2005, les ventes de PRAXIS ont nécessité l'achat de travaux (prestations fournies par la société OB SYSTEM) notamment dans le cadre d'un projet avec l'université Hassan II, ce qui a rendu le taux de marge encore plus faible (67%). A l'inverse, au 1^{er} semestre 2006, le taux de marge augmente de 18 points à 85%.

Up Manager VECTIS

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1-05	S1-06	Var.
Chiffre d'affaires	787	2 402	205%	3 848	60%	3 286	3 465	5%
Taux de marge	91%	100%	+9 pts	91%	-9 pts	100%	77%	-23 pts

Commentaire sur la période 2003-2005

Généralement, le taux de marge sur VECTIS est élevé (environ 100%), mais peut légèrement baisser dans le cas où la solution est vendue avec un module externe de comptabilité générale, selon le principe d'un matériel vendu. C'est ainsi que, entre 2003 et 2005, le taux de marge oscille entre 91% et 100%.

Commentaire S1-05/S1-06

Au 1^{er} semestre 2006, le taux de marge a baissé de -23 points par rapport à la même période l'année précédente en s'établissant à 77%, eu égard à la fourniture d'un module de comptabilité générale dans le cadre d'un projet avec le CHU de Casablanca.

Up Manager CELERIS

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1-05	S1-06	Var.
Chiffre d'affaires	2 461	4823	96%	12 825	166%	6 011	732	-88%
Taux de marge	40%	51%	+11 pts	34%	- 17 pts	43%	43%	0 pts

Commentaire sur la période 2003-2005

Les taux de marges sur ce produit fluctuent entre environ 35% et 50%. Elle sont relativement faibles eu égard au fait que ce produit nécessite une intégration sur un terminal de saisie portable (TSP). Les fluctuations des marges dépendent de la quantité de TSP fournis. Généralement, plus les quantités de TSP fournies avec le produit sont importantes, plus le taux de marge est faible.

Commentaire S1-05/S1-06

Entre 2005 et 2006, le taux de marge est resté inchangé (43%) eu égard à la structure des coûts (matériels / services) qui est restée la même sur les mêmes périodes.

Up Manager OPERIS

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1-05	S1-06	Var.
Chiffre d'affaires	3 005	1189	-60%	3 361	183%	1 264	74	-94%
Taux de marge	100%	100%	0 pts	34%	-66 pts	97%	28%	-69 pts

Commentaire sur la période 2003-2005

Le taux de marge sur la gamme OPERIS était de 100% en 2003 et 2004. Cependant, ce taux a baissé de 66 points à 34% en 2005. Ceci est dû principalement au projet de la Commune de Casablanca pour lequel du matériel informatique faisait partie des prescriptions du marché. Le montant du matériel s'élevait à près de 2,2 MDH et a été entièrement fourni par la société MICRODATA.

Commentaire S1-05/S1-06

Le taux de marge au 1^{er} semestre 2005 est de 97%. Il est passé à 28% une année après à la fin de la même période.

Up Manager ACTIS

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1-05	S1-06	Var.
Chiffre d'affaires	1 083	652	-40%	450	-31%	142	2	-99%
Taux de marge	83%	95%	+12 pts	100%	+5 pts	100%	100%	0 pts

Commentaire sur la période 2003-2005

Les taux de marge sur la gamme ACTIS sont généralement importants (entre 80 à 100%).

Commentaire S1-05/S1-06

Le taux de marge est de 100% à fin juin 2005 et 2006.

UP DESIGN

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1-05	S1-06	Var.
Chiffre d'affaires	104	150	44%	448	199%	101	-	-100%
Taux de marge	100%	100%	0 pts	100%	0 pts	100%	ND	ND

Commentaire sur la période 2003-2005

Le taux de marge sur le produit Up Design a toujours été de 100%.

Commentaire S1-05/S1-06

Le taux de marge au premier semestre 2005 est de 100%.

V.1.2. Produits d'exploitation

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/05	S1/06	Var.
Chiffre d'affaires	11 382	15 716	38%	34 592	120%	13 046	12 390	-5%
Variation de Stocks de Produits	476	2 315	NS	-527	NS	-	-	-
Immo. Pd. par l'ent. pour elle-même	2 896	3 311	14%	3 908	18%	1 842	1 742	-5%
Subventions d'exploitation	-	16	-	-	-100%	-	-	-
Reprises d'Expl, Trsft de Charges	888	56	-94%	48	-14%	36	9	-74%
TOTAL - Produits d'Exploitation	15 643	21 414	37%	38 021	78%	14 925	14 142	-5%

Les produits d'exploitation ont connu une croissance annuelle moyenne de +56% sur la période entre 2003 et 2005. Cette croissance se justifie par :

- § L'augmentation du niveau du chiffre d'affaires de la société (TCAM de +74%) sur la même période ;
- § Les immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même qui ont crû à un rythme moins élevé que celui du CA (TCAM de +16%). Ces immobilisations concernent les frais de R&D nécessaires au maintien de la compétitivité des produits Involys.
- § La variation de stocks de produits finis qui dépend de l'avancement des projets en cours. Ce poste a connu un pic non récurrent en 2004 suite à la non livraison d'un projet réalisé auprès de la commune de Casablanca et dont le montant a été comptabilisé en stocks.

Au 1er semestre 2006, les produits d'exploitation ont connu une légère baisse (-5%). Ils sont passés de 14,9 MDH à fin juin 2005 à 14,1 MDH à fin juin 2006 principalement en raison de :

- § La baisse du chiffre d'affaires qui passe de 13,0 MDH à 12,4 MDH sur la même période, à cause de la diminution des ventes ;
- § La légère baisse des immobilisations en recherche et développement (-5%) qui passent de 1,8 MDH à 1,7 MDH ;

V.1.3. Charges d'exploitation

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/05	S1/06	Var.
Achats revendus de marchandises	1 930	3 365	74%	11 908	254%	3 990	3 137	-21%
%Total Charges d'Exploitation	13%	19%		39%		33%	23%	
Achats consom. de Mat. et Fourn.	384	169	-56%	1542	812%	90	372	312%
%Total Charges d'Exploitation	3%	1%		5%		1%	3%	
Autres Charges externes	2 226	2 582	16%	2 577	0%	1 540	2 069	34%
%Total Charges d'Exploitation	15%	14%		8%		13%	15%	
Impôts et Taxes	245	258	5%	279	8%	229	135	-41%
%Total Charges d'Exploitation	2%	1%		1%		2%	1%	
Charges de Personnel	7 009	9 286	32%	11 500	24%	5 035	6 332	26%
%Total Charges d'Exploitation	49%	51%		38%		41%	47%	
Autres Charges d'exploitation	632	-	-100%	-		-	-	
%Total Charges d'Exploitation	4%	0%		0%				
Dotations d'Exploitation	1 940	2 506	29%	2 848	14%	1 390	1 400	1%
%Total Charges d'Exploitation	14%	14%		9%		11%	10%	
Total Charges d'Exploitation	14 367	18 166	26%	30 655	69%	12 274	13 446	10%

Les charges d'exploitations ont connu une hausse au TCAM de +46% sur la période 2003-2005 et de 10% entre fin juin 2005 et fin juin 2006. Toutefois, leur part dans le total produits d'exploitation s'est améliorée en passant de 92% en 2003 à 81% en 2005.

Le poste Achats revendus de marchandises, principalement composé des achats de TSP et de matériels revendus, s'établit à 1,9 MDH en 2003, à 3,3 MDH en 2004 et à 11,9 MDH en 2005. Ce poste est étroitement lié aux projets d'intégration nécessitant l'utilisation de ces matériels et dépend généralement des projets qui se présentent. A fin juin 2006, ce poste a reculé de -21% à 3,1 MDH contre environ 4,0 MDH la même période de l'année précédente.

Le tableau suivant retrace l'évolution de la marge brute sur ventes en l'état sur la période d'étude :

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/05	S1/06	Var.
Vente de Marchandises	3 001	5 102	70%	16 066	215%	5 348	4 276	-20%
Achats revendus de march.	1 930	3 365	74%	11 908	254%	3 990	3 137	-21%
Marge brute sur ventes en l'état	1 070	1 737	62%	4 157	139%	1 358	1 139	-16%
Taux de marge brute	36%	34%	-2pts	26%	-8pts	25%	27%	+2pts

Ainsi, la Marge brute sur ventes en l'état s'établit à 4,1 MDH en 2005, en croissance annuelle moyenne de +97% depuis 2003. Elle est passée de 1,4 MDH à 1,1 MDH entre le 1^{er} semestre 2005 et le 1^{er} semestre 2006.

Le taux de marge brute sur ventes en l'état a connu des baisses respectives de 2 points en 2004 et 8 points en 2005. Ceci est imputé au fait que la société se positionne de plus en plus sur des projets de tailles importantes, ce qui a poussé le management à baisser la marge sur le matériel revendu.

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/05	S1/06	Var.
Achats non stockés de mat. et fourn.	111	126	14%	190	51%	76	75	-1%
Achats de trav., étud. et prest. de serv.	273	43	-84%	1352	NS	14	297	NS
Achats consommés de mat. et fourn.	384	169	-56%	1542	812%	90	372	313%

Le poste Achats consommés de matières et fournitures est relativement faible dans la structure des charges d'exploitation et ne dépasse guère les 5%. Ce poste est passé de 384 KDH en 2003 à 169 KDH en 2004 et à 1,5 MDH en 2005 principalement pour les raisons suivantes :

- § Baisse du poste « Achats de travaux, études et prestations de services » en 2004 (-84%) suite à des prestations de paramétrage de différentes interfaces, de développement et de formation qui ont été fournies par la société INVOLIA (société spécialisée dans le développement spécifique, actuellement en liquidation) à INVOLYS en 2003.
- § Augmentation du poste « Achats de travaux, études et prestations de services » en 2005 à 1,3 MDH suite à une prestation qui a été fournie par la société OB SYSTEM (société développant l'expertise du métier de la gestion du patrimoine) dans le cadre d'un projet avec l'université Hassan II.

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/05	S1/06	Var.
Location et charges locatives	599	680	14%	761	12%	380	380	0%
Redevances de crédit-bail	435	454	4%	640	41%	309	309	0%
Entretien et réparations	76	96	26%	62	-35%	39	40	3%
Primes d'assurances	43	57	33%	51	-11%	28	26	-7%
Rémunération d'intermédiaires	72	86	19%	203	136%	139	524	277%
Déplacements, missions et réceptions	368	425	15%	395	-7%	288	290	1%
Reste du poste	634	784	24%	464	-41%	357	500	40%
Autres charges externes	2 226	2 582	16%	2 577	0%	1 540	2 069	34%
Autre Chrg. Ext./Produits d'exploitation	14%	12%	-2 pts	7%	-5 pts	10%	15%	+5 pts

Le poste Autres charges externes est resté quasiment constant entre 2003 et 2005 et s'est situé entre 2,2 MDH et 2,5 MDH. Cependant, avec la croissance de l'activité, le ratio Autres charges externes / Produits d'exploitation est passé de 14% en 2003 à 7% en 2005. Notons que ce poste est principalement constitué de frais de location du siège, des redevances de crédit-bail qui ont connu une hausse particulière²⁸ (+41%) en 2005 et des frais de déplacements²⁹ (~400 KDH). A fin juin 2006, les Autres charges externes ont cru de +34% par rapport au même semestre 2005 essentiellement en raison des frais de conseil pour la mission de placement des ORA.

²⁸ En 2005, les redevance de crédit bail ont concerné l'acquisition d'une nouvelle voiture (199 KDH), du mobilier de bureau (37 KDH) ainsi que du matériel informatique (139 KDH).

²⁹ Concernent les déplacements du management au Canada ainsi que les déplacements des équipes à l'intérieur du Maroc pour les projets d'intégration.

V.1.4. Valeur ajoutée

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/05	S1/06	Var.
Marge brute sur ventes en l'état	1 070	1 737	62%	4 157	139%	1 358	1 139	-16%
Production de l'exercice	11 754	16 240	38%	21 907	35%	9 540	9 857	3%
Consommation de l'exercice	2 611	2 751	5%	4 118	50%	1 630	2 441	50%
Valeur Ajoutée	10 214	15 226	49%	21 946	44%	9 268	8 554	-8%
Taux de valeur ajoutée (VA/CA)	90%	97%	7 pts	63%	-34 pts	71%	69%	-2pts

La valeur ajoutée évolue de 10,2 MDH en 2003, à 15,2 MDH en 2004 et à 21,9 MDH en 2005, soit un TCAM de +53%.

En 2004, les comptes de INVOLYS S.A. laissent apparaître une valeur ajoutée appréciée de +49%, profitant de l'amélioration de +38% à 16,2 MDH de la production de l'exercice et de la progression de +62% à 1,7 MDH de la marge brute sur ventes en l'état.

Dans la même perspective, en 2005, la valeur ajoutée signe une progression de +44%. Cette situation reflète l'amélioration de la marge brute sur ventes en l'état (+139%) et de la production de l'exercice (+35%) qui compensent largement l'accroissement de la consommation (+50%).

Compte tenu d'une croissance de la valeur ajoutée plus soutenue que celle du chiffre d'affaires entre 2003 et 2004, le taux de valeur ajoutée s'améliore de 7 points, passant de 90% en 2003 à 97% en 2004. Par ailleurs, le taux de valeur ajoutée perd 34 points en 2005 suite à la hausse du CA (+120%) plus importante que celle de la valeur ajoutée.

Au 1^{er} semestre 2006, la valeur ajoutée diminue de -8% à 8,6 MDH par rapport au même semestre 2005, principalement en raison de l'augmentation des consommations (+50%) et la baisse de la marge brute sur ventes en l'état. Le taux de valeur ajoutée baisse également de 2 points suite à la baisse de la VA (-8%) qui est plus importante que celle du CA (-5%).

V.1.5. Excédent brut d'exploitation

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/05	S1/06	Var.
Valeur ajoutée	10 214	15 226	49%	21 946	44%	9 268	8 554	-8%
Subventions d'exploitation	-	16	-	-	-			
Impôts et Taxes	245	258	5%	279	8%	229	135	-41%
Charges de personnel	7 009	9 286	32%	11 500	24%	5 035	6 332	26%
Excédent brut d'exploitation	2 960	5 698	93%	10 166	78%	4 004	2 087	-48%
Taux Marge brute d'exploitation (EBE/CA)	26%	36%	10 pts	29%	-7 pts	31%	17%	-14pts
VA/Charges de personnel	1,5	1,6	-	1,9	-	1,8	1,4	-
Charges de personnel/Prods. d'exploitation	45%	43%	-2 pts	30%	-13pts	34%	45%	11pts

L'excédent brut d'exploitation (EBE) de INVOLYS S.A. inscrit une forte croissance entre 2003 et 2005 pour s'établir à 10,2 MDH en 2005 contre 5,7 MDH en 2004 et 2,9 MDH en 2003.

Le poste Charges de personnel est le principal poste de charges. Les charges de personnel se sont établies à 7 MDH en 2003, à 9,3 MDH en 2004 et à 11,5 MDH en 2005. Cette hausse

s'explique par le renforcement des équipes, notamment ceux de la R&D ainsi que les consultants. Ces derniers ont vu leur effectif tripler en quatre ans. A fin juin 2006, les charges de personnel ont connu une hausse de +26% par rapport à fin juin 2005 suite au recrutement de 3 ingénieurs et la distribution de l'équivalent de 450 KDH de primes de rendement au titre de l'exercice 2005.

En dépit de la croissance des charges de personnel entre 2003 et 2005 (+65%), le ratio Charges de personnel / Produits d'exploitation s'est amélioré puisqu'il passe de 45% en 2003 à 30% en 2005. Entre fin juin 2005 et fin juin 2006, ce même ratio a augmenté de 34% à 45% suite aux derniers recrutements dont les fruits ne vont apparaître qu'ultérieurement.

La croissance de l'EBE en 2004 (+93%) à 5,7 MDH tire son origine de la hausse de la valeur ajoutée (+49%) compte tenu d'un accroissement moins important des charges de personnel (+32%). L'EBE ayant connu une variation plus importante que celle du chiffre d'affaires, la marge brute d'exploitation s'affiche en amélioration de 10 points à 36%.

En 2005, la société dégage un EBE de près de 10,2 MDH, soit une évolution de +78% par rapport en 2004. Cette évolution émane principalement de la hausse de la valeur ajoutée (+44%), compte tenu d'un accroissement moins important des charges de personnel (+24%). La marge brute d'exploitation ressort en régression de 7 points par rapport à 2004 en raison de la croissance du CA (+120%) plus importante que celle de l'EBE (+78%).

A fin juin 2006, l'EBE diminue de -48% par rapport à fin juin 2005 et s'établit à 2,1 MDH. Ceci s'explique essentiellement par la baisse de la valeur ajoutée (-8%) et l'augmentation des charges de personnel (+26%). Le taux de marge d'exploitation baisse ainsi de 14 points à 17% en raison de la baisse de l'EBE (-48%) plus forte que celle du CA (-5%).

V.1.6. Résultat d'exploitation

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/05	S1/06	Var.
Excédent brut d'exploitation	2 960	5 698	93%	10 166	78%	4 004	2 087	-48%
Reprises d'exploitation	888	56	-94%	48	-14%	36	9	-74%
Dotations d'exploitation	1 940	2 506	29%	2 848	14%	1 390	1 400	1%
Résultat d'exploitation	1 276	3 248	155%	7 367	127%	2 650	696	-74%

Le résultat d'exploitation de Involys croît au TCAM de +140% sur la période 2003-2005, soit un rythme supérieur à celui de l'évolution de l'EBE (qui évolue au TCAM de +85% sur la même période). Au terme de l'exercice 2005, le résultat d'exploitation de Involys s'établit à 7,4 MDH, en hausse de +127% par rapport à l'exercice 2004 (3,2 MDH).

A fin juin 2006, le résultat d'exploitation baisse de -74% à 696 KDH principalement en raison de la diminution de l'EBE.

L'évolution des dotations d'exploitation, qui augmentent à partir de 2003 (+29% en 2004 et +14% en 2005) est liée à l'effet des amortissements sur les nouvelles immobilisations³⁰ en R&D.

³⁰ Les immobilisations en R&D sont évaluées sur la base des charges du personnel ayant été affecté aux programmes de recherche et développement.

V.1.7. Résultat financier

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/05	S1/06	Var.
Produits Financiers	137	60	-56%	31	-48%	15	4	-73%
Prdts de Titres de Participation	121	55	-55%	-	-100%	-	3	ND
Gains de Change	7	5	-29%	31	NS	15	1	-95%
Reprises Fin et Trsft de Charges	9	-	-100%	-	-	-	-	-
Charges Financières	27	50	85%	269	NS	57	60	4%
Charges d'Intérêts	9	30	NS	264	NS	53	42	-20%
Pertes de Change	18	18	0%	5	-72%	4	17	308%
Dotations Fin	-	1	ND	-	-100%	-	-	-
Résultat Financier	110	10	-91%	-238	NS	-43	-56	-31%

Entre 2003 et 2004, le résultat financier baisse de -91% principalement en raison de la baisse des produits des titres de placement et de l'augmentation des charges d'intérêts qui passent respectivement de 121 KDH à 55 KDH et de 9 KDH à 30 KDH sur la même période.

En 2005, le résultat financier est devenu négatif à -238 KDH en raison des charges d'intérêts dues au découvert³¹ bancaire utilisé pour couvrir les besoins ponctuels de la société.

A fin juin 2006, le résultat financier s'établit à -56 KDH contre -43% à fin juin 2005.

Il est à noter qu'aucune couverture pour le risque de change n'est utilisée.

V.1.8. Résultat courant

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/05	S1/06	Var.
Résultat d'exploitation	1 276	3 248	155%	7 367	127%	2 650	696	-74%
Résultat financier	110	10	-91%	-238	NS	-43	-56	-31%
Résultat courant	1 386	3 258	135%	7 128	119%	2 608	640	-75%

Le résultat courant de Involys évolue au TCAM de +127% entre 2003 et 2005 et s'établit à près de 7,1 MDH en 2005. Cette évolution résulte essentiellement de l'accroissement du résultat d'exploitation (TCAM +140% sur la même période).

A fin juin 2006, le résultat courant diminue de -75% par rapport à fin juin 2005, principalement en raison de la baisse du résultat d'exploitation.

³¹ En 2005, Involys avait atteint un découvert de 5,2 MDH en banque pour un découvert autorisé de 4,5 MDH.

V.1.9. Résultat net

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/05	S1/06	Var.
Résultat courant	1 386	3 258	135%	7 128	119%	2 608	640	-75%
Résultat avant impôts	1 403	3 242	131%	7 102	119%	2 607	635	-76%
Impôts sur les résultats	58	79	36%	1 552	NS			
Résultat net	1 345	3 162	135%	5 550	76%	2 607	635	-76%

Sous l'effet conjugué des éléments ci-dessus, le résultat net évolue de 1,3 MDH en 2003, à 3,1 MDH en 2004 et à 5,5 MDH en 2005, soit des hausses respectives de +135% et +76% en 2004 et 2005.

A fin juin 2006, le résultat net diminue également de -76% à 635 KDH.

V.2. Analyse du bilan -Actif

AVERTISSEMENT : Dans l'analyse qui suit, l'étude des différents postes d'immobilisation porte principalement sur l'évolution des immobilisations brutes.

Actif (en KDH)	2003	2004	2005	S1-06
Immobilisations en Non valeurs	47	16	1	
Frais Préliminaires	47	16	1	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	
Immobilisations Incorporelles	7 467	8 755	10 111	10 542
Immobilisation en R&D	7 312	8 607	9 981	10 425
Brevets, Marques, Droits et Valeurs similaires	155	148	129	117
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	954	899	848	860
Installations techniques, Matériel et Outillage	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	954	887	837	850
Autres immobilisations Corporelles	-	12	11	10
Immobilisations Corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations Financières	115	1 311	1 291	1 291
Prêts immobilisés	40	20	-	-
Autres créances financières	75	77	77	77
Titres de participation	-	1 214	1 214	1 214
autres titres immobilisés	-	-	-	-
Total actif Immobilisé	8 583	10 981	12 250	12 693
Stock	642	3 105	3 702	3 702
Marchandises	166	314	266	266
Matières et fournitures consommables	-	-	-	-
Produits en cours	476	2 791	3 436	3 436
Créances de l'actif circulant	8 732	14 732	26 981	31 946
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	-	-	23	23
Clients et comptes rattachés	8 358	14 316	25 556	29 008
Personnel	11	23	55	83
Etat	204	217	682	1 518
Autres débiteurs	142	149	601	1 091
Comptes de régularisation actif	17	27	64	223
Titres et valeurs de placement	3 031	-	-	11 991
Ecart de conversion actif (Elts Circ)	2	1	11	11
Total - Actif circulant	12 407	17 839	30 694	47 640
Trésorerie actif	0,2	1	2	3
Banques, TG et CCP	-	-	-	-
Caisse, régie avances et accreditifs	0,2	1	2	3
Total – Trésorerie actif	0,2	1	2	3
Total Général	20 990	28 821	42 946	60 337

Source : Involys

V.2.1. Actif immobilisé

V.2.1.1. Immobilisation en non valeurs

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/06	Var.
Immobilisation en Non valeurs	47	16	-66%	1	-94%	0	-100%
Frais préliminaires	121	121	0%	121	0%	121	0%
Amortissements	75	105	40%	120	14%	121	1%

Les frais préliminaires sont de 121 KDH. Ils sont totalement amortis à fin juin 2006.

V.2.1.2. Immobilisations incorporelles

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/06	Var.
Immobilisations Incorporelles	7 467	8 755	17%	10 111	15%	10 542	4%
Immobilisation en R&D	16 216	19 527	20%	23 436	20%	25 178	7%
Brevets, Marques et Droits	3 560	3 612	1%	3 654	1	3 673	1%
Amortissements	12 309	14 384	17%	16 979	18%	18 309	8%

Ce poste est le plus important au niveau du total actif immobilisé (77% en 2005). Il est constitué principalement des immobilisations en R&D qui représentent les produits développés et qui continueront à générer du chiffre d'affaires postérieurement. Elles sont passées de 16,2 MDH en 2003 à 23,4 MDH en 2005, soit une augmentation annuelle moyenne de +20%.

Les immobilisations en recherche et développement totalisent 25,1 MDH à fin juin 2006, correspondant à une augmentation de 7% par rapport à fin décembre 2005. Cette augmentation reflète l'évolution de l'activité de la société qui se base sur l'amélioration continue de ses produits.

Généralement, les éditeurs de logiciels, de part la nature de leur activité, investissent massivement dans la phase de développement des produits pour immobiliser ensuite les charges y afférentes afin de les amortir sur la durée de commercialisation. Concernant INVOLYS S.A., les immobilisations en R&D sont amorties sur 5 ans.

V.2.1.3. Immobilisations corporelles

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/06	Var.
Immobilisations Corporelles	954	899	-6%	848	-6%	860	1%
Mobilier et matériel bureau	954	887	-7%	837	-6%	1 821	118%
Autres immo. Corporelles	-	12		11	-8%	12	9%
Amortissements	570	738	29%	908	23%	974	7%

Pour Involys, les immobilisations corporelles ne sont pas conséquentes et l'investissement dans ce sens est relativement faible, traduisant ainsi leur maintien à un niveau comparable pendant toute la période de l'étude.

Les immobilisations corporelles concernent essentiellement le mobilier de bureau, le matériel informatique et les voitures de service.

V.2.1.4. Immobilisations financières

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/06	Var.
Immobilisations Financières	115	1 311	NS	1 291	-2%	1 291	0%
Prêts immobilisés	40	20	-50%	-	-100%	-	-
Autres créances financières	75	77	3%	77	0%	77	0%
Titres de participation	-	1 214	-	1 214	0%	1 214	0%

En 2004, Involys avait investi 1,2 MDH dans le capital de Involys Canada, soit une participation de 60%. Involys Canada est chargée d'assurer la promotion et la distribution des produits de Involys sur la région d'Amérique du Nord.

Il est à préciser que les titres de participation de INVOLYS n'ont pas connu de variation depuis 2004.

V.2.2. Actif circulant

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/06	Var.
Stock	642	3 105	NS	3 702	19%	3 702	0%
Marchandises	166	314	89%	266	-15%	266	0%
Produits en cours	476	2 791	NS	3 436	23%	3 436	0%
Créances de l'actif circulant	8 732	14 732	69%	26 981	83%	31 946	18%
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	23	-	23	0%
Clients et comptes rattachés	8 358	14 316	71%	25 556	79%	29 008	14%
Personnel	11	23	109%	55	139%	83	51%
Etat	204	217	6%	682	NS	1 518	123%
Autres débiteurs	142	149	5%	601	NS	1 091	82%
Comptes de régularisation actif	17	27	59%	64	137%	223	248%
Titres et valeurs de placement	3 031	-	-100%	-	-	11 991	-
Ecart de conversion actif	2	1	-50%	-	NS	11	-
Total –Actif circulant	12 407	17 838	44%	30 683	72%	47 640	55%

Le total Actif circulant est passé de 12,4 MDH en 2003 à 30,7 MDH en 2005 et à 47,6 MDH à fin juin 2006 principalement en raison des éléments suivants :

V.2.2.1. Stocks

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/06	Var.
Marchandises	166	314	89%	266	-15%	266	0%
Produits en cours	476	2 791	486%	3 436	23%	3 436	0%
Stocks	642	3 106	384%	3 702	19%	3 702	0%
Jours de CA	17	59	247%	32	-46%	90	181%

Les stocks constitués par INVOLYS S.A. sont composés principalement des stocks de produits en cours. Ces stocks de produits en cours représentent les prestations d'ingénierie réalisée par la société et non encore livrées au client. Le reste du poste « Stocks » correspond aux stocks de marchandises.

Les stocks de marchandises évoluent en fonction des projets d'intégration qui se présentent, selon que le projet nécessite ou pas la fourniture du matériel. Après une hausse de +89% en 2004, les stocks de marchandises diminuent en 2005 de -15% à 266 KDH pour se stabiliser jusqu'à fin juin 2006.

Le poste « Stocks » a évolué de 642 KDH en 2003, à 3,1 MDH en 2004 et à 3,7 MDH en 2005. Les stocks ont évolué de 17 jours du CA en 2003, à 59 jours en 2004 et 32 jours en 2005.

Ces augmentations sont à imputer essentiellement aux stocks des produits en cours qui ont enregistré 476 KDH, 2,8 MDH et 3,4 MDH respectivement en 2003, 2004 et 2005. L'augmentation de ce poste entre 2003 et 2005 est due principalement :

- § Aux projets du Ministère des finances, de l'ONEP et de l'OFPPPT qui ont totalisé, respectivement, des stocks de 2 MDH, 394 KDH et 330 KDH à fin 2004 ;
- § Aux projets du Ministère de l'intérieur, du Ministère des finances, de la RADES (Safi), de l'ONMT, de la CMR, du Crédit du Maroc et de la Cote d'Ivoire qui ont totalisé un total stocks de 3,4 MDH à fin 2005.

Il est à noter que les mêmes stocks enregistrés en 2005 continuent à apparaître dans le bilan de la société à fin juin 2006. Ceci est dû au fait que la société ne régularise les stocks qu'en fin de l'exercice.

V.2.2.2. Créances de l'actif circulant

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/06	Var.
Clients & comptes rattachés	8 358	14 316	71%	25 556	79%	29 008	14%
Jours du CA	220	273	24%	222	-18%	NS	-

Le compte Clients et comptes rattachés évolue de 8,3 MDH en 2003, à 14,3 MDH en 2004 et à 25,6 MDH en 2005, soit un TCAM de +75% sur la même période. Ceci s'explique par les longs délais de paiement relatifs aux organismes publics et qui constituent une part importante dans les revenus de la société.

En 2005, le niveau des créances clients s'établit à 59% du total actif contre 49% en 2004 et 40% en 2003.

A fin juin 2006, les créances clients passent à 29,0 MDH en hausse de 14% par rapport à fin décembre 2005. Leur part dans le total bilan étant de 48%.

Par ailleurs, les délais clients passent de 220 jours du CA à fin décembre 2003 à 273 jours en 2004 et à 222 jours en 2005. Ils sont généralement élevés par rapport aux autres mois de l'année eu égard au fait que Involys facture beaucoup plus au 4^{ème} trimestre de l'exercice, période où les budgets sont généralement arrêtés pour certains organismes, notamment publics.

V.2.2.3. Titres et valeurs de placement

Le compte Titres et valeurs de placement s'établit à 3,0 MDH en 2003 suite au placement d'une partie des fonds investis par l'ONA lors de son entrée dans le capital de la société.

A fin juin 2006, le compte Titres et valeurs de placement passe à 12 MDH suite au placement d'une partie des fonds levés lors de l'émission des ORA en février 2006.

Les titres et valeurs de placement concernent des OPCVM monétaires et obligataires.

V.2.3. Trésorerie Actif

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/06	Var.
Trésorerie actif	0,2	1	NS	2	100%	3	50%
Banques, TG et CCP	-	-		-		-	
Caisse, régie avances et accreditifs	0,2	1	NS	2	100%	3	50%

Sur toute la durée de l'étude, la trésorerie Actif est quasiment nulle.

V.3. Analyse du bilan -Passif

(KDH)	2003	2004	2005	S1-06
Capitaux propres	17 658	20 821	26 371	27 006
Capital Social ou Personnel	24 503	24 503	24 503	24 503
Primes d'Emission de Fusion et d'Apport	1 333	1 333	1 333	1 333
Ecart de Réévaluation	-	-	-	-
Réserves Légales	31	31	31	31
Autres Réserves	-	-	-	-
Report à Nouveau	-9 554	-8 209	-5 047	504
Résultat Net en Instance d'Affectation	-	-	-	-
Résultat Net de l'Exercice	1 345	3 162	5 550	635
Total des Capitaux Propres	17 658	20 821	26 371	27 006
Capitaux propres assimilés	0	0	0	20 275
Subventions d'Invest. / Capitaux propres				20 275
Provisions Réglementées				
Dettes de financement	0	0	0	0
Emprunts Obligataires				
Autres Dettes de Financement				
Provisions durables pour risque et charges	0	0	0	0
Provisions Pour Risques				
Provisions Pour Charges				
Ecarts de Conversion -Passif	0	0	0	0
Augmentation de créances Immobilisées				
Diminution des dettes de financement				
Financement Permanent	17 658	20 821	26 371	47 281
Dettes du passif circulant	3 259	5 346	15 263	29 256
Fournisseurs et comptes rattachés	975	876	7 063	2 838
Clients CD, Avances et Acomptes	23	240	23	162
Personnel	748	1 299	2 036	1 068
Organismes sociaux	292	419	536	564
Etat CR	1 177	2 412	5 335	4 093
Comptes d'Associés CR	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres Créanciers	42	77	194	253
Comptes de Régularisation Passif	0,5	23	75	2
Autres provisions pour risque et charges	-	1	11	11
Ecart de Conversion Passif (Elts Circ)	-	5	3	3
Total - Passif Circulant	3 259	5 352	15 278	8 995
Trésorerie -Passif	73	2 648	1 298	4 060
Crédits d'escompte	-	267	-	-
Crédits de Trésorerie	-	-	-	-
Banques (soldes créditeurs)	73	2 381	1 298	4 060
Total Trésorerie -Passif	73	2 648	1 298	4 060
Total Général	20 990	28 821	42 946	60 337

Source : Involys

V.3.1. Capitaux propres et capitaux propres assimilés

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/06	Var.
Capital Social ou Personnel	24 503	24 503	0%	24 503	0%	24 503	0%
Primes d'Emission	1 333	1 333	0%	1 333	0%	1 333	0%
Réserves Légales	31	31	0%	31	0%	31	0%
Report à Nouveau	-9 554	-8 209	14%	-5 047	39%	504	-110%
Résultat Net de l'Exercice	1 345	3 162	135%	5 550	76%	635	-89%
Capitaux Propres	17 658	20 821	18%	26 371	27%	27 006	2%
Capitaux propres assimilés	-	-	-	-	-	20 275	-

Les capitaux propres ont évolué de 17,7 MDH en 2003 à 26,4 MDH en 2005, soit un TCAM de +22% sur la période. Les augmentations des fonds propres entre 2003 et 2005 sont imputées aux bénéfices nets enregistrés par Involys sur la période.

A fin juin 2006, les capitaux propres ont connu une légère hausse (+2%) à 27 MDH, suite à un résultat positif de 635 KDH le 1^{er} semestre 2006. En outre, suite à l'émission des ORA en février 2006, les capitaux propres assimilés de Involys ont augmenté de la valeur des ORA, soit 20,3 MDH.

V.3.2. Passif circulant

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/06	Var.
Dettes du passif circulant	3 259	5 346	64%	15 263	186%	29 256	92%
Fournisseurs et comptes rattachés	975	876	-10%	7 063	706%	2 838	-60%
Clients créditeurs	23	240	943%	23	-90%	162	604%
Personnel	748	1 299	74%	2 036	57%	1 068	-48%
Organismes sociaux	292	419	43%	536	28%	564	5%
Etat CR	1 177	2 412	105%	5 335	121%	4 093	-23%
Comptes d'Associés CR	0,1	0,1	0%	0,1	0%	0,1	0%
Autres Créanciers	42	77	83%	194	152%	253	30%
Comptes de Régularisation Passif	0,5	23	NS	75	226%	2	-97%
Autres provisions pour R&C	-	1		11	1000%	11	0%
Ecart de Conversion Passif	-	5		3	-40%	3	0%
Total - Passif Circulant	3 259	5 352	64%	15 278	185%	8 995	-41%

Le passif circulant s'établit à 3,3 MDH en 2003, 5,4 MDH en 2004 et 15,3 MDH en 2005, soit une évolution moyenne annuelle de +117% sur la même période. Il représente 35% du total bilan en 2005 contre 18,6% en 2004 et 15,5% en 2003.

A fin juin 2006, le passif circulant baisse de 41% à 8,9 MDH et compte pour 15% dans la structure du bilan à cette période.

(en jours)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/06	Var.
Fournisseurs et comptes rattachés	975	876	-10%	7 063	706%	2 838	-60%
Jours des Achats ³²	64	43	-33%	132	207%	153	16%

Le compte fournisseurs et comptes rattachés a connu une baisse de –10% entre 2003 et 2004, en passant de 975 KDH en 2003 à 876 KDH en 2004. En 2005, ce compte s'est établi à environ 7,1 MDH dont :

- § 2,2 MDH pour la société Microdata qui a été sollicitée pour la fourniture de matériel informatique dans le cadre du projet de la commune urbaine de Casablanca ;
- § 1 MDH pour la société Intermec qui a été sollicitée pour la fourniture de matériel informatique dans le cadre du projet de Délice Danone en Tunisie ;
- § 1,4 MDH pour la société Perenity Software, propriétaire du logiciel MANAR ;
- § le reste étant comptabilisé dans les factures non parvenus.

Concernant les délais de règlement des fournisseurs, ils se sont établis à 64 jours des achats en 2003, à 43 jours en 2004 et à 132 jours en 2005.

A fin juin 2006, le compte fournisseurs a baissé de 60% par rapport à fin décembre 2005 suite au paiement de la majeure partie du solde dudit compte.

V.3.3. Trésorerie Passif

La ventilation et l'évolution du poste trésorerie passif entre 2002 et 2005 se présente comme suit :

(KDH)	2003	2004	Var.	2005	Var.	S1/06	Var.
Crédits d'Escompte	-	267	ND	-	-	-	-
Crédits de Trésorerie	-	-	-	-	-	-	-
Banques (soldes créditeurs)	73	2 381	NS	1 298	-45%	4 060	213%
Total -Trésorerie Passif	73	2 648	NS	1 298	-51%	4 060	213%

La trésorerie passif est principalement composée de découvert bancaire, qui sert à financer les besoins ponctuels de la société.

³² Achats revendus de marchandises + Achats consommés de matières et fournitures + Autres charges externes

V.4. Analyse bilantielle

V.4.1. Les équilibres du bilan

(KDH)	2003	2004	2005	S1-06
Fonds de Roulement (FR)	9 076	9 840	14 121	34 588
Besoin de financement global	9 148	12 487	15 416	38 645
Trésorerie nette	-72	-2 647	-1 296	-4 057

Le fonds de roulement de Involys s'établit à 14,1 MDH à fin 2005 contre 9,1 MDH au terme de l'exercice 2003, soit un taux de croissance annuel moyen de 16% sur la période. L'amélioration du FR résulte principalement du réinvestissement des bénéfices dégagés qui deviennent de plus en plus supérieurs à la variation des actifs immobilisés nets à partir de 2004. A fin 2005, le Fonds de Roulement couvre 64% de la production ou 147 jours d'activité.

Le besoin de financement global de Involys affiche une croissance annuelle moyenne de 19,5% sur la période et passe de 9,1 MDH en 2003 à 15,4 MDH en 2005, principalement sous l'influence des créances clients qui ont augmenté de près de 20 MDH. Le besoin de financement global représente 37,1% du chiffre d'affaires en 2005 ou 134 jours d'activité.

Suite à ces évolutions, la trésorerie nette constatée à fin 2005 s'établit à -1,3 MDH contre -72 KDH à fin 2003.

A fin juin 2006, le fonds de roulement a augmenté de 20,4 MDH suite à l'émission des ORA en début du semestre. Le montant des ORA est affecté aux capitaux propres assimilés ce qui a pour effet un accroissement du financement permanent. Le besoin de financement global de la société a également connu un accroissement à fin juin 2006 en raison de l'augmentation de la valeur des titres de placement suite au placement d'une partie des fonds relatifs aux ORA. Ainsi, le trésorerie nette à fin juin 2006 ressort à près de -4 MDH.

V.4.2. Structure du passif

(KDH)	2003	2004	2005	S1-06
Capitaux permanents / Total bilan	84,1%	72,2%	61,4%	78,4%
Passif circulant / Total bilan	15,5%	18,6%	35,6%	14,9%
Trésorerie passif / Total bilan	0,3%	9,2%	3,0%	6,7%

Le tableau ci-dessus fait ressortir la solidité de la structure financière de Involys sur la période 2003-2005. En effet, les capitaux permanents représentent plus de 61% du total bilan de l'entreprise à fin 2005 et la trésorerie passif est faible (3%). L'augmentation du passif circulant en 2005 résulte essentiellement de l'augmentation du compte Fournisseurs à fin 2005 qui représente environ 132 jours des achats³³ de l'année.

A fin juin 2006, la part des capitaux permanents dans la structure du bilan s'est renforcée suite au produit de l'émission des ORA.

Il est à noter que les capitaux permanents de Involys sont constitués exclusivement des capitaux propres.

³³ Achats de marchandises + Achats de matières et fournitures + Autres charges externes.

V.4.3. Ratios de profitabilité

	2003	2004	2005	S1-06
marge d'EBE (EBE / CA)	26%	36%	29%	17%
marge d'exploitation (RBE / CA)	11%	21%	21%	6%
marge nette (RN / CA)	12%	20%	16%	5%
ROE	8%	15%	21%	2%
ROA	6%	11%	13%	1%

Les indicateurs de profitabilité de Involys sont passés au vert à partir de 2003 et sont en constante amélioration sur les trois derniers exercices.

La marge brute d'exploitation (ou marge d'EBE) passe de 26% en 2003 à 36% en 2004. Ce ratio a toutefois observé une baisse en 2005 suite à la forte croissance du chiffre d'affaires (+120%) qui a été plus importante que celle de l'EBE.

La marge d'exploitation croît de 11% en 2003 à 21% en 2004 et 2005.

La marge nette augmente de 12% en 2003 à 20% en 2004. Cependant, elle a connu un retournement de tendance en 2005 pour s'établir à 16%. Ceci est dû au paiement de l'IS cette même année après achèvement des déficits fiscaux reportés.

En outre, la rentabilité des fonds propres ainsi que celle des actifs ont connu une nette amélioration sur les trois dernières années. En 2005, elles se sont établies à 21% et 13% respectivement.

A fin juin 2006, les indicateurs de rentabilité de Involys ont connu tous une baisse importante. Ceci est dû essentiellement à l'augmentation des charges au premier semestre suite au renforcement de la structure de la société (nouveaux recrutements, émission des ORA, etc.).

V.4.4. Ratios de solvabilité

L'analyse des ratios de solvabilité témoigne d'une appréciation de la crédibilité financière de l'entreprise.

	2003	2004	2005	S1-06
Charges financières / EBE	1%	1%	3%	2%
Dette nette / Fonds Propres	0%	13%	5%	15%
Charges financières / Dette nette	38%	2%	21%	1%
Fonds Propres / Capitaux investis ³⁴	100%	89%	95%	87%

Le tableau d'analyse des principaux ratios de solvabilité de Involys appelle les commentaires suivants :

Le poids des charges financières par rapport à l'EBE est faible et est pratiquement constant sur la période 2003/2005. Ce phénomène traduit à la fois un endettement peu élevé de la société et reflète la croissance rapide de son EBE sur la période (cf. Analyse de l'EBE §V.1.5 ci-haut).

³⁴ Capitaux investis = Fonds propres + Endettement financier net.

Le ratio Endettement net/Fonds Propres est également faible et ne dépasse guère les 15%. Ainsi, la part des fonds propres de Involys est structurellement supérieure au poids de l'endettement financier net, comme l'indique le ratio Fonds Propres/Capitaux investis.

V.5. Analyse du tableau de financement

V.5.1. Autofinancement

(KDH)	2003	2004	2005	S1-06
Capacité d'autofinancement (1)	2 976	5 435	8 330	2 032
Dividendes distribués (2)	0	0	0	0
Autofinancement (1)-(2)	2 976	5 435	8 330	2 032

La capacité d'autofinancement de Involys s'établit à 8,3 MDH à fin 2005 contre 3,0 MDH à fin 2003. Cette augmentation résulte essentiellement d'un résultat net en progression de près de 4,2 MDH entre 2003 et 2005.

La société n'ayant pas procédé à la distribution de dividendes, l'autofinancement de Involys correspond à sa capacité d'autofinancement.

A fin juin 2006, la capacité d'autofinancement s'élève à 2 MDH, reflétant ainsi la structure de facturation qui consiste en la constatation des ventes vers la fin de chaque exercice.

V.5.2. Tableau de financement

(KDH)	2003		2004		2005		S1-06	
	Empl.	Rces.	Empl.	Rces.	Empl.	Rces.	Empl.	Rces.
I- Ressources stables								
Autofinancement		2 976		5 435		8 330		2 032
Cessions & Réductions d'immo.		69		20		20		
Augment. des CP et assimilés		641						20 275
Augment. des dettes de financement								
Total des ressources stables		3 687		5 455		8 350		22 307
II- Emplois stables								
Acquisition & Augment. d'immo.	3 088		4 691		4 069		1 839	
Rembours. des CP et assimilés	641							
Rembours. des dettes de financement								
Emplois en non-valeur	5							
Total des emplois stables	3 735		4 691		4 069		1 839	
Var. besoin de financement global	112		3 339		2 930		23 228	
Var. de trésorerie		160		2 575		1 351		2 761
Trésorerie finale	-72		-2 645		-1 296		-4 057	

L'analyse du tableau de financement fait ressortir une détérioration de la trésorerie entre 2003 et 2004 due principalement à l'augmentation des immobilisations pour 7,7 MDH, et au besoin en fonds de roulement pour 3,4 MDH (suite aux délais de paiement plus longs accordés aux clients) et ce, malgré l'augmentation de l'autofinancement pour 8,4 MDH.

Par ailleurs, en 2005, la trésorerie s'est appréciée par rapport à 2004 grâce à l'augmentation de l'autofinancement pour 8,3 MDH et cela malgré l'augmentation des acquisitions d'immobilisations pour environ 4,1 MDH et du BFR pour 2,9 MDH.

La trésorerie de l'entreprise s'établit ainsi à environ –1,3 MDH à fin 2005 contre –2,6 MDH à fin 2004 et à -72 KDH à fin 2002.

A fin juin 2006, la trésorerie nette s'élève à -4 MDH suite à l'émission de chèques pour règlement de dépenses. Cependant, la société s'attend à une rentrée immédiate de fonds dès le début du mois de juillet pour honorer des engagements.

VI. Perspectives sur la période 2006-2009

AVERTISSEMENT : Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de INVOLYS.

VI.1. Un contexte général favorable au développement des entreprises du secteur TIC

La signature du contrat progrès 2006-2012 entre le gouvernement et l'APEBI qui a eu lieu le 19 septembre 2006, représente une stratégie très ambitieuse pour le développement du secteur des Technologies de l'Information. Ce contrat progrès, prévoit entre autres un doublement de la part consacrée aux Technologies de l'Information dans le budget général de l'Etat. Cela a un impact direct sur le renforcement de la politique de croissance lancée par INVOLYS depuis plusieurs années.

Ce même contrat progrès, introduit pour la première fois au Maroc, des mesures d'accompagnement des entreprises du secteur se consacrant essentiellement à l'innovation et la recherche et développement, ce qui est le cas type de INVOLYS.

A côté de ces mesures, le contrat progrès instaure un cadre formel ("Pacte de Mobilisation Positive") pour faire converger la demande et les besoins des grands donneurs d'ordres avec l'offre des entreprises locales du secteur des TIC.

VI.2. Périmètre du business plan

Les prévisions relatives au business plan ont été construites autour d'hypothèses conservatrices, compte tenu de projets quantifiés et parfaitement identifiés, et des croissances historiques affichées par la société sur les 5 dernières années. En effet, les chiffres prévisionnels se basent sur les extensions de projets existants ainsi que sur de nouveaux marchés ayant fait l'objet soit de commandes fermes soit d'expressions de besoins de la part des clients.

Par ailleurs, les prévisions incluent une croissance externe qui serait réalisée à partir de 2007 et dont les prospects ont commencé depuis quelques années. La croissance externe permettrait à INVOLYS d'accroître ses parts de marché et de renforcer son offre technologique.

VI.3. Comptes de produits et charges prévisionnels

Le tableau qui suit présente l'évolution attendue sur la période 2006^E-2009^P, des comptes de produits et charges de INVOLYS S.A.

(KDH)	2005	2006 ^E	2007 ^P	2008 ^P	2009 ^P
Ventes de marchandises	16 066	6 049	7 083	10 567	11 417
Achats revendus de marchandises	11 908	5 142	5 312	7 925	8 563
Marge brute sur ventes en l'état	4 157	907	1 771	2 642	2 854
Variation	139%	-78%	95%	49%	8%
Ventes de biens et services	18 526	31 466	55 518	84 453	101 587
Variation de stocks de produits	-527	-1 596	1 465	412	0
Immo. produites par l'Ent. pour elle même	3 908	4 161	3 400	4 415	4 724
Production de l'exercice	21 907	34 031	60 383	89 280	106 311
Variation	35%	55%	77%	48%	19%
Achats consommés de matières et fournitures	1 542	263	393	537	666
Autres charges externes	2 577	5 864	12 261	18 170	20 604
Consommation de l'exercice	4 118	6 127	12 654	18 707	21 270
Variation	50%	49%	107%	48%	14%
Valeur ajoutée	21 946	28 811	49 500	73 215	87 895
Variation	44%	31%	72%	48%	20%
Impôts et taxes	279	741	737	908	1 130
Charges de personnel	11 500	14 801	31 779	44 792	51 510
Excédent brut d'exploitation	10 166	13 269	16 984	27 515	35 255
Variation	79%	31%	28%	62%	28%
Reprises d'exploitation transferts de charges	48	0	0	0	0
Dotations d'exploitation	2 848	4 093	4 919	5 285	8 563
Résultat d'exploitation	7 367	9 176	12 065	22 230	26 692
Variation	128%	25%	31%	84%	20%
Résultat financier	-238	-201	330	230	321
Résultat courant	7 129	8 975	12 395	22 460	27 014
Résultat non courant	-26	0	0	0	0
Impôts sur les résultats	1 552	3 141	2 169	3 931	4 727
Résultat net	5 550	5 834	10 226	18 530	22 286
Variation	76%	5%	75%	81%	20%
Taux de marge nette	16%	16%	16%	20%	20%

VI.3.1. Chiffre d'affaires

La croissance du chiffre d'affaires sur la période, s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- § Les appels d'offres déjà adjugés et des contrats signés, dont le démarrage de la réalisation est prévu à partir de 2007 ;
- § La généralisation entre 2007 et 2009 des projets réalisés ou en cours de réalisation sous forme de sites auprès de grandes administrations de l'état (Ministère des Finances, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la santé, Ministère de l'éducation nationale, les académies régionales, les universités,...). Cette généralisation est prévue non seulement au niveau des organismes ayant déjà lancé lesdits projets de référence, mais elle concerne aussi les autres organismes, aussi bien publics que privés ;
- § Involys bénéficie aujourd'hui de son positionnement et de l'investissement fait sur les deux segments de marché des solutions de gestion intégrée du patrimoine immobilier et mobilier et de la gestion intégrée des budgets et des dépenses. Deux marchés dont la

demande était quasi absente, il y à peine 4 ans et qui devient aujourd'hui au premier plan des besoins en systèmes d'information aussi bien au niveau des organismes publics que privés ;

- § Un carnet de prospects (publics et privés) parfaitement identifiés et dont les besoins ont été analysés et les offres technico-financières correspondantes sont dans des états de négociation avancés ;
- § Une bonne position des solutions Involys sur le segment du marché de la gestion intégrée de l'immobilier, qui offre un potentiel de rendement important pour Involys suite à la croissance du secteur de la promotion immobilière et touristique ;
- § Signature d'un nouveau contrat de distribution avec un intégrateur en Tunisie, pour le renforcement de la présence des solution Involys sur ce territoire.

Il en résulte une croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires de +34% sur la période 2005-2009, qui reste largement conservatrice par rapport au potentiel réel et même par rapport à la croissance qu'a pu réaliser INVOLYS sur la période 2001-2005.

(MDH)	2001	2002	2003	2004	2005	2006 ^E	2007 ^P	2008 ^P	2009 ^P
Chiffre d'affaires	3,7	8,3	11,4	15,7	34,6	37,5	62,6	95,0	113,0
<i>TCAM 2001-2005</i>					<i>75%</i>	<i>TCAM 2005-2009</i>			<i>34%</i>

Suite à la forte croissance qu'a connu la société entre 2001 et 2005, INVOLYS est passée à un stade où des exigences de qualité et d'opérabilité s'imposent :

- § Industrialisation de la production ;
- § Structuration de l'activité d'Involys autour de deux pôles principaux : un consacré à l'édition de logiciels et un deuxième consacré à l'intégration et aux services ;
- § Mise en place du staff dirigeant et des ressources adéquates pour accompagner le développement de l'entreprise ;
- § Cadrage et suivi de la stratégie commerciale en parfaite cohérence avec les objectifs visés.

Ainsi, l'année 2006 a été consacrée à la consolidation et à l'ajustement des orientations stratégiques pour INVOLYS. Dans le même sens, INVOLYS a connu en 2006 une restructuration de son tour de table dont l'objectif est de disposer d'actionnaires actifs et engagés sur le développement stratégique à moyen et long termes. Ceci laisse apparaître un ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires entre 2005 et 2006 (+8%).

VI.3.2. Charges d'exploitation

Dans le cadre de sa stratégie de développement, INVOLYS prévoit d'une part d'étendre ses espaces en s'ouvrant sur un nouveau plateau de bureaux (au niveau du même site) et d'autre part de renforcer ses effectifs à travers un plan de recrutement ciblant des profils pointus et compétitifs :

- § 2006 : recrutement de 29 personnes, ramenant l'effectif total à 88 personnes ;
- § 2007 : recrutement de 35 personnes, ramenant l'effectif total à 123 personnes ;
- § 2008 : recrutement de 13 personnes, pour se stabiliser à 136 personnes.

Les charges d'exploitation sur la période 2006^E-2009^P se présentent ainsi comme suit :

(KDH)	2005	2006 ^E	2007 ^P	2008 ^P	2009 ^P
Achats revendus de marchandises	11 908	5 142	5 312	7 925	8 563
Achats consommés de mat. et fourn.	1 542	263	393	537	666
Autre charges externes	2 577	5 864	12 261	18 170	20 604
Impôts et Taxes	279	741	737	908	1 130
Charges de personnel	11 500	14 801	31 779	44 792	51 510
Dotations d'exploitation	2 848	4 093	4 919	5 285	8 563
Charges d'exploitation	30 655	30 904	55 401	77 617	91 036
<i>Variation</i>	69%	1%	79%	40%	17%

La structure des charges d'exploitation subit un changement important à partir de 2007. Les deux principaux postes affectés sont « Charges de personnel » et « Autres charges externes » qui constituent à eux seuls 77% du total des charges d'exploitation en moyenne sur la période 2006^E-2009^P.

Les autres charges externes progressent de +68% en moyenne sur la période 2005-2009, passant de près de 2,6 MDH à fin 2005 à 20,6 MDH. Cette hausse est principalement liée à la location du nouveau plateau ainsi à l'acquisition de matériel en leasing.

Les charges de personnel évoluent suite au nouveau programme de recrutement prévu par la société sur les 3 prochaines années. Il en résulte une masse salariale qui croît au TCAM de +45% sur la période 2005-2009, passant de 11,5 MDH en fin 2005 à près de 51,5 en 2009.

Les dotations d'exploitation progressent en moyenne de +32% entre 2005 et 2009, passant de 2,8 MDH en 2005 à 8,5 MDH en 2009. Cette hausse est liée aux différents projets d'investissements prévus par la société.

Plus généralement, les charges d'exploitation passent de 30,6 MDH à fin 2005 à près de 91,0 MDH en 2009, soit un TCAM de +31%.

VI.3.3. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation progresse de +38% en moyenne sur la période 2005-2009, passant de 7,4 MDH à fin 2005 à 26,7 MDH en 2009. Cette progression est essentiellement liée à la croissance de l'EBE qui progresse à un rythme plus important que celui des dotations d'exploitation.

VI.3.4. Résultat financier

Le résultat financier de INVOLYS est négatif en 2006, suite aux intérêts courus sur les ORA.

A partir de 2007, le résultat financier deviendrait positif suite au produit de placement des excédents de trésorerie.

2.1 Résultat net

Après une année d'ancrage en 2006 au cours de laquelle INVOLYS estime un résultat net au même niveau qu'à fin 2005, celui-ci passe de 5,8 MDH en 2006^E à 22,3 MDH en 2009^P. Il convient de signaler qu'à partir de 2007, un taux réduit d'IS de l'ordre de 17,5 % est retenu, en application des dispositions de l'article 8 de la loi de finance 2001 reconduites dans le

cadre de la loi de finance 2004 pour une durée de 3 ans et qui prévoit un abattement de l'ordre de 50% sur l'impôt des sociétés dans le cas de la présente opération.

VI.4. Tableau de financement prévisionnel

Le tableau de financement se résume comme suit :

(KDH)	2005	2006 ^E	2007 ^P	2008 ^P	2009 ^P
<u>I- Ressources stables</u>					
Autofinancement	8 330	9 927	15 145	23 815	30 849
Cessions & Réductions d'immo.	20	-	-	-	-
Augment. des CP et assimilés	-	41 249	-	-	-
Augment. des dettes de financement	-	-	-	-	-
Total des ressources stables	8 350	51 176	15 145	23 815	30 849
<i>Variation</i>	<i>53%</i>	<i>513%</i>	<i>-70%</i>	<i>57%</i>	<i>30%</i>
<u>II- Emplois stables</u>					
Acquisition & Augment. d'immo.	4 069	8 675	12 770	15 154	14 724
Rembours. des CP et assimilés	-	-	-	-	-
Rembours. des dettes de financement	-	-	-	-	-
Total des emplois stables	4 069	8 675	12 770	15 154	14 724
<i>Variation</i>	<i>-13%</i>	<i>113%</i>	<i>47%</i>	<i>19%</i>	<i>-3%</i>
Variation du Fonds de Roulement	4 281	42 501	2 375	8 661	16 125
Variation du Besoin en fonds de roulement	2 930	8 947	12 616	15 316	10 067
Variation de trésorerie	1 351	33 554	-10 241	-6 654	6 057
Solde de trésorerie	-1 296	32 258	22 018	15 363	21 421

Le tableau de financement prévisionnel de INVOLYS laisse apparaître un investissement total de 51 MDH entre 2006 et 2009.

L'augmentation des capitaux propres et assimilés (41 MDH) en 2006 est due :

- § au produit des ORA (20 MDH) qui serviront en partie pour l'investissement et en autre pour le financement du besoin en fonds de roulement généré par l'accroissement de l'activité ;
- § à l'augmentation de capital en numéraire dans le cadre de la présente opération et dont le montant s'élève à 21 MDH(prime d'émission comprise).

VI.5. Bilan simplifié

(KDH)	2005	2006 ^E	2007 ^P	2008 ^P	2009 ^P
Actif immobilisé net	12 250	16 832	24 683	34 552	40 714
Immobilisations en non valeur	121	121	121	121	121
Immobilisations incorporelles	27 089	31 340	34 740	39 155	43 879
Immobilisations corporelles	1 756	4 180	6 550	7 288	7 288
Immobilisations financières	1 291	3 291	10 291	20 291	30 291
Amortissements cumulés	18 007	22 101	27 019	32 304	40 867
Actif circulant	30 694	32 045	50 624	70 649	83 281
Stocks	3 702	1 840	3 305	3 716	3 716
Clients et comptes rattachés	25 556	30 012	46 951	66 514	79 103
Débiteurs divers	1 425	194	368	419	462
Ecart de conversion actif	11	-	-	-	-
Trésorerie actif	2	32 258	22 018	15 363	21 421
Total Actif	42 946	81 136	97 325	120 565	145 415
Capitaux propres	26 371	73 454 ^(*)	83 680	102 210	124 496
Capitaux propres assimilés					
Dettes de financement					
Passif circulant	15 278	7 682	13 645	18 355	20 919
Fournisseurs	7 063	2 817	3 593	3 995	4 475
Créditeurs divers	8 200	4 865	10 052	14 360	16 444
Autres provision pour R & C	11	-	-	-	-
Ecart de conversion passif	3	-	-	-	-
Trésorerie Passif	1 298	-	-	-	-
Total Passif	42 946	81 136	97 325	120 565	145 415

(*) Inclut la remontée des capitaux propres assimilés dus aux OR ainsi l'augmentation de capital en numéraire.

Le bilan simplifié de INVOLYS entre 2006 et 2009 laisse apparaître une structure financière saine sans levier financier.

Son analyse fait ressortir les constats suivants :

- § Les immobilisations nettes progressent du fait de l'engagement des investissements et les fonds propres évoluent en fonction des résultats nets annuels ;
- § Les fonds propres représentent l'essentiel du total bilan (85% en moyenne) sur la période 2006-2009 ;
- § Les clients représentent en moyenne 50% du total bilan, passant de 30 MDH à fin 2006 à 79 MDH en 2009.

Les fournisseurs représentent en moyenne 5% du total bilan sur la période.

VII. Facteurs de risques

VII.1. Risques client

Involys fait face à des risques de défaillance et d'impayés de la part de ses clients. Ce risque est cependant limité de par la nature des contrats négociés qui tiennent compte d'un paiement échelonné sur leur durée (avance à la signature du contrat de prestation de service et versements d'acomptes échelonnés sur la durée desdits contrats), en plus de la qualité de la signature de ses clients qui sont en général des grandes entreprises nationales.

VII.2. Risques d'évolution technologique

Les métiers sur lesquels la société exerce son activité se caractérisent par des évolutions technologiques très rapides, une évolution des standards et une émergence fréquente de nouveaux services, logiciels et autres produits.

Le succès futur de Involys dépendra de sa capacité à anticiper les tendances du secteur et à se positionner en amont en adaptant ses offres pour mieux servir ses marchés.

A cet effet, la société maintient une veille technologique constante dont elle escompte qu'elle permettra de limiter ce risque.

VII.3. Risques afférents au personnel

Involys estime ne pas être en situation de dépendance vis-à-vis du personnel, tant technique que commerciale. L'organisation de la société donne systématiquement plusieurs interlocuteurs dans la société à chaque client.

Le secteur informatique au Maroc souffre du phénomène des départs de compétences vers d'autres marchés (fuite des cerveaux). Pour faire face à ce phénomène, Involys a mis en place une politique de gestion des ressources humaines pour fidéliser ses collaborateurs. Cette politique se base sur des niveaux de rémunération et de prime motivants, des formations continues pour les cadres de la société et la participation au capital de la société à des conditions avantageuses.

VII.4. Risques de change

Les opérations en devises ont concerné à peu près 12% du chiffre d'affaires de la société au titre de l'exercice 2005. La facturation se fait principalement en Euro, et par conséquent, le résultat de Involys peut être affecté par la variation du taux de change EUR / MAD.

Par ailleurs, avec la montée en charge de l'activité de sa filiale au Canada, Involys sera amenée à facturer de plus en plus en dollars canadien. Ainsi, le risque de change pourrait être atténué.

VIII. Faits exceptionnels

A la date d'établissement de la présente Note d'Information, la société Involys ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

IX. Litiges et affaires contentieuses

A la date d'établissement de la présente Note d'Information, la société Involys ne connaît pas de litiges et affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

X. Annexes

AVERTISSEMENT : Tous les chiffres qui suivent sont en dirhams

Actif

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	S1-2006
Immobilisations en Non valeurs	46 657	16 288	1 249	
Frais Préliminaires	46 657	16 288	1 249	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Amortissements abonnés				
Immobilisations Incorporelles	7 467 263	8 754 979	10 110 595	10 542 258
Immobilisation en R&D	7 312 575	8 606 666	9 981 242	10 425 255
Brevets, Marques, Droits et Valeurs similaires	154 688	148 313	129 353	117 003
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations Corporelles	953 698	898 863	847 581	859 970
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Matériel et Outillage				
Matériel de transport				
Mobilier, mat. bureau et aménag. divers	953 698	886 787	836 767	849 801
Autres immobilisations Corporelles		12 076	10 814	10 168
Immobilisations Corporelles en cours				
Immobilisations Financières	115 093	1 311 006	1 291 006	1 291 005
Prêts immobilisés	40 000	20 000		
Autres créances financières	75 093	77 260	77 260	77 259
Titres de participation		1 213 746	1 213 746	1 213 746
Ecart de Conversion- Actif				
Diminution de créances immobilisées				
Augmentation de dettes de financement				
Total actif Immobilisé	8 582 711	10 981 136	12 250 430	12 693 234
Stock	641 750	3 105 522	3 702 059	3 702 058
Marchandises	165 550	314 114	266 500	266 499
Produits en cours	476 200	2 791 408	3 435 559	3 435 559
Créances de l'actif circulant	8 732 520	14 732 484	26 980 635	31 945 972
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes			22 860	22 860
Clients et comptes rattachés	8 357 730	14 316 397	25 555 921	29 008 415
Personnel	11 500	22 852	55 014	82 757
Etat	203 937	217 257	681 563	1 517 887
Autres débiteurs	142 166	149 136	601 422	1 091 410
Comptes de régularisation actif	17 187	26 843	63 854	222 642
Titres et valeurs de placement	3 031 420			11 991 445
Ecart de conversion actif (Elts Circ)	1 725	957	11 256	11 256
Total - Actif circulant	12 407 416	17 838 964	30 693 951	47 640 132
Trésorerie actif	234	1 348	2 091	3 357
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TG et CCP				
Caisse, régie avances et accreditifs	234	1 348	2 091	3 357
Total Général	20 990 361	28 821 447	42 946 472	60 336 724

Passif

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	S1-2006
Capitaux Propres	17 658 415	20 820 737	26 370 943	27 006 067
Capital Social ou Personnel	24 503 000	24 503 000	24 503 000	24 503 000
Primes d'Emission de Fusion et d'Apport	1 333 000	1 333 000	1 333 000	1 333 000
Ecart de Réévaluation				
Réserves Légales	31 263	31 263	31 263	31 263
Autres Réserves				
Report à Nouveau	-9 553 939	-8 208 848	-5 046 526	503 679
Résultat Net en Instance d'Affectation				
Résultat Net de l'Exercice	1 345 090	3 162 322	5 550 206	635 124
Total des Capitaux Propres	17 658 415	20 820 737	26 370 943	27 006 067
Capitaux Propres Assimilés	0	0	0	20 274 787
Subventions d'Invest / Capitaux propres				20 274 787
Provisions Réglementées				
Dettes de Financement	0	0	0	
Emprunts Obligataires				
Autres Dettes de Financement				
Provisions durables pour R & C	0	0	0	
Provisions Pour Risques				
Provisions Pour Charges				
Ecart de Conversion Passif	0	0	0	
Augmentation de créances Immobilisées				
Diminution des dettes de financement				
Financement Permanent	17 658 415	20 820 737	26 370 943	47 280 854
Dettes du Passif Circulant	3 259 284	5 346 285	15 263 268	8 981 027
Fournisseurs et comptes rattachés	975 224	876 279	7 063 298	2 837 809
Clients CD, Avances et Acomptes	23 350	239 964	23 350	162 286
Personnel	748 203	1 298 920	2 036 346	1 068 184
Organismes sociaux	292 239	418 744	536 366	564 309
Etat CR	1 177 213	2 411 973	5 335 396	4 093 229
Comptes d'Associés CR	136	136	136	136
Autres Créanciers	42 398	77 284	193 770	252 772
Comptes de Régularisation Passif	521	22 984	74 605	2 300
Autres Provisions Pour R & C		957	11 256	11 256
Ecart de Conversion Passif (Elts Circ)		5 033	3 212	3 211
Total - Passif Circulant	3 259 284	5 352 276	15 277 736	8 995 495
Trésorerie Passif	72 662	2 648 435	1 297 793	4 060 374
Crédits D'Escompte		266 698		
Crédits de Trésorerie				
Banques (soldes créditeurs)	72 662	2 381 737	1 297 793	4 060 374
Total Général	20 990 361	28 821 447	42 946 472	60 336 724

Compte de produits et de charges

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	S1-2006
Produits d'Exploitation	15 642 795	21 414 348	38 021 124	14 141 986
Ventes de Marchandises	3 000 603	5 101 539	16 065 691	4 276 061
Vente de Biens et Marchandises Pdts	8 381 880	10 614 252	18 525 839	8 114 328
Variation de Stocks de Produits	476 200	2 315 208	-527 138	
Immo Pdtes par l'E pour elle même	2 895 629	3 311 036	3 908 248	1 742 347
Subv d'exploitation		15 859		
Reprises d'Expl, Trsft de Charges	888 483	56 456	48 484	9 250
Total I	15 642 795	21 414 348	38 021 124	14 141 986
Charges d'Exploitation	14 366 861	18 166 119	30 654 534	13 445 814
Achats revendus de marchandises	1 930 120	3 364 949	11 908 423	3 137 236
Achats consommés de Matières et Fourn.	384 420	168 811	1 541 688	372 241
Autres Ch externes	2 226 151	2 581 864	2 576 587	2 069 152
Impôts et Taxes	245 205	257 856	279 158	134 856
Charges de Personnel	7 008 691	9 286 599	11 500 440	6 332 328
Autres Ch. d'expl.	632 290			
Dotations d'Expl.	1 939 983	2 506 041	2 848 238	1 400 000
Total II	14 366 861	18 166 119	30 654 534	13 445 814
Résultat d'exploitation (I-II) III	1 275 934	3 248 229	7 366 590	696 172
Produits Financiers	136 948	60 140	31 290	3 964
Prdts de Titres de Part et Titres immos	120 768	55 105		3 225
Gains de Change	6 630	5 035	31 290	738
Intérêts et Autres Pdts Financiers				
Reprises Fin et Trsft de Ch	9 551			
Total IV	136 948	60 140	31 290	3 964
Charges Financières	27 265	49 839	269 077	59 713
Charges d'Intérêts	8 643	30 479	263 755	42 406
Pertes de Change	18 621	18 403	5 321	17 307
Dotations Fin		957		
Total V	27 265	49 839	269 077	59 714
Résultat Financier (IV-V) VI	109 684	10 301	-237 787	-55 750
Résultat Courant (III+VI) VII	1 385 618	3 258 530	7 128 803	640 422
Produits Non Courants	80 682	292	37 572	142
Produits de Cession d'Immos				
Subv d'équilibre				
Reprises s/ Sub d'Inv				
Autres Pdts non Courants	80 682	292	732	142
Reprises non Courantes, Tsf de Ch			36 840	
Total VIII	80 682	292	37 572	142
Charges Non Courantes	63 659	17 258	64 017	5 440
Valeur d'Amo des Immos cédées				
Autres Charges non courantes	63 659	17 258	64 017	5 440
Dot. non courantes aux amos et Prov				
Total IX	63 659	17 258	64 017	5 440
Résultat non courant (VIII-IX) X	17 022	-16 966	-26 446	-5 298
Résultat avant Impôt (VII+X) XI	1 402 640	3 241 564	7 102 357	635 124
Impôts sur les résultats	57 550	79 242	1 552 151	
Résultat Net (XI-XII) XII	1 345 090	3 162 322	5 550 206	635 124

Etat des soldes de gestion

(en DH)	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Ventes de marchandises (en l'état)	3 000 603	5 101 539	16 065 691
Achats revendus de marchandises	1 930 120	3 364 949	11 908 423
Marges brutes sur ventes en l'état	1 070 483	1 736 591	4 157 268
Production de l'exercice	11 753 709	16 240 495	21 906 949
Ventes de biens et services produits	8 381 880	10 614 252	18 525 839
Variation de stocks de produits	476 200	2 315 208	-527 138
Immos. produites par l'Ese pour elle même	2 895 629	3 311 036	3 908 248
Consommation de l'exercice	2 610 571	2 750 675	4 118 275
Achats consommés de matières et fournitures	384 420	168 811	1 541 688
Autres charges externes	2 226 151	2 581 864	2 576 587
Valeur ajoutée	10 213 621	15 226 411	21 945 942
Subventions d'exploitation	0	15 859	0
Impôts et taxes	245 205	257 856	279 158
Charges de personnel	7 008 691	9 286 599	11 500 440
Excédent brut d'exploitation	2 959 725	5 697 815	10 166 344
Autres produits d'exploitation			
Autres charges d'exploitation	632 290		
Reprises d'exploitation: transfert de charges	888 483	56 456	48 484
Dotations d'exploitation	1 939 983	2 506 041	2 848 238
Résultat d'exploitation	1 275 934	3 248 229	7 366 590
Résultat financier	109 684	10 301	-237 787
Résultat courant	1 385 618	3 258 530	7 128 803
Résultat non courant	17 022	-16 966	-26 446
Impôts sur les résultats	57 550	79 242	1 552 151
Résultat net de l'exercice	1 345 090	3 162 322	5 550 206

Synthèse des masses du bilan

		A	B	Variation A-B		A	B	Variation A-B	
		31/12/2004 N	31/12/2003 N-1	Emplois C	Ressources D	31/12/2005 N	31/12/2004 N-1	Emplois C	Ressources D
1	Financement permanent	20 820 736,81	17 658 414,83		3 162 321,98	26 370 943,00	20 820 736,81		5 550 206,19
2	Moins actif immobilisé	10 981 135,95	8 582 710,53	2 398 425,42		12 250 429,58	10 981 135,95	1 269 293,63	
3	= Fond de Roulement (A) fonctionnel (1-2)	9 839 600,86	9 075 704,30	0,00	763 896,56	14 120 513,42	9 839 600,86		4 280 912,56
4	Actif circulant	17 838 963,95	12 407 415,91	5 431 548,04		30 693 950,60	17 838 963,95	12 854 986,65	
5	Moins Passif circulant	5 352 275,65	3 259 283,58		2 092 992,07	15 277 735,55	5 352 275,65		9 925 459,90
6	= Besoins de Financement (B) Global (4-5)	12 486 688,30	9 148 132,33	3 338 555,97	2 092 992,07	15 416 215,05	12 486 688,30	2 929 526,75	
7	Trésorerie nette (ACTIF -PASSIF) A - B	-2 647 087,44	-72 428,03		2 574 659,41	-1 295 701,63	-2 647 087,44	1 351 385,81	

Tableau de financement

	31/12/2003		31/12/2004		31/12/2005	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. Ressources stables de l'exercice (flux)						
* Autofinancement (A)		2 976 306	0	5 435 140	0	8 330 291
* Capacité d'autofinancement		2 976 306		5 435 140		8 330 291
- Distributions de bénéfices						
* Cessions et réductions d'immobilisations (B)	0	69 296		20 000	0	20 000
* Cessions d'immob. incorpor.		45 000				
* Cessions d'immob. corpor.		1 140				
* Cessions d'immob. finan.		2 000				
* Récup. sur créances immob.		21 156		20 000		20 000
* Augmentations des capitaux propres et assimilés (C)		641 100				
* Aug. de capital, apports		641 100				
* Subvention d'investissement						
* Augmentation des dettes de financement (D)						
(nettes de primes de rembour.)						
TOTAL I. Ressources stables (A+B+C+D)		3 686 702		5 455 140		8 350 291
II. Emplois stables de l'exercice						
Acquisitions & augmentations d'immobilisations (E)	3 088 472		4 691 244		4 069 378	0
* Acquisitions d'immob. incorp.	2 984 508	2 984 508	3 362 810		3 950 201	
* Acq. d'immob. corpor.	63 964	63 964	112 521		119 177	
* Acq. d'immob. finan.			1 213 746			
* Aug. des créances immob.	40 000		2 167			
* Remboursement des capitaux propres (F)	641 100					
* Remboursement des dettes de financement (G)						
* Emplois en non valeurs (H)						
Total II. Emplois stables (E+F+G+H)	4 995					
III. Variation de besoin de financement global (B.F.G.)	3 734 566		4 691 244		4 069 378	0
IV. Variation de la trésorerie						
TOTAL GENERAL	112 032	159 897	3 338 556	2 574 659	2 929 527	0

Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise au 31/12/2005

- I. Actif immobilisé
 - A. Evaluation de l'entreprise
 - 1. Immobilisations en non-valeurs : Coût d'acquisition
 - 2. Immobilisations incorporelles : Coût d'acquisition
 - 3. Immobilisations corporelles : Coût d'acquisition
 - 4. Immobilisations financières : Coût d'acquisition
 - 5. Immobilisations acquis à titres gratuit : Valeur vénale
 - B. Corrections de valeur
 - 1. Méthodes d'amortissements : Amortissement Linéaire
 - 2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation : Non Concernée
 - 3. Méthodes de détermination des écarts de conversion – Actif : Non Concernée
- II. Actif circulant (Hors trésorerie)
 - A. Evaluation à l'entrée
 - 1. Stocks : Valeur Nette de réalisation
Coût moyen unitaire pondéré
 - 2. Créances : Evaluation en valeur nominale
Contre valeur au cours du jour de clôture
 - 3. Titres et valeurs de placement : Non concernée
 - B. Corrections de valeur
 - 1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation :
La valeur des pertes liées à des créances non recouvrées.
La valeur des pertes liées à des articles obsolètes, endommagés ou trop anciens
 - 2. Méthodes de détermination des écarts de conversion – Actif : La valeur comptable nette des créances libellées en monnaie étrangère
- III. FINANCEMENT PERMANENT
 - 1. Méthodes de réévaluation : Non concernée
 - 2. Méthode d'évaluation des provisions réglementées : Non concernée
 - 3. Dettes de financement permanent : Non concernée
 - 4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges: Non concernée
 - 5. Méthodes de détermination des écarts de conversion – Passif : Non concernée
- IV. Passif circulant (Hors trésorerie)
 - 1. Dettes du passif circulant : Valeur nominale
Contre valeur au cours du jour d'entrée
 - 2. Méthodes d'évaluation des autres provisions durables pour risques et charges : Valeur destinée à faire face à un risque ou une charge devant se réaliser dans un délai inférieur à 12 mois
 - 3. Méthodes de détermination des écarts de conversion – Passif : Valeur comptable nette des dettes libellées en monnaie étrangère
- V. Trésorerie
 - 1. Trésorerie – Actif : Valeur nominale en dirhams
 - 2. Trésorerie – Passif : Valeur nominale en dirhams
 - 3. Méthode d'évaluation des provisions pour dépréciation : Non concernée

Etat des dérogations au 31/12/2005

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	

Etat des changements de méthodes de 2005

Nature des changements	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I - Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	
II - Changement affectant les règles de présentation	NEANT	

Tableau des immobilisations autres que financières 2005

Nature	Montant brut début exercice	Augmentation			Diminution			Montant brut fin exercice
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle même	virement	cession	retrait	virement	
Immobilisations en non-valeurs	121 475						0	121 475
* Frais préliminaires	121 475	0						121 475
* Charges à répartir sur plusieurs exercices		0						0
* Primes de remboursement obligations	0	0			0			0
Immobilisations incorporelles	23 139 274	3 939 366						27 078 640
* Immobilisation en recherche et développement	19 527 392	3 897 413			0			23 424 805
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 611 882	41 953		0				3 653 835
* Fonds commercial	0	0			0			0
* Autres immobilisations incorporelles					0		0	0
Immobilisations corporelles	1 636 768	119 577			0			1 756 346
* Terrains	0	0			0			0
* Constructions	0	0			0			0
* Installations techniques, matériel et outillage	0	0						0
* Matériel de transport								0
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	1 624 143	119 577						1 743 721
* Autres immobilisations corporelles	12 625	0						12 625
* Immobilisations corporelles en cours		0			0			0
Total général	24 897 517	4 058 943	0	0	0	0	0	28 956 461

Tableau des amortissements 2005

Nature	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement fin exercice 4 = 1 + 2 - 3
Immobilisations en non-valeurs	105 187	15 040	0	120 227
* Frais préliminaires	105 187	15 040		120 227
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	0			0
* Primes de remboursement obligations				0
Immobilisations incorporelles	14 384 295	2 594 586		16 978 880
* Immobilisation en recherche et développement	10 920 725	2 533 673		0
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 463 569	60 913		13 454 398
* Fonds commercial				3 524 482
* Autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles	737 357	170 460		0
* Terrains				0
* Constructions				0
* Installations techniques, matériel et outillage				0
* Matériel de transport				0
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement				0
* Autres immobilisations corporelles	737 357	169 197		906 554
* Immobilisations corporelles en cours	549	1 263		1 811
Total général	15 226 838	2 780 085	0	18 007 472

Tableau des provisions 2005

Nature	Montant début exercice	Dotations			Reprises			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								0
2. Provisions réglementées								0
3. Provisions durables pour risques et charges								0
SOUS TOTAL (A)	0	0					0	0
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	578 041	56 897						634 938
5. Autres Provisions pour risques et charges	957		11 256		957			11 256
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	578 998	56 897	11 256	0	957	0	0	646 194
TOTAL (A + B)	578 998	56 897	11 256	0	957	0	0	646 194

Tableau des provisions 2004

Nature	Montant début exercice	Dotations			Reprises			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								0
2. Provisions réglementées								0
3. Provisions durables pour risques et charges								0
SOUS TOTAL (A)	0	0					0	0
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	344 818	233 223						578 041
5. Autres Provisions pour risques et charges		957						957
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	344 818	957	0	0	0	0	0	578 041
TOTAL (A + B)	344 818	957	0	0	0	0	0	578 041

Tableau des provisions 2003

Nature	Montant début exercice	Dotations			Reprises			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								0
2. Provisions réglementées								0
3. Provisions durables pour risques et charges								0
SOUS TOTAL (A)	0	0					0	0
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	702 916	274 191				632 290		344 818
5. Autres Provisions pour risques et charges	9 551					9 551		
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	712 467	274 191	0	0	0	641 841	0	344 818
TOTAL (A + B)	712 467	274 191	0	0	0	641 841	0	344 818

Tableau des titres de participation 2005

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
INVOLYS CANADA	INFORM.	300 000 Dollars Canadiens	60%	1 213 746	1 213 746				
TOTAL		300 000		1 213 746	1 213 746				

Tableau des titres de participation 2004

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
INVOLYS CANADA	INFORM.	300 000 Dollars Canadiens	60%	1 213 746	1 213 746				
TOTAL		300 000		1 213 746	1 213 746				

Tableau des titres de participation 2003

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
TOTAL									

Tableau des créances 2005

Créances	Total exercice	Analyse par échéance			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
De l'actif immobilisé								
- Prêt immobilisés								
- Autres créances fin.	77 260		77 260					
De l'actif circulant								
- Fournisseurs débiteurs	22 860							
- Clients	25 555 921	25 555 921			2 386 112			
- Personnel	55 014	55 014						
- Etat	681 563	681 563				681 563		
- comptes d'associés								
- Autres débiteurs	601 422	601 422						
- Comptes de régul.	63 854	63 854						

Tableau des créances 2004

Créances	Total exercice	Analyse par échéance			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
De l'actif immobilisé								
- Prêt immobilisés	20 000		20 000					
- Autres créances fin.	77 260		77 260					
De l'actif circulant								
- Fournisseurs débiteurs								
- Clients	14 316 397	14 316 397			37 122			
- Personnel	22 852	22 852						
- Etat	217 257	217 257				217 257		
- comptes d'associés								
- Autres débiteurs	149 136	149 136						
- Comptes de régul.	26 843	26 843						

Tableau des créances 2003

Créances	Total exercice	Analyse par échéance			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
De l'actif immobilisé								
- Prêt immobilisés	40 000		40 000					
- Autres créances fin.	75 093		75 093					
De l'actif circulant								
- Fournisseurs débiteurs								
- Clients	8 357 730	8 357 730			95 324			
- Personnel	11 500	11 500						
- Etat	203 937	203 937				203 937		
- comptes d'associés								
- Autres débiteurs	142 166	142 166						
- Comptes de régul.	17 187	17 187						

Tableau des dettes 2005

Dettes	Total exercice	Analyse par échéance			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
Dettes de financement - Emprunts obligatoires - Autres dettes de fin.								
Du passif circulant	15 263 268		15 263 268			5 871 762		
- Fournisseurs	7 063 298		7 063 298		2 005 987			
- Clients créditeurs	23 350		23 350					
- Personnel	2 036 346		2 036 346					
- Organismes sociaux	536 366		536 366			536 366		
- Etat	5 335 396		5 335 396			5 335 396		
- Comptes d'associés	136		136					
- Autres créditeurs	193 770		193 770					
- Comptes de régul.	74 605		74 605					

Tableau des dettes 2004

Dettes	Total exercice	Analyse par échéance			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
Dettes de financement - Emprunts obligatoires - Autres dettes de fin.								
Du passif circulant	5 346 285		5 346 285			2 830 717		
- Fournisseurs	876 279		876 279		438 251			
- Clients créditeurs	239 964		239 964					
- Personnel	1 298 920		1 298 920					
- Organismes sociaux	418 744		418 744			418 744		
- Etat	2 411 973		2 411 973			2 411 973		
- Comptes d'associés	136		136					
- Autres créditeurs	77 284		77 284					
- Comptes de régul.	22 984		22 984					

Tableau des dettes 2005

Dettes	Total exercice	Analyse par échéance			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
Dettes de financement - Emprunts obligatoires - Autres dettes de fin.								
Du passif circulant	3 259 284		3 259 284			1 469 452		
- Fournisseurs	975 224		975 224		438 251			
- Clients créditeurs	23 350		23 350					
- Personnel	748 203		748 203					
- Organismes sociaux	292 239		292 239			292 239		
- Etat	1 177 213		1 177 213			1 177 213		
- Comptes d'associés	136		136					
- Autres créditeurs	42 398		42 398					
- Comptes de régul.	521		521					

Tableau des sûretés réelles données ou reçues au 31/12/2005

Tiers créditeurs ou tiers débiteurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté à la date de clôture
- Sûretés données	NEANT				
- Sûretés reçues	NEANT				

Engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit bail

Engagements donnés	Montants exercice	Montants exercice précédent
- Avals et cautions	77 260	77 2560
- Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
- Autres engagements donnés		
TOTAL (1)	77 260	77 260
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées		
Engagements reçus	Montants exercice	Montants exercice précédent
- Avals et cautions	NEA NT	
- Autres engagements reçus		
TOTAL		

Tableau des biens en crédit bail au 31/12/2005

Rubriques	Date de la 1 ^{ère} échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amortissement du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat	Observations
							A moins d'un an	A plus d'un an		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Mat Info	oct-02	36 mois	71 983		63 938	20 686			720	
Véhicule	avr-02	48 mois	472 217		357 412	150 084	92 877		4 722	
Véhicule	sept-02	48 mois	421 841		365 862	134 084	36 391		4 218	
Mat Info	avr-03	36 mois	34 437		23 250	13 588	3 925		344	
Mat Info	févr-04	36 mois	38 142		13 419	15 050	15 050	1 630	381	
Mat Info	avr-04	36 mois	58 491		15 448	22 606	22 606	7 159	585	
Vidéo proj	juin-04	36 mois	21 100		4 327	8 155	8 155	3 828	211	
Laguna	avr-04	48 mois	191 011		42 645	62 407	62 407	82 169	1 910	
Vidéo proj	avr-04	36 mois	26 200		6 779	10 126	10 126	3 347	262	
Mobilier	juin-04	36 mois	20 563		4 106	7 947	7 947	3 841	206	
Mat Info	mai-04	36 mois	31 897		6 883	12 328	12 328	5 445	319	
Mat Info	août-04	36 mois	201 507		15 360	77 881	77 881	62 521	2 015	
Mat Info	mars-05	36 mois	98 941			30 427	38 240	46 052	989	
Mat Info	avr-05	36 mois	42 600			12 171	16 465	20 758	426	
Mobilier	avr-05	36 mois	27 200			8 647	10 513	12 378	272	
Mobilier	mars-05	36 mois	9 833			2 922	3 801	4 679	98	
Véhicule	mars-05	48 mois	199 104			50 823	63 872	76 921	1 991	

Etat d'affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2005

	MONTANT		MONTANT
<u>a. Origine des résultats à affecter</u>		<u>b. affectation des résultats</u>	
(Décision de 29/06/2005)		* Réserve légale	
* Report à nouveau	-8 208 848	* Autres réserves	
* Résultats nets en instance d'affectation	3 162 322	* Tantièmes	
* Résultat net de l'exercice		* Dividendes	
* Prélèvements sur les réserves		* Autres affectations	
* Autres prélèvements		* Report à nouveau	-5 046 526
TOTAL A	-5 046 526	TOTAL B	-5 046 526

Etat d'affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2004

	MONTANT		MONTANT
<u>a. Origine des résultats à affecter</u>		<u>b. affectation des résultats</u>	
(Décision de 29/06/2005)		* Réserve légale	
* Report à nouveau	-9 553 939	* Autres réserves	
* Résultats nets en instance d'affectation	1 345 090	* Tantièmes	
* Résultat net de l'exercice		* Dividendes	
* Prélèvements sur les réserves		* Autres affectations	
* Autres prélèvements		* Report à nouveau	-8 208 848
TOTAL A	-8 208 848	TOTAL B	-8 208 848

Etat d'affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2003

	MONTANT		MONTANT
<u>a. Origine des résultats à affecter</u>		<u>b. affectation des résultats</u>	
(Décision de 29/06/2005)		* Réserve légale	
* Report à nouveau	-8 108 371	* Autres réserves	
* Résultats nets en instance d'affectation	-1 445 568	* Tantièmes	
* Résultat net de l'exercice		* Dividendes	
* Prélèvements sur les réserves		* Autres affectations	
* Autres prélèvements		* Report à nouveau	-9 553 939
TOTAL A	-9 553 939	TOTAL B	-9 553 939

Datation des événements postérieurs

<u>I- Datation</u>	
Date de clôture	31 décembre 2005
Date d'établissement des états de synthèse	20 mars 2006
<u>II- Evénement nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachables a cet exercice et connus avant la 1^{ère} communication externe des états de synthèse</u>	
Dates	Indication des événements
	* Favorables
	* Défavorables

Etat de répartition du capital social au 31/12/2005

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés	Adresse	Nombre de titres		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
1	2	3	4	5	6	7	8
UPLINE TECHNOLOGIES	37 BD. ABDELLATIF BEN KADDOUR CASABLANCA	56 627	56 627	100,00	5 662 700	5 662 700	5 662 700
M. BACHIR MOHAMED RACHDI	8 RUE AHMED LAZRAK MAARIFCASABLANCA	36 582	36 582	100,00	3 658 200	3 658 200	3 658 200
M. OMAR BENNANI	RUE VILLA CHAMA AIN DIAB CASABLANCA	29 300	29 300	100,00	2 930 000	2 930 000	2 930 000
Héritiers M. JAMAL EL OUARZAZI	RUE ABASS EL AZFI RESID. KOUTOUBIA IMM C N°2 CASA	27 394	27 394	100,00	2 739 400	2 739 400	2 739 400
ETABLISSEMENT ASSIDON	24 RUE KHOURIBGA CASABLANCA	9 158	9 158	100,00	915 800	915 800	915 800
SOCIETE MERCURE.COM S.A.	60 RUE D'ALGER CASABLANCA	85 965	85 965	100,00	8 596 500	8 596 500	8 596 500
UPLINE MANAGEMENT	CASABLANCA	1	1	100,00	100	100	100
YOUSSEF HAROUCHI	CASABLANCA	1	1	100,00	100	100	100
TELMCANI RACHID	CASABLANCA	1	1	100,00	100	100	100
HASSAN OURIAGLI	CASABLANCA	1	1	100,00	100	100	100
			245 026	100	24 503 000	24 503 000	24 503 000